



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023**

REÇU À LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

Délibération n°2023-44

12 OCT. 2023

Thème : ENVIRONNEMENT 3

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Objet : Approbation du rapport annuel du délégataire du service de l'eau potable et de l'assainissement collectif 2022

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit du mois de septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 septembre 2023 s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 29 Membres présents : 20 Pouvoirs : 9 Suffrages exprimés : 29

Étaient présents :

David GEHANT, maire ; Emmanuel LUTHRINGER, adjoint ; Thomas CHERBAKOW, adjoint ; Sylvie SAMBAIN, adjointe ; Jean-Pierre GEORGE, adjoint ; Charlotte SOULARD, adjointe ; Caroline MASPER, adjointe ; Karima COEURET, adjointe ; Michel CHAPUIS, conseiller municipal ; Gérard PETEY, conseiller municipal ; Didier MOREL, conseiller municipal ; Fabien JOURDAN, conseiller municipal ; Jérémie DENIER, conseiller municipal ; Aurélie ANNEQUIN, conseillère municipale ; Elodie OLIVER, conseillère municipale ; Francine GIAY-CHECA, conseillère municipale ; Odile CHENEVEZ, conseillère municipale ; Danièle KLINGLER, conseillère municipale ; Lisa ISIRDI, conseillère municipale ; Lorraine PRUNET, conseillère municipale

Étaient représentés :

Mme Sandrine LEBRE, adjointe donne procuration à Mme Karima COEURET
Mme Jacqueline VILLANI, conseillère municipale donne procuration à Mme Charlotte SOULARD
M. Michel DALMASSO, conseiller municipal donne procuration à M. Emmanuel LUTHRINGER
M. Rémy ROTA, conseiller municipal donne procuration à M. Jérémie DENIER
Mme Virginie FAYET, conseillère municipale donne procuration à M. Michel CHAPUIS
Mme Morane SOULIE, conseillère municipale donne procuration à M. David GEHANT
M. Rémi DUTHOIT conseiller municipal donne procuration à Mme Lisa ISIRDI
M. Geoffroy GONZALEZ, conseiller municipal donne procuration à Mme Odile CHENEVEZ
M. Charles DANNAUD, conseiller municipal donne procuration à Mme Danièle KLINGLER

Absents excusés :

Sandrine LEBRE, Jacqueline VILLANI, Michel DALMASSO, Rémy ROTA, Virginie FAYET, Morane SOULIE, Rémi DUTHOIT, Geoffroy GONZALEZ, Charles DANNAUD

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Elodie OLIVER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

VU le code général des collectivités ;

VU la délibération n° 2011-074 prise en conseil municipal le 11 octobre 2011 qui confie à la Société des Eaux de Marseille le contrat d'affermage du service public de production et de distribution de l'eau potable ;

VU la délibération n° 2011-075 prise en conseil municipal le 11 octobre 2011 qui confie à la Société des Eaux de Marseille le contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif ;

VU l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales qui oblige le délégataire à fournir, chaque année avant le 1^{er} juin, à l'autorité délégante (la collectivité) un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service ;

CONSIDERANT que le rapport annuel du délégataire 2022 a été remis le 31 mai 2023 à l'autorité délégante et qu'il comporte l'ensemble des données demandées ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :

- De prendre acte que les rapports annuels 2022 produits par la Société des Eaux de Marseille (SEM), délégataire du service public de l'eau et de l'assainissement ont été présentés en conseil municipal ;
- De préciser que ces documents seront accessibles au public dans les conditions prévues par les textes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal à effectuer toute démarche consécutive à cette décision, et pour les élus ayant reçu délégation à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
David GEHANT



Acte publié le : 16 OCT. 2023

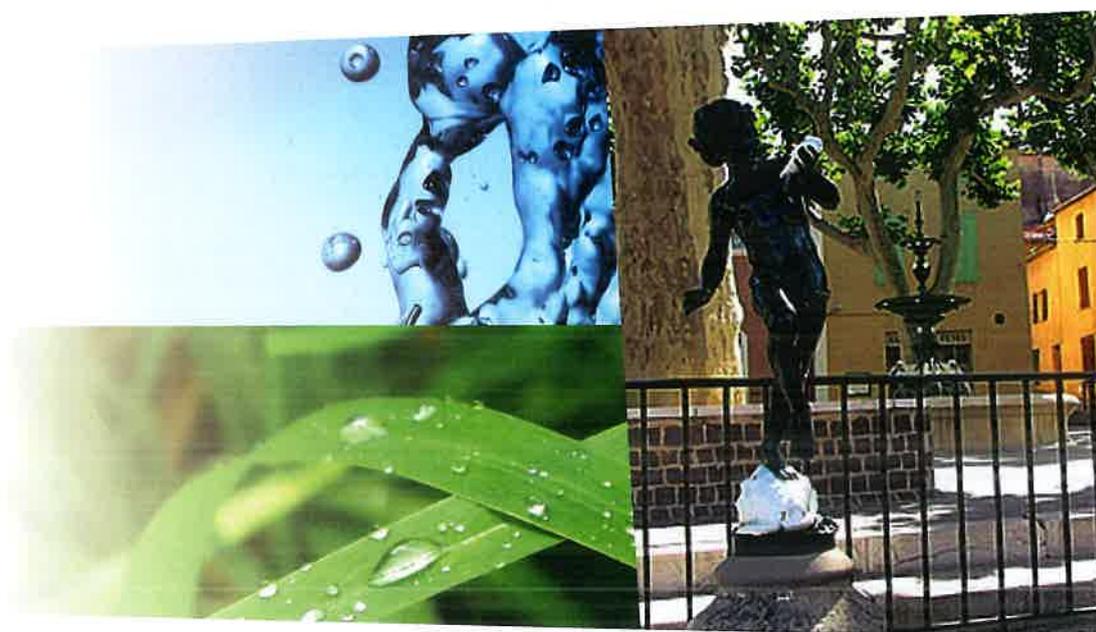
Société des Eaux de Marseille

Forcalquier

REÇU À LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

12 OCT. 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Services de l'eau et de l'assainissement

Rapport annuel du délégataire

❖ **Exercice 2022**

Le mot du Directeur d'Agence



Sur un territoire doté d'un patrimoine naturel d'exception, l'ambition de la Société des Eaux de Marseille est d'être, auprès de la commune de Forcalquier, un partenaire engagé et d'apporter des solutions aux enjeux environnementaux, sanitaires et sociaux de ce territoire.

Le rapport annuel du délégataire est l'occasion de revenir sur la vie du service durant l'année écoulée et de faire le point sur la performance rendue par le délégataire.

L'année 2022 aura marqué un tournant dans la prise de conscience collective des enjeux de l'eau. En effet, cette année, totalement atypique, a été fortement impactée notamment :

- par une sécheresse inédite et exceptionnelle, période pendant laquelle la SEM a constamment fait preuve de mobilisation et d'adaptabilité au contexte, dans l'objectif de préserver la ressource tout en assurant la continuité des services essentiels. Pour cela, un plan d'actions solide a été déployé selon 3 niveaux:*
 - Gestion renforcée de la ressource en eau#et réduction des pertes en eau : mise en place d'un comité sécheresse hebdomadaire au sein de la SEM, suivi renforcé des ressources, superficielles et souterraines, renforcement des opérations de recherche de fuites et des réparations, minimisation des eaux de process.*
 - Communication envers les consommateurs: large plan de communication auprès des usagers, et envoi de messages ciblés selon les typologies de consommateurs (espaces verts, gros consommateurs..).*
 - Accompagnement des collectivités et échanges réguliers avec les services de l'Etat*
- par une très forte inflation sur des postes importants du service (énergie, produits chimiques, travaux..) créant également des difficultés en matière d'approvisionnement de produits chimiques, de composants électroniques et autres fournitures. L'engagement des collaborateurs du groupe, la coordination entre les services d'exploitation et les équipes achats/logistique a permis de limiter l'impact de l'inflation sur*



Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Les coûts du service et assurer la continuité du service. Depuis de nombreuses années, les services Achats du Groupe élaborent des prévisions d'évolution des marchés, et des stratégies d'approvisionnement visant à limiter les risques de volatilité de nos prix d'achat. Ces stratégies se sont révélées utiles en 2022 pour limiter les violents impacts de la crise.

- *par des tensions fortes au niveau énergie qui confirment tout l'intérêt de résilience des services en cas de coupures ou délestages électriques, ou autres événements exceptionnels. Dans ce cadre, le groupe s'appuie sur la production d'énergies renouvelables, sur des conditions d'achat d'électricité solides, sur des matériels de secours multiples et des ressources humaines compétentes et réactives. Des simulations de délestage ont été opérées afin de se préparer à toute éventualité.*
- *Par une évolution de la réglementation suite à l'ordonnance 2022-1611 du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, qui transpose la directive 2020/2184 du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, et dont l'objectif est de protéger la santé humaine des risques de contamination des eaux potables:*
 - *définition des besoins essentiels en eau potable des personnes*
 - *nouvelles responsabilités pour les communes et leurs établissements publics de coopération en matière d'accès à l'eau et information des personnes ayant un accès insuffisant à l'eau;*
 - *déploiement d'une démarche préventive pour garantir la qualité de l'eau jusqu'au robinet du consommateur avec l'obligation de réaliser un plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau*

Dans ce contexte complexe de tensions externes multiples, la SEM a réussi d'une part à assurer une continuité et une qualité de service de haut niveau, et d'autre part à en contenir les impacts, en s'appuyant sur la solidité et l'agilité du Groupe, son ancrage territorial, sur des contrats d'achats solides et surtout sur la mobilisation et l'engagement sans faille de ses collaborateurs.

D'autre part, la performance des services de l'eau et de l'assainissement peut s'illustrer, en 2022, à travers les faits marquants suivants :

→ *En matière de performance technique*

Les efforts ont bien évidemment porté sur la préservation de la ressource et les économies d'eau: le rendement du réseau d'eau potable progresse et s'établit à un bon taux de 87,5 %.

En ce qui concerne la qualité de l'eau distribuée 100% des analyses bactériologiques et physico-chimiques réalisées par l'ARS se sont révélées conformes.

Pour l'assainissement, des non-conformités de rejet ont été constatées au niveau des STEP Est et Ouest en lien direct avec la problématique des eaux claires parasites sur la commune.

→ *En matière de service aux clients*



En 2022, la SEM a également continué la modernisation de la relation clientèle en poursuivant le développement de son agence en ligne dédiée aux demandes de travaux afin de faciliter les démarches pour les clients.

En cette année 2022, exceptionnelle à plus d'un titre, les valeurs de proximité, citoyenneté, professionnalisme et performance du groupe des Eaux de se sont avérées à nouveau essentielles.

Il me tient à cœur de souligner encore une fois la mobilisation de l'ensemble des collaborateurs de l'antenne de Forcalquier, de la société et du groupe, pour assumer pleinement les missions que vous nous avez confiées. Au nom de l'ensemble du personnel de la SEM, je vous remercie de votre confiance et vous souhaite une bonne lecture!

Fabien PINNA



FORCALQUIER

Forcalquier - Rapport annuel du délégataire
Société des Eaux de Marseille

Société des Eaux de Marseille
Forcalquier - Rapport annuel du délégataire

SOMMAIRE



Forcalquier - Rapport annuel du délégataire **Société des Eaux de Marseille**



1. Organisation du Groupe des Eaux de Marseille	11
1. Organisation de l'entreprise	12
2. Service de l'eau	17
1. Présentation générale du service	18
2. Description du patrimoine	31
3. Événements marquants de l'exploitation	42
4. Bilan hydraulique	46
5. Qualité de l'eau	56
6. Services aux abonnés et facturation	64
7. Améliorations du service	84
8. Economie du contrat	88
9. Annexes Eau	103
3. Service de l'assainissement	115
1. Présentation générale du service	116
2. Description du patrimoine	121
3. Événements marquants de l'exploitation	134
4. Bilan assainissement	136
5. Analyse de la qualité de la collecte et du traitement	140
6. Services aux abonnés et facturation	147
7. Améliorations du service	157
8. Economie du contrat	160
9. Annexes assainissement	175
4. Annexes Générales	213
1. Attestations d'assurance	214
2. Obtention des certifications ISO 9001 et 14001	225
3. Consommations électriques	226
4. Liste des avoirs	227
5. Tarifs	228
6. Calcul d'actualisation semestrielle	230



FORCALQUIER

Forcalquier - Rapport annuel du délégataire
Société des Eaux de Marseille

Chapitre 1

Organisation du Groupe des Eaux de Marseille Forcalquier - Rapport annuel du délégataire

1. Organisation de l'entreprise

1.1. Le Groupe des Eaux de Marseille

Implantée en Provence depuis plus de 70 ans, la Société des Eaux de Marseille dispose de savoir-faire éprouvés et reconnus dans l'exploitation des services publics d'eau potable et d'assainissement. Elle a ainsi gagné par son professionnalisme la confiance d'une soixantaine de communes qui lui ont délégué la gestion de leurs services dans ces domaines.

Au fil du temps, la Société des Eaux de Marseille s'est diversifiée pour constituer un groupe régional d'entreprises spécialisées autour des métiers de la propreté urbaine, des travaux et des services.



1.2. Territoire Nord Provence

Le territoire Nord Provence déploie ses compétences au sein de nombreuses communes situées principalement sur le territoire de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et dans les Alpes-de-Haute-Provence. C'est depuis l'agence d'Aix en Provence basée dans la zone d'activités des Milles, que s'organise également l'accueil des clients tout au long de l'année. Grâce à leur proximité de terrain, les 80 collaborateurs de l'agence offrent aux clients la disponibilité d'une compétence globale, garante de la sécurité de fonctionnement des installations.

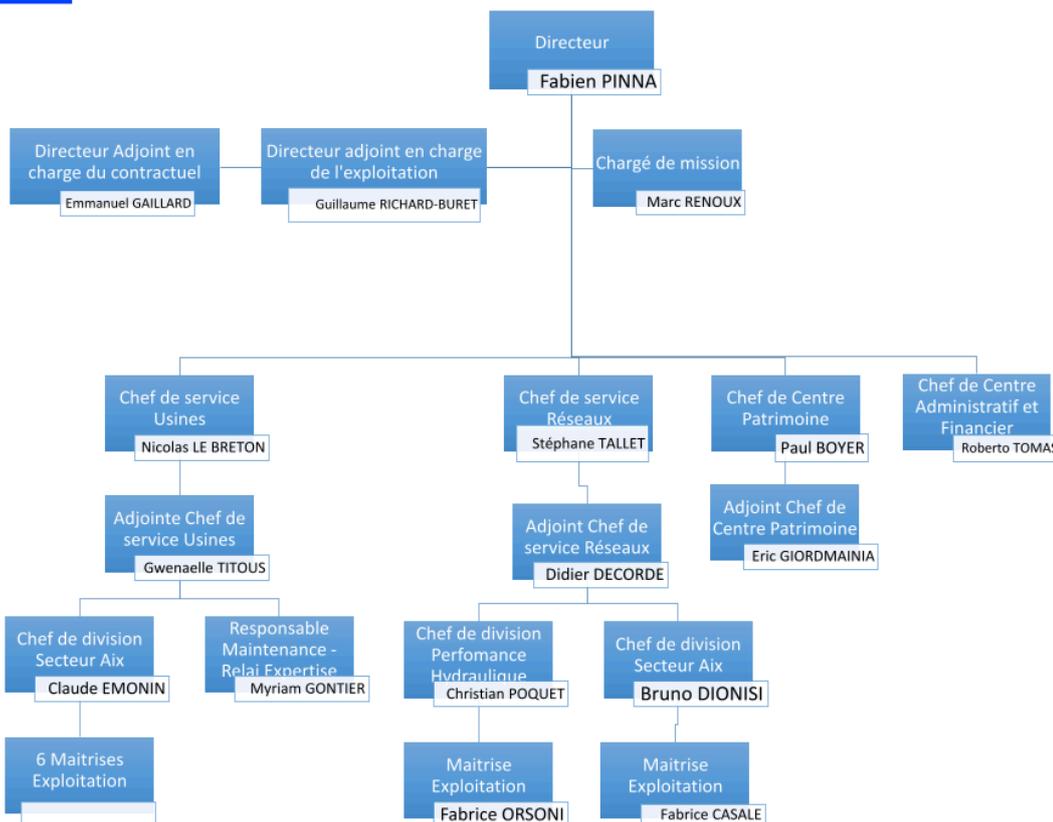


L'organisation s'articule ainsi : assisté par son adjoint en charge de l'exploitation, par son adjoint en charge du contractuel et du chargé de mission performance, le Directeur du Territoire Nord Provence est responsable du bon fonctionnement des installations du périmètre, de la gestion des contrats liant les collectivités délégantes à la Société des Eaux de Marseille, de la gestion du personnel et de l'application des réglementations en vigueur.

ORGANIGRAMME TERRITOIRE NORD PROVENCE – Agence d'Aix en Provence



ORGANIGRAMME TERRITOIRE NORD PROVENCE - Agence d'Aix en Provence



Version de mai 2021

L'organisation du Territoire Nord Provence est constituée de plusieurs entités

- ➔ Un centre administratif et financier qui gère la partie administrative, ainsi que l'accueil client de proximité ;
- ➔ Un centre Patrimoine, qui assure notamment l'instruction des dossiers d'urbanisme, l'étude et la réalisation des concessions nouvelles (raccordement au réseau d'eau, compteurs espace vert, individualisation...), le suivi des travaux réalisés par les collectivités ou des tiers ;
- ➔ Le service Réseaux est en charge des interventions sur les canalisations et branchements des réseaux, des contacts avec la clientèle, des opérations de recherche de fuites, de renouvellement des compteurs, des nettoyages des réservoirs...
- ➔ Le service Usines est chargé de l'exploitation et la maintenance des équipements, stations de production d'eau potable, stations de pompages, réservoirs, stations d'épuration et postes de relevage ;
- ➔ L'antenne de Forcalquier (rattachée au service Réseaux) assure l'exploitation des services d'eau et d'assainissement du département des Alpes-de-Haute-Provence.

1.3. Les services techniques et supports de la Société des Eaux de Marseille

1.3.1. L'assistance technique

L'assistance technique est réalisée par des équipes spécialisées en charge...



- De l'expertise des Réseaux, process et contrôles réglementaires : recherche de fuites et alignement de conduites, mise en place de dispositifs de sectorisation provisoire ou permanente du réseau, planification et suivi des contrôles réglementaires.
- D'un service Atelier mobilisable 24h/24 et 365 jours par an : une équipe de techniciens spécialisés en mécanique et chaudronnerie qui entretiennent, réparent et renouvellent les installations électromécaniques, les pièces mécaniques et remplacent les canalisations des divers sites.
- Des méthodes et du renouvellement : définition des règles et procédures à suivre dans le cadre de la base de données patrimoniale et de la GMAO (Gestion de la maintenance assistée par ordinateur), élaboration des programmes de renouvellement des installations électromécaniques, en collaboration avec les responsables des unités d'exploitation.



- De la gestion des appareils de chloration : entretien et approvisionnement de 200 000 kg de chlore sur 120 sites de production d'eau potable.
- De la surveillance des installations 24 heures sur 24 par le Centre de Télégestion : contrôle, diagnostic et suivi de l'ensemble des dysfonctionnements pouvant survenir sur les installations.

En complément du CDT, un service d'astreinte de proximité spécifique à chaque unité d'exploitation - composé d'un chef de sécurité, d'électromécaniciens, de techniciens chimistes et d'opérateurs - permet d'intervenir à tout moment et dans des délais très brefs sur les ouvrages.

En cas d'alarme, le CDT prévient le personnel de l'agence qui peut contrôler sur un poste déporté la validité des informations.

Dans le cas d'incident nécessitant un renfort de personnel ou une compétence spécifique, le chef de sécurité de l'agence contacte l'ingénieur de permanence. Celui-ci met en œuvre les moyens nécessaires afin de remédier rapidement à l'incident.

- De la Cartographie Numérique et le SIG (Système d'Information Géographique) : administration de l'outil de cartographie numérique déployé au sein des agences d'exploitation, relève de l'ensemble des branchements des abonnés pour les saisir sur le SIG.
- De l'assistance aux maîtres d'ouvrage : conseil aux collectivités, maîtrise d'œuvre pour la construction ou la réhabilitation des ouvrages.

1.3.2. La Clientèle



Le Centre Service Clients est joignable par les clients du Groupe des Eaux de Marseille depuis le 0-969 39 40-50, un numéro Cristal (non surtaxé). Ses conseillers de clientèle traitent 1000 appels par jour environ en répondant aux clients en un minimum de temps. Ils transmettent notamment leurs demandes aux services techniques qui dépêchent une équipe sur place en cas d'urgence ou conviennent d'un rendez-vous sur place avec le client dans le cadre d'une opération programmée.

1.4. Laïcité - Neutralité du Service Public

Par Délibération en date du 5 mai 2022, le Conseil de la Métropole Aix Marseille Provence a procédé à une modification unilatérale des contrats de concession concernant les nouvelles obligations en matière de laïcité et de neutralité, ceci, afin d'assurer le respect du principe de neutralité par les organismes de droit privé chargés d'une mission de service public.

Ces nouvelles dispositions contractuelles précisent que « le concessionnaire remet à l'autorité concédante un compte-rendu annuel exposant les mesures mises en œuvre pour garantir le respect de ces principes... ».

Pour répondre à ces exigences, la Société Eau de Marseille Métropole dispose de plusieurs moyens de sensibilisation au travers de son Règlement intérieur et ses annexes dont la Charte des valeurs et comportements. Tout salarié signe, lors de son entrée dans l'entreprise, un document par lequel il reconnaît prendre connaissance des documents précédemment cités et en respecter les termes sans réserve.

L'article 10 du règlement intérieur « Principe de neutralité » précise : « L'activité de l'entreprise se déployant dans le cadre de délégations de service public, tout salarié intervenant à ce titre est tenu à une obligation de neutralité. Il lui appartient donc de ne pas manifester ses convictions (notamment politiques ou religieuses), sous quelque forme que ce soit, à l'égard de toute personne qu'il serait amené à rencontrer ou côtoyer dans le cadre ou à l'occasion de l'exercice de son activité, qu'il s'agisse de collègues, clients, fournisseurs, représentants de l'autorité délégante... etc. »



Forcalquier - Rapport annuel du délégataire **Société des Eaux de Marseille**

La charte des valeurs et comportement prévoit quant à elle un chapitre sur le respect des opinions et la prévention des discriminations et du harcèlement.



FORCALQUIER

Forcalquier - Rapport annuel du délégataire
Société des Eaux de Marseille

Chapitre 2
Service de l'eau
Forcalquier - Rapport annuel du délégataire



1. Présentation générale du service

1.1. Description générale du service

1.1.1. Agence compétente

La Collectivité co-contractante est rattachée à l'agence suivante :

Agence d'AIX

275, rue Pierre DUHEM

13 856 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3

Elle est ouverte au public, du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.

L'accueil du public se fait également à :

Antenne de FORCALQUIER

Traverse Beaudine

04301 FORCALQUIER

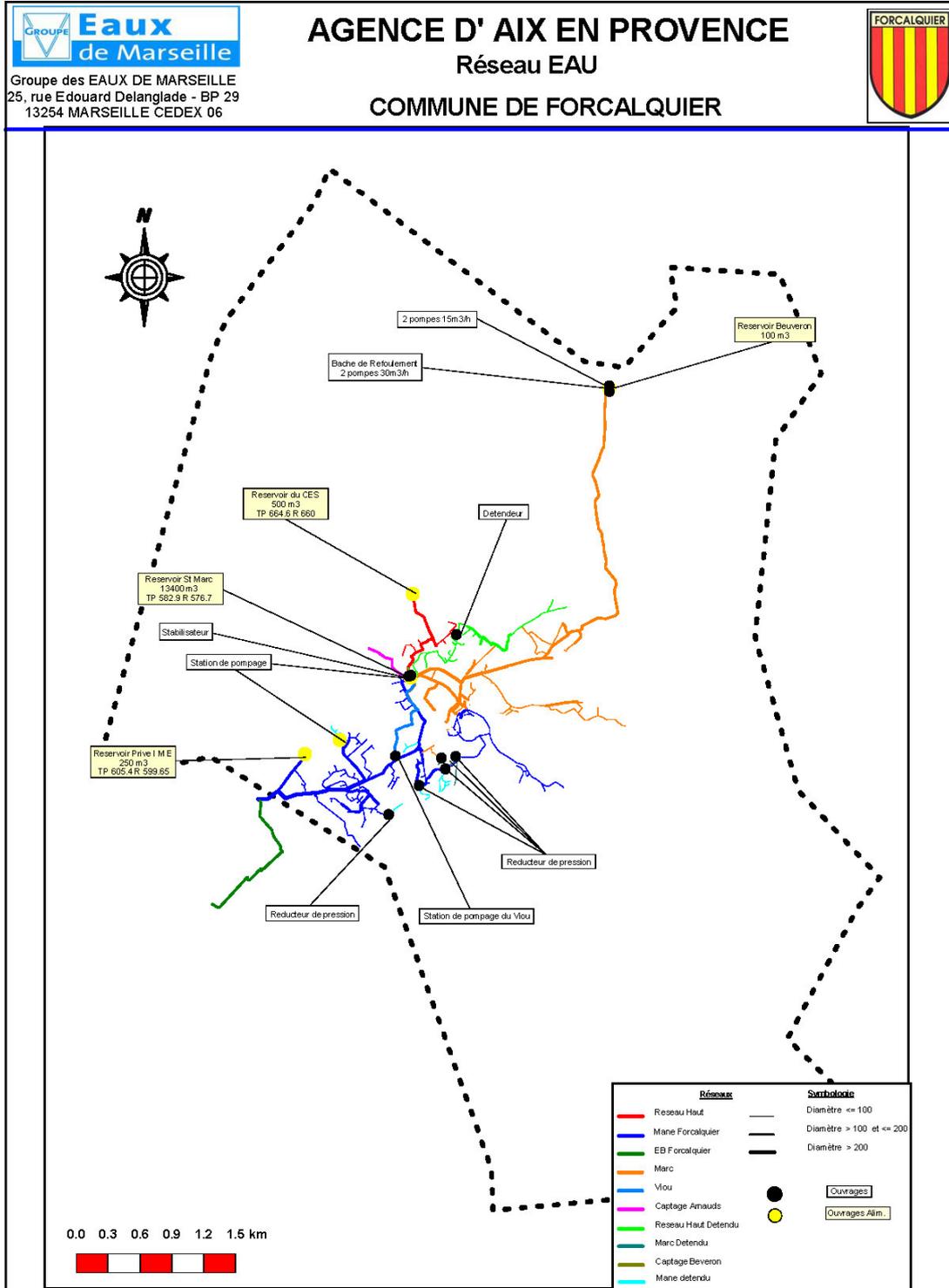
Elle est ouvert au public, le mardi et le vendredi, de 13h30 à 14h30.

1.1.2. Données du service

Population légale 2022	Centre de production	Nombre de réservoirs	Réservoirs (m ³)	Nombre pompages réseaux	Nombre abonnements	Longueur réseau (km)	Volumes distribués (m ³)
5 210	SIAEP, Puits du Viou, Arnauds et Beuveron	2	13 900	5	2 652	49,749	408 338

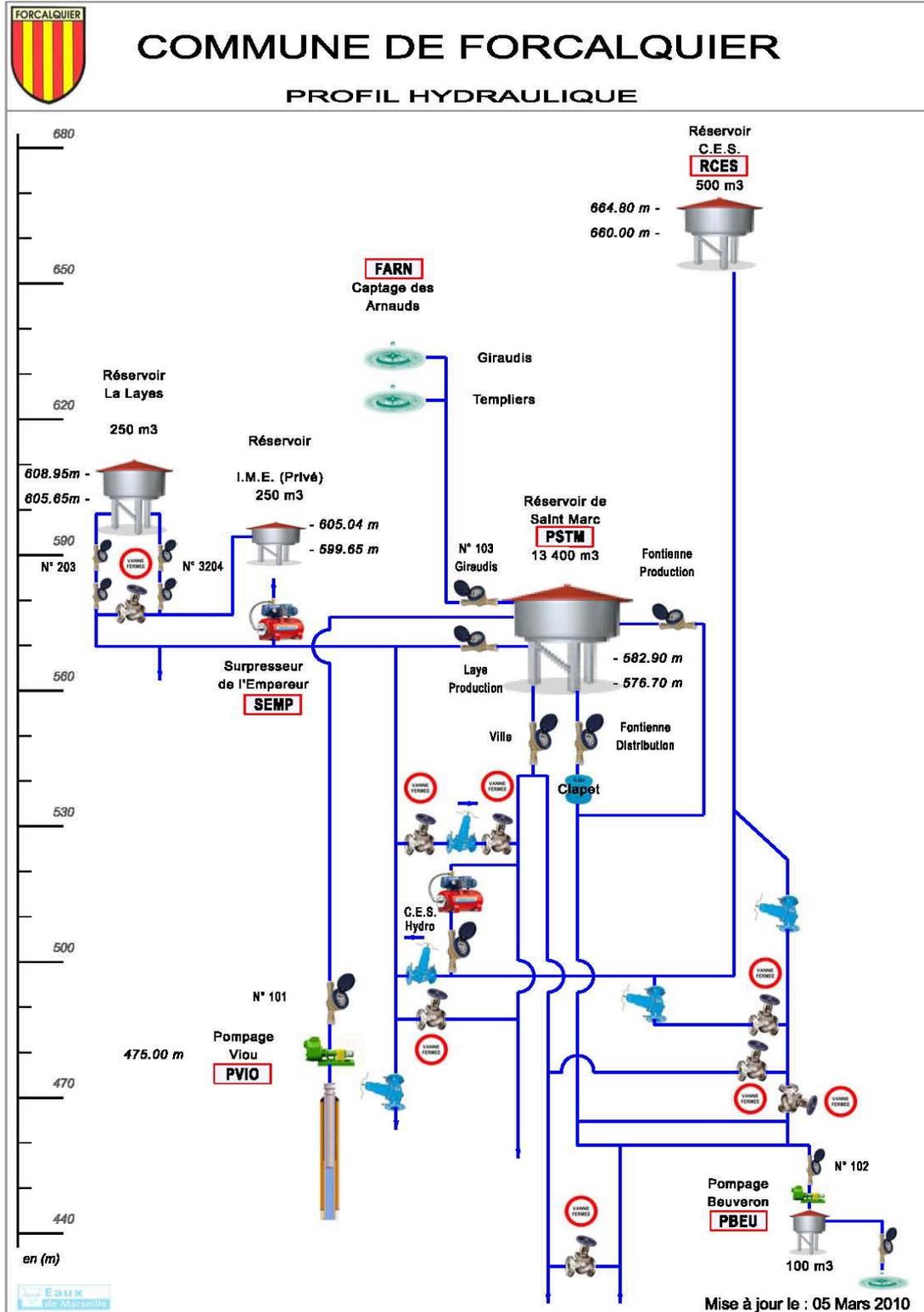


1.2. Plan du réseau





1.3. Profil hydraulique du service





1.4. Contexte contractuel

1.4.1. Description

Les principales dispositions du contrat d'affermage actuellement en vigueur sont résumées ci-après. Pour les définitions générales, se reporter au glossaire figurant à la fin du présent document.

1.4.2. Dispositions générales

Description des dispositions générales du contrat :

Type de contrat	Affermage
Objet	Gestion de service de production, de transport et de distribution de l'eau potable
Périmètre de l'affermage	Limites de territoire de la Collectivité
Prise d'effet	26/11/2011
Durée	12 ans
Date d'échéance	25/11/2023
Cocontractant	

1.4.3. Avenant

Description des avenants au contrat :

Avenant N° 1	
Date	27/08/2013
Objet	Lutte contre les gaspillages et l'allègement de la facture des ménages qui consomment peu. Cet avenant a instauré un tarif domestique à trois tranches progressives et un tarif irrigation d'agrément

1.4.4. Utilisation des voies publiques et privées

Description des dispositions du contrat afférentes à l'utilisation des voies publiques et privées :

Déplacement des canalisations	Financé par la collectivité
Redevance d'occupation du domaine public	Délégataire

1.4.5. Moyens matériels du service

Description des dispositions du contrat afférentes aux moyens matériels du service :



Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Inventaire des installations

A établir, dans un délai de trois mois et à annexer au contrat

1.4.6. Fonctionnement du service

Description des dispositions du contrat afférentes au fonctionnement du service :

Origine de l'eau	L'eau provient des ouvrages de captage et de pompage existants et en appoint des ouvrages du SIAEP de Forcalquier - Mane
Achat d'eau en gros	Eau potable : convention entre SIAEP Forcalquier - Mane et la Collectivité

1.4.7. Relations avec les abonnés

Description des dispositions du contrat afférentes aux relations avec les abonnés :

Branchements	Font partie intégrante de l'affermage
Compteurs	Collectivité

1.4.8. Responsabilité du fermier

Description des dispositions du contrat afférentes à la responsabilité du fermier :

Obligation d'assurance	L'obligation, pour le fermier, de souscrire des polices d'assurance : de responsabilité civile, de dommages aux biens et de présenter au co-traitant les attestations d'assurance, est concrétisée par la production dans le présent document du fac-similé des attestations délivrées par l'assureur.
------------------------	--

1.4.9. Travaux

Description des dispositions du contrat afférentes aux travaux :

- Entretien et réparations courantes	Délégataire
Travaux de renouvellement et de grosses réparations à caractère fonctionnel	
- Génie civil	Collectivité
- Conduites et accessoires	Délégataire
- Matériels électromécaniques	Délégataire
- Branchements	Délégataire
Travaux de renouvellement et de grosses réparations à caractère patrimonial	
- Conduites et accessoires	Collectivité
- Matériels électromécaniques	Délégataire



- Branchements	Collectivité
Renforcement et extension du service	
- Réalisés par la collectivité	Assistance du délégataire
- Réalisés par des tiers	Contrôle du délégataire
- Connexion et mise en service des installations neuves	Prévu

1.4.10. Régime financier

Cf. les chapitres **Facturation aux abonnés** et **Economie du contrat** ci-après.

1.5. Engagement contractuel du délégataire

1.5.1. Inventaire des installations

Inventaire initial à remettre dans les 3 mois suivant le début du contrat.

L'inventaire initial a été réalisé et remis à la commune lors de la réunion trimestrielle du mois de novembre 2012. La commune n'a formulé aucune remarque lors de la réunion trimestrielle suivante.

1.5.2. Objectifs de rendement du réseau

La moyenne du rendement du réseau, calculée sur 3 années consécutives, doit être au moins égale à 75%, dès la troisième année du contrat.

En 2020, le rendement est de : 85.5%

En 2021, le rendement est de : 86.51%

En 2022, le rendement est de : 87.47%

La moyenne sur les 3 dernières années : 86.49%

Durant l'exercice, une recherche de fuites préventive a été réalisée sur 1.6 km de réseaux. Par ailleurs, des recherches de fuites urgentes ont également été mises en œuvre sur 1.5 km. Ces campagnes ont permis la localisation et la réparation proactive de 2 fuites sur canalisation.

En 2023 La surveillance étroite des volumes mis en distribution se poursuivra. La protection de la ressource étant primordiale, nous prévoyons de poursuivre activement les recherches de fuites préventives en inspectant 2.5 km de réseaux.

1.5.3. Renouvellement des branchements plombs

Le délégataire s'engage à renouveler l'ensemble des branchements en plomb connus sur 2012 et 2013.

En 2012, 86 branchements ont été réalisés

En 2013, 50 branchements ont été réalisés

En 2014, 13 branchements ont été réalisés.



1.5.4. La source des Arnauds

Le délégataire s'engage à renouveler la canalisation d'amenée des eaux de la source des Arnauds au cours de l'année 2012.

Les travaux ont démarré au cours de l'année 2012 et se sont achevés au printemps 2013. Plus de 67% des volumes mis en distribution proviennent des ressources locales (Captage des Arnauds, Beuveron et le Viou) en 2020.

1.6. Plan Vigipirate

Face à la menace terroriste, un nouveau plan Vigipirate a été approuvé en Conseil de défense et de sécurité nationale le 30 novembre 2016 et mis en application dès le 1er décembre 2016 avec la posture «Vigipirate Transition 2016-2017», appliquée jusqu'au 20 mars 2017. Depuis, plusieurs postures ont été prises en fonction des événements dont 5 en 2018, 2 en 2019, 3 en 2020, 3 en 2021 et 3 en 2022. La dernière date du 21 décembre 2022 et a maintenu l'ensemble du territoire au niveau «Sécurité renforcée – Risque attentat».

Le plan est composé de deux parties :

- **Un document public «Faire face ensemble»** visant à mobiliser l'ensemble des acteurs et à leur expliquer les mesures de vigilance, de prévention et de protection à mettre en œuvre. Ce plan public donne également des conseils à la population et aux opérateurs pour qu'ils se préparent concrètement à réagir à une attaque terroriste. Il vise également à accroître la vigilance de la population et à l'impliquer davantage dans l'acquisition de bonnes réactions individuelles et collectives.

Parmi les conseils, une attention particulière est également portée sur la cyber-vigilance.

- **Un document classifié** destiné aux administrations et aux opérateurs d'importance vitale, comprenant la totalité du plan et toutes les précisions nécessaires à sa mise en œuvre.

3 niveaux de vigilance sont définis. L'objectif affiché est de mieux répondre aux variations dans le temps et dans l'espace de la menace terroriste et la perception qu'en a la population.

Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Niveaux	Principes d'activation du niveau	Conditions de mise en œuvre	Types de mesures activées
Vigilance 	Ce niveau correspond à la posture permanente de sécurité.	Ce niveau est valable en tout lieu et en tout temps.	Mise en œuvre de la totalité des mesures permanentes (socle).
Sécurité renforcée - risque attentat 	Ce niveau traduit la réponse de l'Etat à un niveau élevé de la menace terroriste.	Ce niveau peut concerner l'ensemble du territoire national ou être ciblé sur une zone géographique ou un secteur d'activité particulier. Ce niveau n'a pas de limite de temps définie.	Renforcement des mesures permanentes et activation de mesures additionnelles.
Urgence attentat 	<p>Ce niveau déclenche un état de vigilance et de protection maximal, soit en cas de menace d'attaque terroriste documentée et imminente⁶, soit à la suite immédiate d'un attentat.</p> <p>L'activation de ce niveau permet d'adapter le dispositif de protection pour prévenir tout risque de sur-attentat.</p>	<p>Ce niveau peut être activé sur l'ensemble du territoire national ou sur une zone géographique délimitée.</p> <p>Par nature de courte durée, le niveau « urgence attentat » peut être désactivé dès la fin de la gestion de crise.</p>	<p>Renforcement des mesures permanentes et activation de mesures additionnelles.</p> <p>Ce niveau est associé à des mesures additionnelles contraignantes et à un renforcement de l'alerte qui peut être couplé à la diffusion d'informations via l'application téléphonique SAIP⁷, les différents sites Internet institutionnels, la télévision ou encore la radio. Des conseils comportementaux peuvent également être diffusés à la population en cas de risque de sur-attentat.</p>

6- La définition de l'imminence reste subjective. L'objectif revient, sur la base d'informations issues de la communauté du renseignement, à répondre avec précision à au moins deux des quatre questions : qui ? où ? quand ? et comment ?

7- SAIP : Système d'alerte et d'information des populations (application pour smartphone)

De nouvelles éditions du plan et du catalogue des mesures Vigipirate sont parues en 2018. Cette dernière version du plan Vigipirate intègre le nouveau domaine de la sécurité numérique «NUM» en remplacement du précédent relatif à la cybersécurité «CYB» et le format du catalogue de mesures a été révisé afin d'en faciliter l'exploitation.

Une posture Vigipirate est la matérialisation du dispositif de vigilance et de protection décidé par le Premier Ministre. Elle est traduite dans un document classifié qui comporte également l'évaluation de la menace terroriste.

En situation de Vigilance, la posture rappelle les mesures permanentes de sécurité mises en œuvre.

En situation Sécurité renforcée - Risque attentat, les mesures socle de sécurité sont renforcées par des mesures additionnelles sans limite de temps définie.

En situation Urgence Attentat, des mesures exceptionnelles de sécurité pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de sur-attentat ainsi que des mesures exceptionnelles d'alerte de la population sont prises. Sa durée est limitée à la gestion de crise.

Pour le domaine spécifique de l'eau

Le plan Vigipirate définit ainsi les 15 domaines d'action dont un pour l'étranger.

Les mesures socles et additionnelles activées au travers d'une posture Vigipirate sont numérotés et classés par domaine (trigramme). A chaque mesure socle ou additionnelle est associé un intitulé de la mesure, une légende explicative et un niveau de protection (Publique ou Diffusion Restreinte).

Stratégie de sécurité

La stratégie vise à protéger les services d'eau et à assurer le niveau de vigilance requis dans leur exploitation.

Le socle des mesures permanentes de vigilance s'appuie sur les réglementations en vigueur. Les exploitants sont tenus d'assurer de façon permanente la surveillance et la protection de leurs emprises, d'assurer leur autonomie de fonctionnement, de disposer de plans d'intervention, d'évaluer les besoins en eau, notamment les besoins prioritaires, de garantir les capacités d'intervention et de définir des programmes d'analyses.

En cas de menaces particulières, l'élévation du niveau de protection est assurée par des mesures de renforcement de la surveillance des installations et de leur fonctionnement, des programmes additionnels d'analyse et de contrôle de l'eau et des réactifs, éventuellement le remplissage maximum des réservoirs de stockage, la restriction ou l'interdiction d'usage, la distribution d'eau de substitution et l'arrêt de la distribution de l'eau du robinet.

Recommandations au public

- Signaler aux forces de l'ordre tout véhicule stationnant de manière anormale à proximité d'un site.
- Signaler aux forces de l'ordre tout comportement suspect à proximité d'un site.
- Signaler les cas d'accès libre ou d'effraction sur un site.
- Signaler toute anomalie dans la distribution et la qualité de l'eau distribuée.

Recommandations de sécurité

- Définir et mettre en place des périmètres de sécurité autour des points de captage d'eau.
- Sécuriser les installations et les points de captage d'eaux destinées à la consommation humaine.
- Mettre en place des dispositifs anti-retours sur canalisations, bornes et réservoirs.
- Restreindre autant que possible l'accès à certaines données sensibles concernant ces installations.
- Mettre en place des interconnexions de secours et prévoir un maillage des canalisations.
- Mettre en place un plan de secours électrique (groupe électrogène) en cas de défaillance du système électrique.
- Réaliser des exercices d'isolement de canalisations.

Mesures permanentes (socle) et mesures ponctuelles (additionnelle)

Elles se déclinent selon les deux objectifs de sécurité du domaine de l'eau :



Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

- Protéger les composants névralgiques des réseaux d'eau,
- Exercer la vigilance dans l'exploitation des réseaux d'eau.

- Spécificités des postures 2022

L'année 2022 a débuté dans la posture « Automne Hiver 2021 – Printemps 2022 » maintenant le territoire au niveau d'alerte « Sécurité renforcée – Risque attentat ». Cette posture VIGIPIRATE a été activée à compter du 13 décembre 2021. L'année 2022 s'est poursuivie avec la posture « Été - Automne 2022 » activée le 22 juin 2022, et maintenant le niveau d'alerte « Sécurité renforcée – Risque attentat ».

Un bulletin d'alerte a été adressé aux acteurs FR le 09/12 pour une sensibilisation aux colis piégés de mêmes typologie découverts en Espagne vers la fin du mois de novembre.

L'année 2022 s'est terminée sur la posture « Hiver 2022 – Printemps 2023 » le 21 décembre 2022 avec toujours le même niveau d'alerte « Sécurité renforcée – Risque attentat ».

Pour le domaine spécifique de l'eau (EAU), aucune mesure additionnelle n'a été activée au cours de l'année 2022.

Pour le domaine spécifique du numérique (NUM), 5 mesures additionnelles publiques ont été activées au cours de l'année 2022:

- >NUM 21-02: consulter régulièrement les sources d'information relatives aux vulnérabilités et attaques (publique),
- >NUM 31-03: absorber le trafic illégitime au niveau du réseau (publique),
- >NUM 31-06: sensibiliser les utilisateurs sur un risque de sécurité et un comportement à adopter (publique),
- >NUM 31-09: rappeler l'importance d'une mesure d'hygiène ou sectorielle existante (publique),
- >NUM 51-01: vérifier les annuaires de crise et le fonctionnement des moyens de communication sécurisés (publique),
- >NUM 51-05: réaliser des tests de restauration des sauvegardes (publique).

En substance, les recommandations de la dernière posture :

- ➔ Zone ouverte au public : Renforcer la surveillance et le contrôle.
- ➔ Signaler toute transaction suspecte, vol ou disparition de matières et tout indice d'événement NRBC-E (Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique et Explosif), tenir à jour les inventaires des stocks de matières dangereuses.
- ➔ Réseaux d'eau : être en mesure de mettre en œuvre les consignes de sur chloration dans les délais impartis.
- ➔ Réévaluer la menace CYBER, notamment avec le télétravail en rappelant l'importance des mesures d'hygiène informatique. L'invasion de l'Ukraine par la Russie, lancée le 24 février 2022, continue de représenter une menace pour les réseaux français. Les principales victimes d'attaques par rançongiciel en France demeurent de petites et moyennes entreprises, suivies par les collectivités locales. Aussi la menace d'actions de sabotage contre les systèmes d'information d'infrastructures critiques (énergie, transport, santé, etc.) reste crédible. Sur fond de guerre en Ukraine et dans un contexte énergétique tendu, des acteurs malveillants pourraient tenter de saboter des installations industrielles françaises, ou d'atteindre d'autres secteurs critiques (transport, armement) en représailles aux sanctions et à l'assistance de la France à la défense ukrainienne. La menace d'espionnage se maintient quant à elle à un niveau élevé. Les entités publiques et privées françaises



continuent de faire l'objet de nombreuses campagnes d'attaques conduites par des acteurs étatiques, qui disposent d'importantes ressources techniques, humaines et financières.

→ Accompagner de mesures de remédiation les délestages électriques susceptibles d'être mis en place pendant l'hiver 2022-2023. Les éventuelles périodes de coupure, d'une durée de 2 heures environ et limitées dans l'espace, concerneraient les pics de consommation électrique, c'est-à-dire les jours de semaine sur les créneaux horaires indicatifs de 8h à 13h et de 18h à 20h. Ces délestages pouvant potentiellement engendrer :

> des interruptions des communications électroniques (téléphonie mobile et/ou fixe), générant une possible incapacité temporaire à joindre les numéros d'appel d'urgence,

> le déverrouillage voire l'ouverture de dispositifs de fermeture physique,

> la mise à l'arrêt des installations confiés à la SEMM.

- Les principales dispositions mises en œuvre

→ Contrôle des accès, protection des installations, lutte contre le vol

La plupart des sites d'exploitation sont équipés de dispositifs anti-intrusion raccordés au centre de télégestion qui fonctionne 24H/24 et 7j/7. Les sites les plus sensibles sont également dotés de caméras de vidéosurveillance.

Ces mesures sont complétées par des tournées régulières sur l'ensemble des sites, qu'ils soient munis ou non de système anti-intrusion, pour contrôler les accès, clôtures, et le fonctionnement des alarmes.

→ Disponibilité des stocks de chlore

La quantité de chlore de chaque site est suivie en temps réel via le centre de télégestion afin de toujours anticiper la livraison de produit. Le transport et la livraison des bouteilles de chlore sont assurés jusqu'aux sites par nos équipes afin de ne dépendre d'aucun fournisseur. La quantité de chlore disponible (bouteilles et cylindres) sur le lieu de stockage garantit une autonomie de traitement d'environ 3 semaines (environ 13T stockées pour le Groupe SEM).

→ Disponibilité des stocks de produits coagulants

Tout comme le chlore, la quantité de produits coagulants de chaque site est suivie en temps réel via le centre de télégestion. La quantité totale de produits stockés, environ 100 tonnes, équivaut à plusieurs mois de traitement. A noter que tous les sites peuvent être réapprovisionnés en interne grâce à la mise en place d'une unité de stockage et de reconditionnement.

→ Consignes de sur-chloration

Le taux de chlore est suivi en temps réel via la télégestion en sortie de chaque centre de production. Il est également mesuré en sortie des réservoirs lors des tournées effectuées sur les sites.

→ Menace cyber

→ Risques de délestage

Dès l'été 2022, des annonces ont été faites de la part d'RTE sur les risques de saturation des réseaux pour l'hiver 2022-2023 lors des pics de consommation électrique, susceptibles de nécessiter des délestages d'une durée de 2 heures environ et limités dans l'espace, les jours de semaine sur les créneaux horaires indicatifs de 8h à 13h et de 18h à 20h.



Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Les délestages impactent notamment :

- >Les installations d'eau (et d'assainissement),
- >Les supports de communication,
- >La télégestion des ouvrages,
- >Les bureaux, équipements électriques des lieux publics (feux de signalisation, distributeurs automatiques de banque), les écoles, les transports en communs.

Ces délestages sont prévus à l'échelle régionale au travers de la plateforme Ecowatt, et précisés au niveau local à l'exploitant par RTE à J-1.

EcoWatt, développé par RTE avec le soutien de l'ADEME et du gouvernement, informe en temps réel de la consommation électrique en France.

Les particuliers, entreprises ou collectivités sont guidés pour adopter les gestes permettant de limiter la consommation d'électricité lors des périodes de tension. Un dispositif d'alerte indique les jours et les heures où les Français sont appelés à réduire et décaler leur consommation d'électricité pour éviter les coupures ou en réduire leur durée.

2. Description du patrimoine

2.1. Ressource

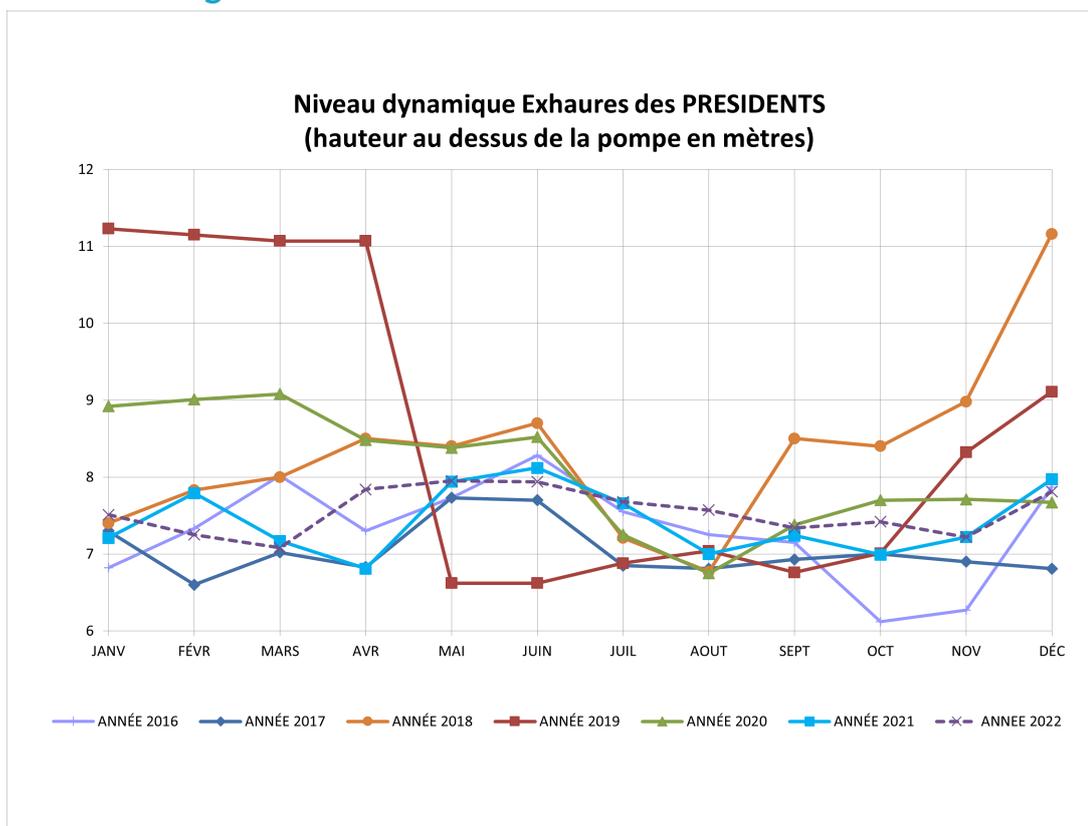
2.1.1. Description des ressources

La commune de FORCALQUIER est alimentée en eau par des ressources communales :

- ➔ Source du BEUVERON
- ➔ Captage des ARNAUDS
- ➔ Puits du Viou

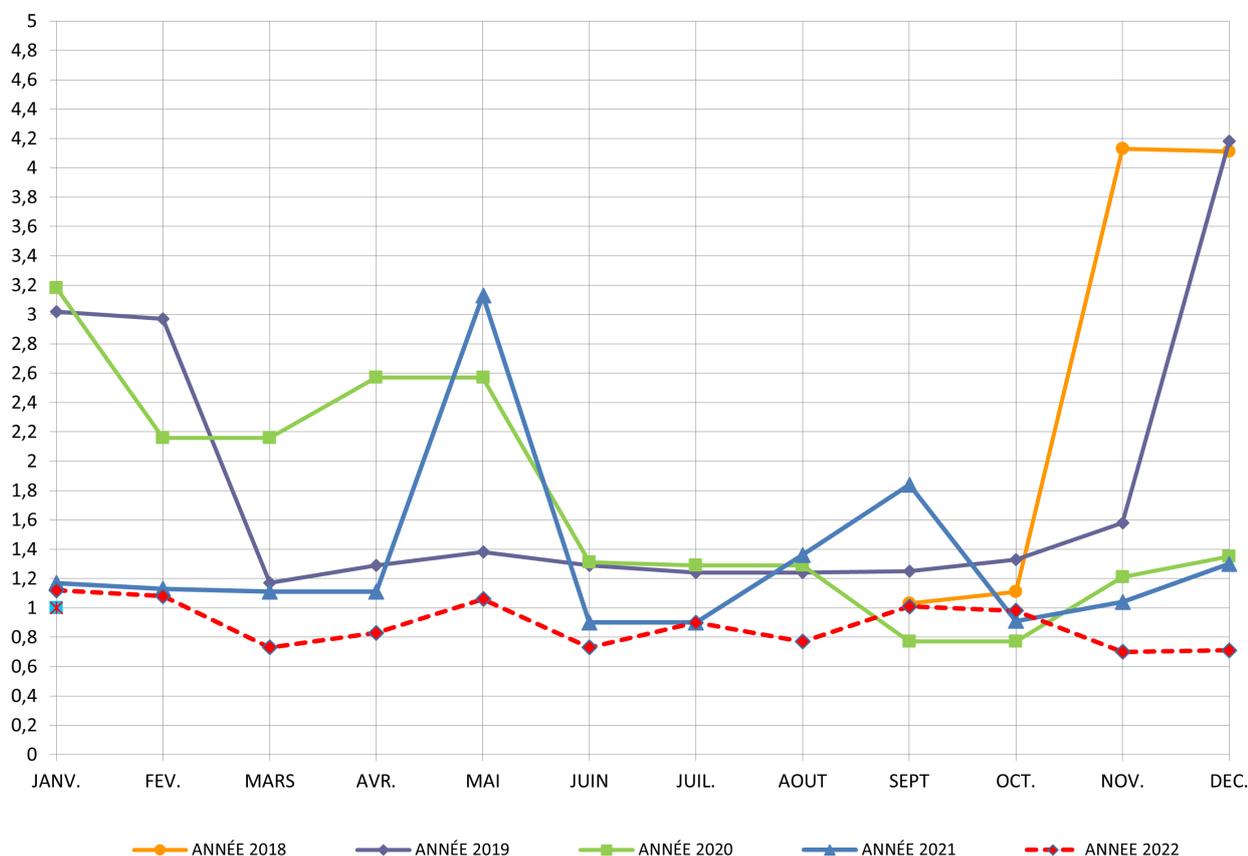
et par le Barrage de la LAYE.

2.2. Niveaux de forages



En 2022, le niveau de la nappe a suivi la tendance des années précédentes. Il n'y a pas de risques à ce jour concernant son évolution.

Niveau dynamique Puits du VIOU (hauteur au dessus de la pompe en mètres)



Le niveau du Puits du Viou sur l'année 2022 est resté inférieur au niveau des années précédentes. La courbe n'a pas dépassé les 1 mètres. Dans la période de sécheresse de 2022, le Puits n'a pas été sollicité.

2.3. Patrimoine communal : station de traitement

2.3.1. Alimentation

L'alimentation en eau potable de la Commune de Forcalquier est assurée grâce à des ressources locales et au Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (S.I.A.E.P.) Mane-Forcalquier (Réserve de la LAYE). Les ressources locales sont : Le Puits du VIOU, la source des ARNAUDS et la source du BEUVERON.

2.3.2. Réglementation

La production et le contrôle de l'eau potable sont assujettis au décret 2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

- ➔ L'eau produite aura notamment une turbidité inférieure à 1 ntu et une teneur en fer inférieure à 0,2 mg/l.
- ➔ Elle sera bien évidemment bactériologiquement potable.



C'est l'Agence Régionale de Santé PACA qui assure les contrôles réglementaires. Dans le cadre de l'autosurveillance, une partie de ces contrôles est effectuée par le laboratoire interne de la Société des Eaux de Marseille

2.3.3. Processus

La filière de traitement est constituée de :

- ➔ La source du Beuveron liée à la bêche de reprise de Beveron. La station de Beuveron permet ensuite l'injection de l'eau dans le réseau après chloration
- ➔ Le captage des Arnauds (composé de 2 sources : Les Giraudis, Les Templiers). Il alimente gravitairement le réservoir de St Marc au niveau duquel l'eau reçoit une stérilisation par chlore gazeux.
- ➔ Le puits du Viou qui alimente également grâce à une pompe immergée le réservoir de St Marc. La chloration, par chlore gazeux, s'effectue directement dans le puits.
- ➔ Le Syndicat Intercommunal Mane-Forcalquier permet le complément en eau pendant la période estivale. L'eau est traitée grâce à une station de filtration d'un débit de 30 l/s. L'eau du Syndicat est issue de la Retenue de Laye.

2.4. Evolution des stations de traitement

2.4.1. Evolutions de la station de traitement

La station de traitement n'a pas subi d'évolution cette année.

2.5. Patrimoine communal : réseau

2.5.1. Etages - réservoirs

Le réseau de distribution de la commune est constitué de 2 étages:

Etage bas :

Un étage gravitaire bas alimenté par le réservoir de Saint Marc. Il dessert essentiellement le centre ville.

- ➔ Saint Marc : Cote radier 576,70 m NGF
- ➔ Etage bas - Capacité : 13 400 m³

Il est à noter que la commune a engagé en 2021 les études permettant de créer un nouveau réservoir d'un volume total de 3 500 m³ (2 cuves) et d'abandonner celui de Saint Marc (vétuste).

Etage haut :

Un étage surpressé haut alimenté également par le réservoir de Saint Marc, grâce à un pompage. Il dessert le quartier de Saint Marc ainsi que le C.E.S. et son réservoir en extrémité, mais également, à l'aide d'un détendeur, les lotissements en contrebas de la Bombardière : La Louette, Le Chasséou. Le lotissement de l'Empereur, situé à une cote NGF élevée, est alimenté, lui, grâce à un surpresseur.

- ➔ C.E.S. : Cote radier 660 m NGF



Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

→ Etage haut - Capacité : 500 m³

Extension du réseau Chemin des Chambarels.

2.5.2. Stations de pompage

Source de Beuveron - 2 pompes : 15 m³/h (dont une en secours)

Station de Pompage de Beuveron - 2 pompes : 30 m³/h (dont une en secours)

Puits du Viou - 1 pompe débit variable : 28 à 36 m³/h, suivant la hauteur de la nappe

Station de pompage de Saint Marc - 2 pompes : 60 m³/h (dont une en secours)

Surpresseur de l'Empereur - 2 pompes : 10 m³/h (dont une en secours)

2.5.3. Dispositifs d'automatisme

Le fonctionnement des installations est contrôlé par des équipements de télégestion reliés au centre de supervision général de la Société des Eaux de Marseille à Marseille par l'intermédiaire d'un appareil de télégestion situé sur le pompage de Saint Marc, sur le pompage de Beuveron, sur le forage du Viou et sur le surpresseur de l'Empereur. Il est ainsi possible de connaître à chaque instant :

- les paramétrages de fonctionnement des équipements électromécaniques,
- les valeurs d'index des compteurs de production,
- le niveau de l'eau dans les différents réservoirs de Saint Marc et du CES,
- le niveau de l'eau dans le forage du Viou.

2.6. Evolution du réseau

2.6.1. Nouveaux ouvrages mis en service : canalisation - branchements

En 2022, aucun travaux n'a été réalisé sur le réseau d'eau potable

Durant l'année, 8 branchements nouveaux particuliers ont été créés.



2.6.2. Evolution de la longueur des réseaux

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la longueur du réseau en fonction des diamètres des canalisations :

Diamètre (mm)	Total au 31/12/2021	Posé en 2022(m)	Déposé en 2022(m)	Amélioration par rapport à la réalité du terrain	Situation au 31/12/2022
20	0,00	0,00			0,00
25	284,98	0,00			284,98
30	8,29	0,00			8,29
32	491,65	0,00			491,65
40	581,55	0,00			581,55
50	4 231,80	0,00			4 231,80
51	23,16	0,00			23,16
53	93,96	0,00			93,96
60	6 125,69	0,00			6 125,69
63	1 137,30	0,00			1 137,30
75	320,88	0,00			320,88
80	2 030,25	0,00			2 030,25
90	318,08	0,00			318,08
100	13 874,86	0,00			13 874,86
110	2 196,64	0,00			2 196,64
125	5 472,48	0,00			5 472,48
130	71,10	0,00			71,10
135	1 098,95	0,00			1 098,95
150	6 609,44	0,00			6 609,44
160	437,36	0,00			437,36
200	3 066,68	0,00			3 066,68
250	1 158,18	0,00			1 158,18
INCONNU	116,07	0,00			116,07
	49 749,34	0,00	0,00	0,00	49 749,34



Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

2.6.3. Répartition par matériaux des canalisations

Le tableau ci-dessous présente la répartition par matériaux des canalisations en fonction de leur diamètre

Diamètre (mm)	Fonte (m)	Acier (m)	Béton (m)	Poly. (m)	Divers (m)	Total par diamètre
20		0,00				0,00
25		162,44		122,54		284,98
30	8,29	0,00				8,29
32				491,65	0,00	491,65
40	390,87	121,42		69,27		581,55
50	90,01	45,46		4 096,33		4 231,80
51				23,16		23,16
53				93,96		93,96
60	5 466,83	126,18	532,68	0,00		6 125,69
63				1 137,30		1 137,30
75				320,88		320,88
80	1 621,74	36,57	219,99	151,96		2 030,25
90				318,08		318,08
100	13 691,01	35,04		148,81		13 874,86
110	116,99			2 079,65		2 196,64
125	3 465,49	974,30	828,51	204,19		5 472,48
130	71,10					71,10
135	1 098,95					1 098,95
150	6 609,44				0,00	6 609,44
160	9,95			427,41		437,36
200	453,05		2 499,84	113,78		3 066,68
250	75,82		1 082,35			1 158,18
0	116,07					116,07
	33 285,61	1 501,41	5 163,37	9 798,97	0,00	49 749,35

2.6.4. Evolution de la longueur des branchements en service

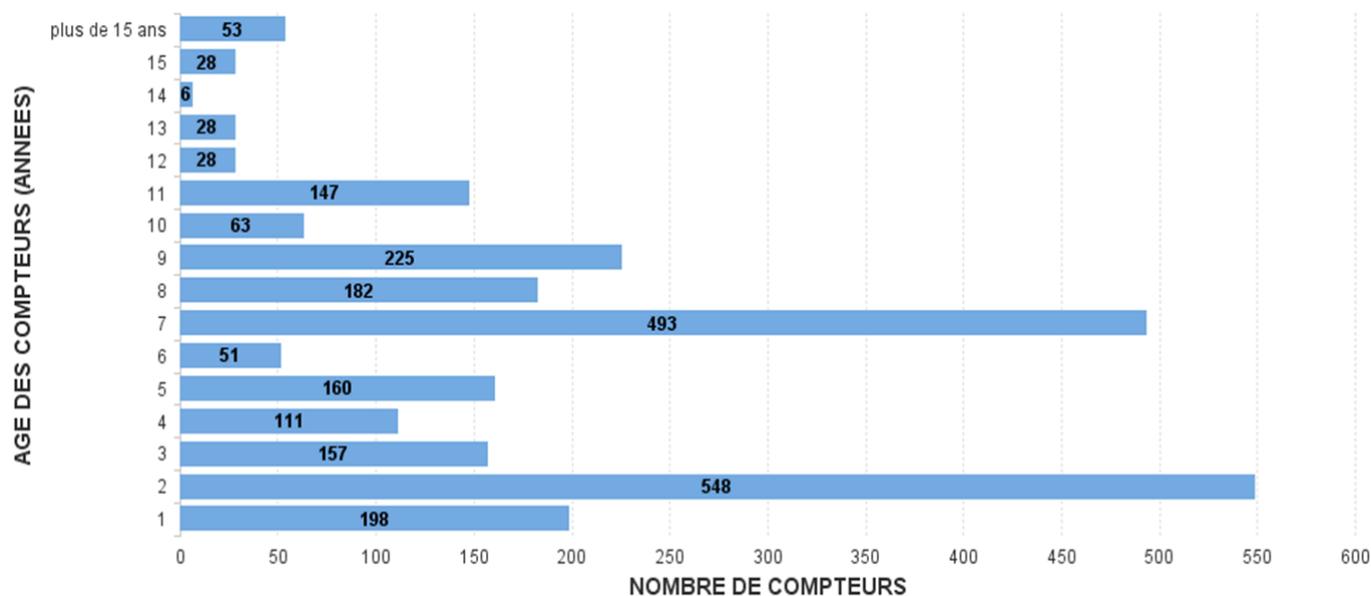
Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la longueur des branchements :

	Longueur des branchements (km)
Situation au 31.12.2021	11.306
Evolution 2022	0.04
Situation au 31.12.2022	11.346

2.6.5. Evolution du parc compteur

ø (mm)	SITUATION AU 31/12/2021			SITUATION AU 31/12/2022		
	Abt.Part.	Abt.Mun.	Total	Abt.Part.	Abt.Mun.	Total
15	2 315	25	2 340	2 311	25	2 336
20	70	10	80	69	10	79
30	31	7	38	31	7	38
40	4	5	9	4	5	9
60	10	1	11	10	1	11
80	3		3	3		3
100	2		2	2		2
Total	2 435	48	2 483	2 430	48	2 478

2.6.6. Pyramide des âges compteur





2.7. Renouvellement des équipements

2.7.1. Renouvellement des équipements effectué au cours de l'année

Renouvellement Patrimonial

Libéllé Site	N° Appareil	Libéllé Appareil	Coût Travaux HT €
STAP SAINT MARC	202200247	DETECTEUR DE FUITE	1 386

Renouvellement Fonctionnel

Libéllé Site	N° Appareil	Libéllé Appareil	Coût Travaux HT €
STAP DE BEUVERON	202200355	CENTRALE FUITE CHLORE	1 577
STAP DE BEUVERON	202200356	DETECTION FUITE CL2	676
STAP DU VIOU	202200683	COMPTEUR DE VOLUME	708

Renouvellement Prévisionnel Fonctionnel

2023 HT €
7 070

Renouvellement Prévisionnel Patrimonial

Libéllé Site	N° Appareil	Libéllé Appareil	2023 HT €
STAP DE BEUVERON	201002356	POMPE FORAGE 1 - DN60	2 267
STAP DE BEUVERON	201002357	POMPE FORAGE 2 - DN60	2 267
STAP DU VIOU	201102595	CHLOROMETRE BOUTEILLE 1	2 867
STAP DU VIOU	200101919	DETENDEUR	542
STAP DU VIOU	200101920	ELECTROVANNE	559
STAP DU VIOU	200800382	TURBIDIMETRE EAU FILTREE	3 266



2.8. Synthèse du renouvellement

2.8.1. Renouvellement fonctionnel

ANNEE RENOUVELLEMENT	NB APPAREILS POSES	COUTS TRAVAUX HT €
2012	7	24 122
2013	2	6 524
2014	6	10 069
2015	2	1 400
2016	1	840
2017	8	7 082
2018	7	12 649
2019	2	1 022
2020	1	672
2021	5	5 393
2022	3	2 961
Somme :	44	72 734

2.8.2. Renouvellement patrimonial

ANNEE RENOUVELLEMENT	NB APPAREILS POSES	COUTS TRAVAUX HT €
2012	5	3 760
2013	7	6 528
2014	2	37 744
2015	12	19 026
2016	3	7 880
2017	5	3 132
2018	1	5 500
2020	5	5 749
2021	3	1 877
2022	1	1 386
Somme :	44	92 582



2.9. Indicateurs de performance

2.9.1. Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Indice de 0 à 120 , modifié par arrêté du 2 décembre 2013 , attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau: Partie A-PLAN DES RESEAUX : 15 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à l'existence d'un plan des réseaux et d'une procédure de mise à jour). Partie B-INVENTAIRE DES RESEAUX: 30 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives aux matériaux, diamètres, dates ou périodes de pose). Partie C-AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION : 75 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à la modélisation des réseaux, au renouvellement, à la localisation des interventions, aux recherches de fuites, à la connaissance des caractéristiques des compteurs et la localisation des branchements et des ouvrages annexes).

Désignation	Nb de Point 2022
A - Plan des réseaux (15 points)	
VP236 A - Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.	10
VP237 A - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée.	5
B - Inventaire des Réseaux (30 points)	
VP238 B - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	5
VP239 B - Pourcentage de linéaire connu sur matériaux et diamètres au delà de 60%.	5
VP240 B - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	5
VP241 B - L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux.	15
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	
VP242 C - Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	10

Désignation	Nb de Point 2022
VP243 C - Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	10
VP244 C - Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.	0
VP245 C - Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10
VP246 C - Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	10
VP247 C - Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.	10
VP248 C - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	10
VP249 C - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	5
Résultat	110

2.9.1.1. Taux de connaissance du patrimoine reseau

Année de pose	Diamètre et matériaux
100,00%	99,89%

2.9.2. Indicateur de performance : P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Le renouvellement est à la charge de la Collectivité.



3. Événements marquants de l'exploitation

3.1. Accidents du travail, observations de l'inspection du travail

3.1.1. Accidents du travail, observations de l'inspection du travail

3.1.1.1. Remarques de l'inspection du travail

La Société des Eaux de Marseille n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part de l'Inspection du Travail.

3.1.1.2. Accidents du travail

En 2022, 7 accidents du travail avec arrêt et 4 accidents du travail sans arrêt sont à déplorer sur le territoire de la SEM.

3.2. La vie du service

3.2.1. Stations

DATE	LOCALISATION	EVENEMENT
22/02/2022	POMPAGE DU VIOU	Maintenance annuelle du poste à chlore
05/01/2022	POMPAGE SAINT MARC	Livraison bouteilles de chlore
22/02/2022	POMPAGE DU VIOU	Livraison bouteilles de chlore
04/10/2022	POMPAGE DU VIOU	Réfection peintures
04/10/2022	RESERVOIR DU CES	Réfection peintures
20/06/2022	POMPAGE DE BEUVERON	Livraison bouteilles de chlore
13/09/2022	POMPAGE DE BEUVERON	Réfection peintures
13/09/2022	SURPRESSEUR DE L'EMPEREUR	Remplacement porte, remplacement carreaux cassés, remplacement tuiles cassées, réfection peinture intérieure du local
04/04/2022	POMPAGE SAINT MARC	Livraison bouteilles de chlore
20/05/2022	POMPAGE SAINT MARC	Livraison bouteilles de chlore
20/06/2022	POMPAGE SAINT MARC	Livraison bouteilles de chlore
18/07/2022	POMPAGE SAINT MARC	Livraison bouteilles de chlore
09/08/2022	POMPAGE SAINT MARC	Livraison bouteilles de chlore
29/08/2022	POMPAGE SAINT MARC	Livraison bouteilles de chlore
18/10/2022	POMPAGE SAINT MARC	Maintenance annuelle du poste à chlore
18/10/2022	POMPAGE SAINT MARC	Livraison bouteilles de chlore
14/04/2022	POMPAGE SAINT MARC	Contrôle réglementaire levage : Accompagnement SOCOTEC, aide au contrôle des appareils de levage, VGP annuelle, suivi et gestion



DATE	LOCALISATION	EVENEMENT
06/10/2022	RESERVOIR DU CES	Nettoyage bache 500m ³
09/11/2022	POMPAGE DU BEUVERON	Nettoyage bache 100m ³
17/11/2022	POMPAGE DU BEUVERON	Nettoyage bache 10m ³

3.2.2. Réseau

DATE	LOCALISATION	EVENEMENT
05/01/2022	2 RUE DE L HOTEL DIEU 4300	Réparation fuite canalisation
06/01/2022	21 AVENUE CLAUDE DELORME 4300	Réparation fuite branchement
07/01/2022	1 STATION DE POMPAGE DU VIOU 4300	Réparation fuite branchement
31/01/2022	23 AVENUE DES LAVANDES 4300	Réparation fuite branchement
02/02/2022	1 RUE DU COLLEGE 4300	Réparation fuite canalisation
04/02/2022	1 AVENUE DE FONTAURIS 4300	Réparation fuite canalisation
07/02/2022	1 ROUTE SIGONCE 4300	Réparation fuite canalisation
11/02/2022	1 CHEMIN DES MOUREISSES 4300	Réparation fuite canalisation
14/02/2022	18 LOTISSEMENT HAUTS DE LA LOUETTE 4300	Réparation fuite branchement
18/02/2022	1 LOTISSEMENT LE PETIT BRIANT 4300	Réparation fuite canalisation
21/02/2022	1 PROPRIETE 18686 4300	Réparation fuite branchement
22/02/2022	5 IMPASSE VERDIERS 4300	Réparation fuite branchement
25/02/2022	708 ZONE AMENAG. COMMERCIAL LES CHA-LUS 1 CD12 4300	Réparation fuite branchement
28/02/2022	2 BOULEVARD DE LA CHENERAIE 4300	Réparation fuite canalisation
22/04/2022	2 RUE CHOURAN 4300	Réparation fuite canalisation
30/05/2022	2 LOTISSEMENT LUCRECE 4300	Réparation fuite canalisation
31/05/2022	2 BOULEVARD DE LA CHENERAIE 4300	Réparation fuite canalisation
08/06/2022	ROUTE SIGONCE 4300	Réparation fuite canalisation
28/06/2022	AVENUE DES QUATRES REINES 4300	Réparation fuite branchement
15/07/2022	AVENUE JEAN GIONO 4300	Réparation fuite canalisation
26/07/2022	CHEMIN DE SAINT MARC 4300	Réparation fuite branchement
27/07/2022	RUE DES GILLOUX 4300	Réparation fuite RPC
04/08/2022	AVENUE MARCEL ANDRE 4300	Réparation fuite branchement
10/08/2022	LOTISSEMENT LA TOMIE 4300	Réparation fuite canalisation
27/08/2022	PROPRIETE 18693 4300	Réparation fuite canalisation
29/08/2022	CHEMIN PIGEONNIER LA TOMIE 4300	Réparation fuite branchement



Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

DATE	LOCALISATION	EVENEMENT
31/08/2022	RUE DES MICOCOULIERS 4300	Réparation fuite branchement
02/09/2022	CHEMIN DES CABANONS POINTUS 4300	Réparation fuite branchement
08/09/2022	RUE DES ECOLES 4300	Réparation fuite branchement
26/09/2022	RUE DES HAUTES LICES 4300	Réparation fuite canalisation
07/10/2022	CHEMIN DES CABANONS POINTUS 4300	Réparation fuite branchement
21/10/2022	CHEMIN DES HYBOURGUES 4300	Réparation fuite canalisation

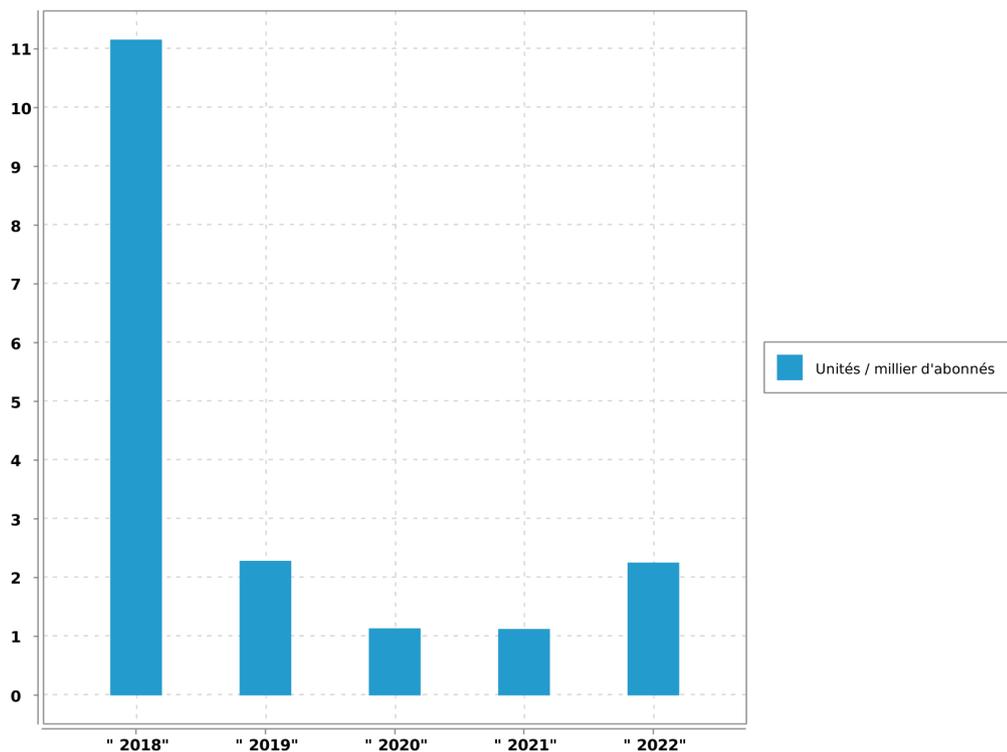
3.3. Indicateur de performance : P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

(Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / Nombre d'abonnés) x 1000

VP 020 : Nombre de coupures d'eau au cours de l'année : abonnés non prévenus

VP 056 : Nombre d'abonnements eau

	2018	2019	2020	2021	2022
VP 020	29	6	3	3	6
VP 056	2 599	2 615	2 634	2 655	2 652
Résultat	11,16	2,29	1,14	1,13	2,26





4. Bilan hydraulique

4.1. Chiffres clé de l'exploitation

4.1.1. Données issues de la relève

Période de relève	du 06/09/2021 au 06/09/2022	
Durée moyenne de la relève	365	jours

4.1.2. Calcul rendement du réseau

Libellé	Valeur	Unité
Longueur du réseau de desserte hors brt	49,749	km
Rendement du réseau de distribution	87,47	%
Indice Linéaire de pertes en réseau	2,94	m ³ /j/km

4.1.3. Caractéristiques du réseau

Nombre de fuites réparées		
sur canalisations	30	
sur branchements	13	
sur appareils publics	0	
Nombre total de fuites réparées	33	
Opérations sur compteurs		
Concessions nouvelles	8	
Renouvellements pour vétusté	326	
Remplacements pour autres motifs	7	
Déposes (résiliations)	0	

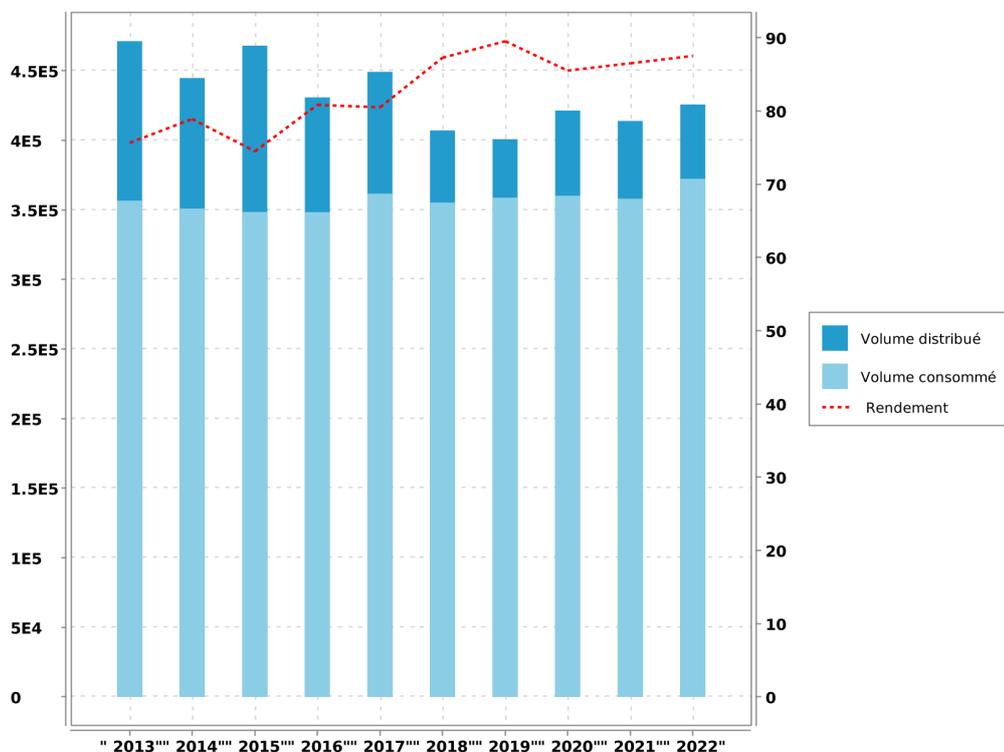
4.1.4. Chiffres clé de l'année civile

Bilan d'eau (du 1er janvier au 31 décembre)		
Volume acheté ou prélevé (P)	408 338	m ³
Pertes en adduction ou lavage (P1)	0	m ³
Volume distribué (P-P1)	408 338	m ³
Analyse de la distribution		
Semaine maxi (S28)	11 846	m ³
Semaine mini (S05)	5 235	m ³
Jour maxi estimé	1 692	m ³
Capacité de stockage	13 900	m ³
Autonomie de distribution	197	h

4.2. Volumes distribués et consommés

4.2.1. Evolution de la consommation

Évolution sur 10 ans des volumes distribués et consommés en m³/an :





Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

4.2.2. Volumes mensuels du service

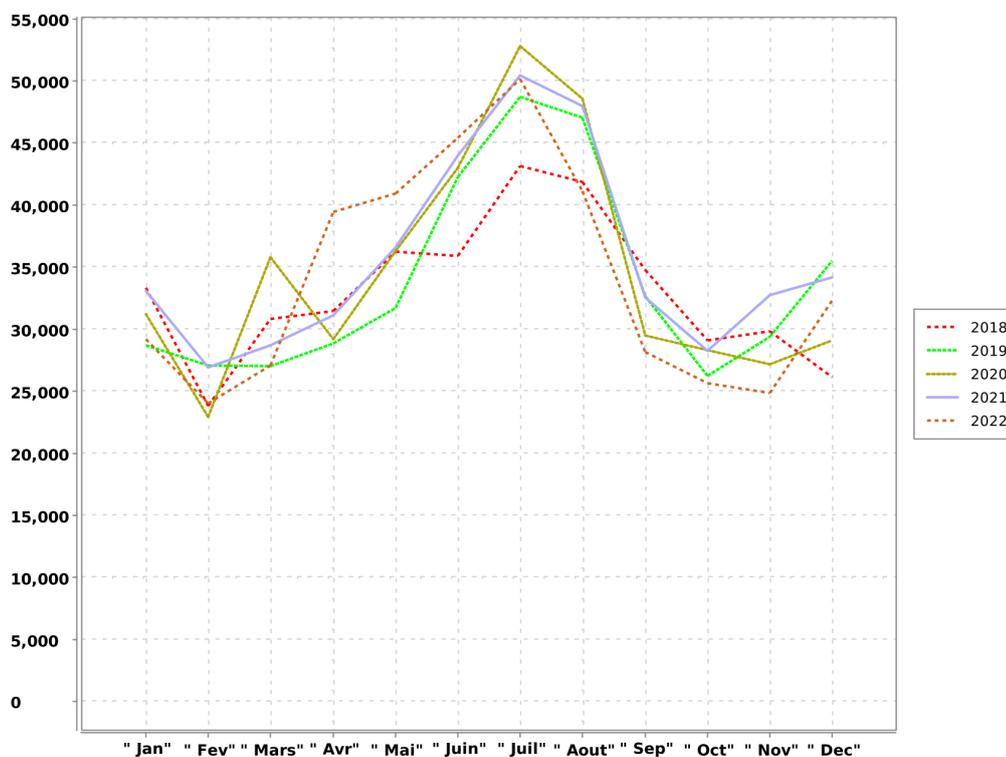
Récapitulation du volume mensuel prélevé et acheté pendant l'année civile et sur la période de relève en fonction de l'origine de l'eau :

Mois	Captage des Arnauds	Source du Beuveron	Source du Viou	Achat d'eau SIAEP Mane / Forcalquier (La Laye)	Total Année Civile	Total période de Relève
SEPTEMBRE						26 660 m ³
OCTOBRE						28 286 m ³
NOVEMBRE						32 754 m ³
DECEMBRE						34 198 m ³
JANVIER	14 740	499	13 976 m ³		29 215 m ³	29 215 m ³
FEVRIER	7 981	2 094	10 087 m ³	3 858 m ³	24 020 m ³	24 020 m ³
MARS	7 319	2 481	8 499 m ³	8 773 m ³	27 072 m ³	27 072 m ³
AVRIL	10 303	1 989	7 464 m ³	19 698 m ³	39 454 m ³	39 454 m ³
MAI	12 306	2 515	12 192 m ³	13 913 m ³	40 926 m ³	40 926 m ³
JUIN	3 990	2 223	1 441 m ³	37 755 m ³	45 409 m ³	45 408 m ³
JUILLET	2 414	2 177		45 558 m ³	50 149 m ³	50 149 m ³
AOUT	2 067	2 048	13 m ³	36 979 m ³	41 107 m ³	41 107 m ³
SEPTEMBRE	1 774	1 162	92 m ³	25 124 m ³	28 152 m ³	6 514 m ³
OCTOBRE	1 617	1 980		22 052 m ³	25 649 m ³	
NOVEMBRE	4 304	1 669	6 179 m ³	12 728 m ³	24 880 m ³	
DECEMBRE	24 097	843	4 984 m ³	2 381 m ³	32 305 m ³	
TOTAL	92 912 m³	21 680 m³	64 927 m³	228 819 m³	408 338 m³	425 763 m³
MOYENNE	22,75%	5,31%	15,90%	56,04%	1 119 m³/j	
					12,95 l/s	



4.2.3. Historique des volumes mensuels distribués

Comparaison sur 5 ans des volumes mensuels distribués en m³/mois :





4.3. Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution

$$\left[\frac{(V \text{ consommé autorisé} + V \text{ vendu en gros})}{(V \text{ produit} + V \text{ acheté en gros})} \right] \times 100 \left[\frac{(V1+V2+V3+V4)}{(V5+V6)} \right] \times 100$$

$$V \text{ produit} + V \text{ acheté en gros} = V \text{ mis en distribution} + V \text{ vendu en gros}$$

$$V \text{ consommé autorisé} = V \text{ comptabilisé} + V \text{ consommateurs sans comptage} + V \text{ de service du réseau}$$

VP 063 : Volume comptabilisé domestique

VP 201 : Volume comptabilisé non domestique

VP 221 : Volumes eau consommateurs sans comptage

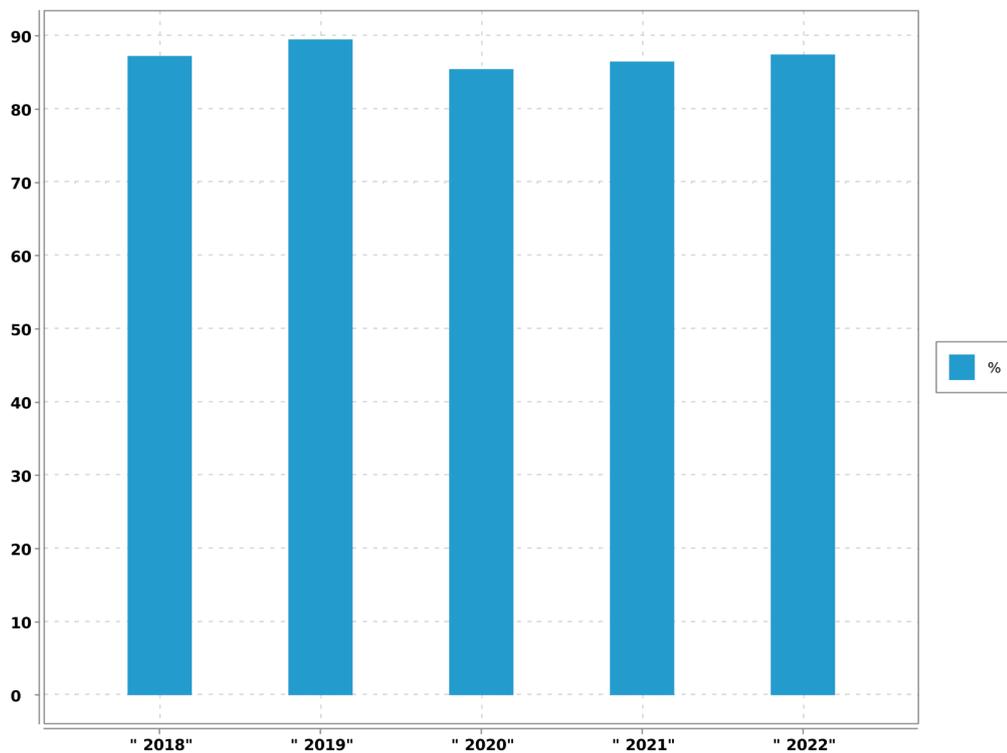
VP 220 : Volumes eau de service du réseau

VP 061 : Volume eau vendus en gros

VP 059 : Volumes eau produits

VP 060 : Volumes eau achetés en gros

	2018	2019	2020	2021	2022
VP 063	315 278	329 040	330 481	328 156	337 824
VP 201			10	16	14
VP 221	5 556	5 556	5 556	5 556	5 566
VP 220	34 464	24 233	24 117	24 375	29 007
VP 061				0	0
VP 059	255 497	269 246	306 332	198 236	196 806
VP 060	151 636	131 579	115 072	215 697	228 958
Résultat	87,27	89,52	85,47	86,51	87,47



Note

Le calcul des eaux de service se décompose de la manière suivante:

- eau de service des surpresseurs : 360 m³
- Volumes de lavage des réservoirs : 283 m³
- Eau de service des analyseurs : 2800 m³
- Purges sur le réseau : 270 m³
- Autres : 20527 m³
- Essais PI et BI : 910 m³
- Arrêts d'eau et travaux : 207 m³
- Manœuvre incendie (caserne) : 3650 m³



4.4. Indicateur de performance : P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés

$(V \text{ mis en distribution} - V \text{ comptabilisé}) / \text{Longueur du réseau de desserte} / 365 \text{ ou } 366$
 $V = \text{volume } V \text{ mis en distribution} = V \text{ produit} + V \text{ acheté en gros} - V \text{ vendu en gros}$

VP 063 : Volume comptabilisé domestique

VP 201 : Volume comptabilisé non domestique

VP 061 : Volume eau vendus en gros

VP 059 : Volumes eau produits

VP 060 : Volumes eau achetés en gros

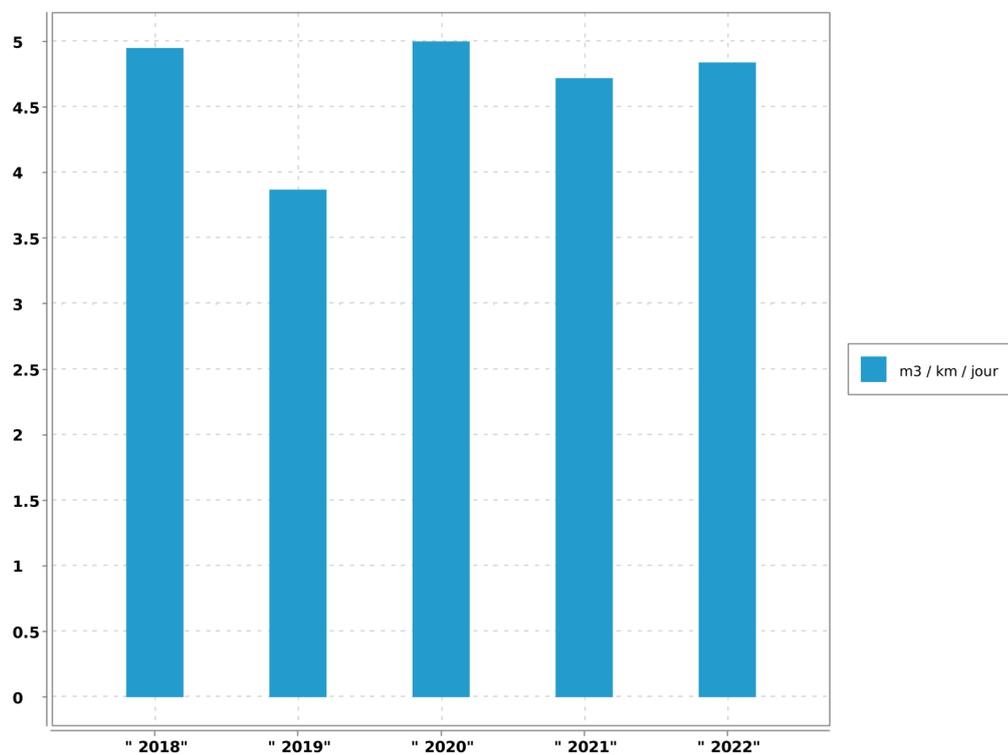
VP 077 : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)

Nbre de jour : Nombre de jours dans l'année

	2018	2019	2020	2021	2022
VP 063	315 278	329 040	330 481	328 156	337 824
VP 201			10	16	14
VP 061				0	0
VP 059	255 497	269 246	306 332	198 236	196 806
VP 060	151 636	131 579	115 072	215 697	228 958
VP 077	50,874	50,816	49,708	49,749	49,749
Nbre de jour	365	365	366	365	365
Résultat	4,95	3,87	5	4,72	4,84



Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille





4.5. Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau

$(V \text{ mis en distribution} - V \text{ consommé autorisé}) / \text{Longueur du réseau de desserte} / 365 \text{ ou } 366$ V = volume V mis en distribution = V produit + V acheté en gros - V vendu en gros V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

VP 063 : Volume comptabilisé domestique

VP 201 : Volume comptabilisé non domestique

VP 221 : Volumes eau consommateurs sans comptage

VP 220 : Volumes eau de service du réseau

VP 061 : Volume eau vendus en gros

VP 059 : Volumes eau produits

VP 060 : Volumes eau achetés en gros

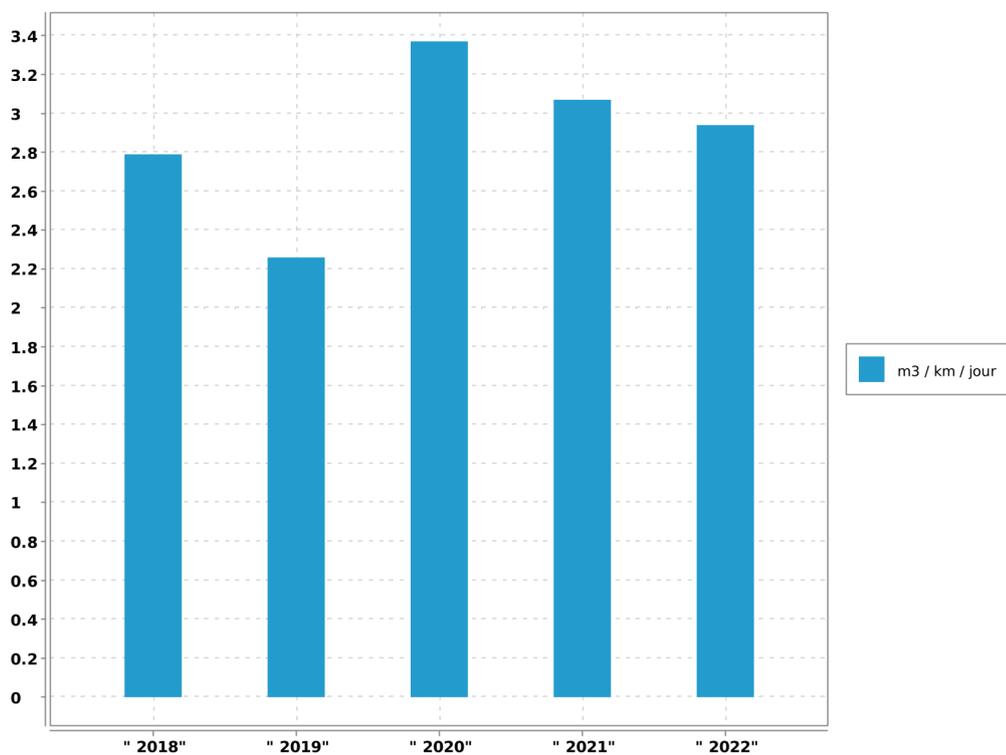
VP 077 : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)

Nbre de jour : Nombre de jours dans l'année

	2018	2019	2020	2021	2022
VP 063	315 278	329 040	330 481	328 156	337 824
VP 201			10	16	14
VP 221	5 556	5 556	5 556	5 556	5 566
VP 220	34 464	24 233	24 117	24 375	29 007
VP 061				0	0
VP 059	255 497	269 246	306 332	198 236	196 806
VP 060	151 636	131 579	115 072	215 697	228 958
VP 077	50,874	50,816	49,708	49,749	49,749
Nbre de jour	365	365	366	365	365
Résultat	2,79	2,26	3,37	3,07	2,94



Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille



5. Qualité de l'eau

5.1. Qualité de la ressource en eau

5.1.1. Qualité de la ressource en eau communale

5.1.1.1. Caractéristiques de la ressource en eau communale

Les caractéristiques physico-chimiques de ces ressources sont regroupées dans le tableau ci-dessous :

Paramètres	Valeur moyenne eau Les Giraudis	Valeur moyenne eau Source Beuveron	Arrêté du 11 janvier 2007
Oxygène dissous mg/l	-	7,04	
Turbidité néphélométrique NFU	0,2	9,12	
pH	7,8	7,59	6,5 < pH < 9 ⁽¹⁾
Conductivité à 25°C	-	579	< 1100 à 25°C ⁽¹⁾
Titre hydrotimétrique	-	32,9	
Titre hydrotimétrique (Dureté)	25,6	28,5	
Hydrogénocarbonates (bicarbonates)	300,1	339,5	
Calcium mg/l	98	120	
Magnésium mg/l	3,2	7	
Sodium mg/l	1,5	2,08	
Potassium mg/l	0	0,585	
Chlorures mg/l	0	0	< 250 ⁽¹⁾
Sulfates mg/l	-	28,2965	< 250 ⁽¹⁾
Nitrates (en NO ₃)	0	0,59	< 50 ⁽²⁾
Carbone Organique Total mg/l	1,1	1,51	
Titre alcalimétrique complet	24,6	27,825	°F
Fluorures mg/L		0,156	
⁽¹⁾ Référence de qualité			
⁽²⁾ Limite de qualité			

L'eau de la ressources Beuveron est minéralisée, calcaire, bicarbonatée et peu chargée en nitrates.

5.1.1.2. Caractéristiques de la ressource en eau communale

Paramètres	Valeur moyenne eau Source le Viou	Arrêté du 11 janvier 2007
Oxygène dissous mg/l	-	
Turbidité NFU	0,2	
pH	7,3	6,5 < pH < 9 ⁽¹⁾
Conductivité à 25°C µS/cm	-	< 1100 à 25°C ⁽¹⁾
CO ₂ Libre mg/l	-	
Dureté (TH) en degré français	32,6	
Bicarbonates mg/l	353,8	
Calcium mg/l	111,6	
Magnésium mg/l	11,8	
Sodium mg/l	4,5	
Potassium mg/l	1	
Chlorures mg/l	5,6	< 250 ⁽¹⁾
Sulfates mg/l	32,7	< 250 ⁽¹⁾
Nitrates mg/l	2,1	< 50 ⁽²⁾
Carbone Organique Total mg/l	2	
TAC	29	°F
⁽¹⁾ Référence de qualité		
⁽²⁾ Limite de qualité		

L'eau du captage des Arnauds est minéralisée, calcaire, bicarbonatée et peu chargée en nitrates.

5.2. Qualité du traitement et de la desserte

L'eau produite et distribuée sont analysées régulièrement d'une part par le laboratoire CARSO (autosurveillance) et d'autre part par celui de l'A.R.S. (contrôle officiel).

En 2022 :

- ➔ 30 analyses bactériologiques ont été réalisées dont 15 en autocontrôle et 15 par l'ARS.
- ➔ 30 analyses physico-chimiques ont été réalisées dont 15 en autocontrôle et 15 par l'ARS.

Toutes les analyses ont été conformes aux normes en vigueur.

5.2.1. Contrôle de la production et de la distribution

L'eau distribuée sur le réseau Ouest de FORCALQUIER provient de la station de traitement de la Laye tandis que celle du réseau ville provient des stations de Beuveron, Arnauds et le Viou.



Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Sur la commune de FORCALQUIER, des prélèvements sont effectués aux sites suivants :

- Réseau Ouest,
- Sortie Générale Beuveron
- Sortie Générale Arnauds,
- Sortie Générale Viou,
- Haut réseau.
- Réservoir Saint Marc,
- Réseau Ville.
- chloration La Laye

Par ailleurs, la qualité de l'eau distribuée passe par un bon entretien des réservoirs. Ces derniers font donc l'objet d'une désinfection régulière suivie d'une analyse de contrôle.

Pour cette année, cette opération a été effectuée sur les réservoirs suivant :

CES	500	m ³	14/12/2022
Mane/Forcalquier LES BORIES	250	m ³	26/10/2022
Mane/Forcalquier BONNAFOUX	250	m ³	14/12/2022
Beuveron	10	m ³	non réalisé
Beuveron	100	m ³	non réalisé
Bâche de refoulement Empereur	10	m ³	non réalisé

Enfin, il n'a été enregistré, de la part des abonnés, aucune réclamation relative à la qualité de l'eau desservie.

5.2.2. Qualité de la desserte

La diversité des ressources permet de maintenir une excellente qualité de l'eau distribuée. L'apport de l'eau du Syndicat Intercommunal Mane-Forcalquier qui permettait de maintenir une bonne distribution de l'eau pendant les périodes de pointe d'été assure l'alimentation de la Commune.

5.3. Notice d'information ARS

5.3.1. Description

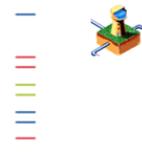
Conformément à la circulaire du 19 février 1998 réf. 98/115, il existe une notice d'informations aux consommateurs, établie par l'A.R.S., portant sur la qualité des eaux distribuées sur la commune. Elle est jointe ci-après.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : VILLE DE FORCALQUIER
 Gestionnaire du réseau : MAIRIE DE FORCALQUIER
 Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE
 Commune : FORCALQUIER

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : BACHE DES BORIES Procédure de protection non engagée
 Captage : CANAL EDF GEOSSEL Procédure de protection non engagée
 Captage : PUIS DU VIQU Procédure de protection terminée
 Captage : SOURCE BEVERON Procédure de protection terminée
 Captage : SOURCE GIRAUDIS Procédure de protection terminée
 Captage : SOURCE LES TEMPLIERS Procédure de protection terminée
 Station de production : CHLORATION FORCALQUIER
 Station de production : CHLORATION LA LAYE



Qualité de l'eau distribuée en 2022

BACTERIOLOGIE (n/100 mL)	NITRATES (mg/L)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/L).	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 15 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 9 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 3,1 mg/L Valeur moyenne : 1 mg/L	Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne : 28,9 °F Valeur minimale atteinte : 25,3 °F Valeur maximale atteinte : 33,7 °F

PESTICIDES (µg/L)
Molécules actives (et leurs métabolites) utilisées pour la prévention, le contrôle ou l'élimination d'organismes indésirables, qu'il s'agisse de plantes, d'animaux (insectes, acariens, mollusques, etc.), de champignons ou de bactéries. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgramme par litre (0,1 µg/L).
Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0,047 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 731 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/L)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/L).
Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,3 mg/L Valeur moyenne : 0,233 mg/L

Conclusion sanitaire :
 100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
 Eau conforme pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques recherchés.

Edité le 20/01/2023

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

— Agence Régionale de Santé PACA - Délégation départementale des Alpes de Haute-Provence – Rue Pasteur - CS 30229 - 04013 DIGNE LES BAINS Cedex
 — Email : ars-paca-d04-sante-environnement@ars.sante.fr



5.4. Indicateur de performance : P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée : 0 % Aucune action 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu 50 % Dossier recevable déposé en préfecture 60 % Arrêté préfectoral 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis; servitudes mises en place; travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus); et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté. ($V_1 = x \%$)

Niveau d'avancement de protection de la ressource en eau

	2018	2019	2020	2021	2022
Valeur (1)	60	60	60	50	50
Résultat	60	60	60	50	50

Commentaire

Les indices sont consolidés en les pondérant par le volume qui est produit à partir de chaque point de prélèvement dans le milieu naturel :

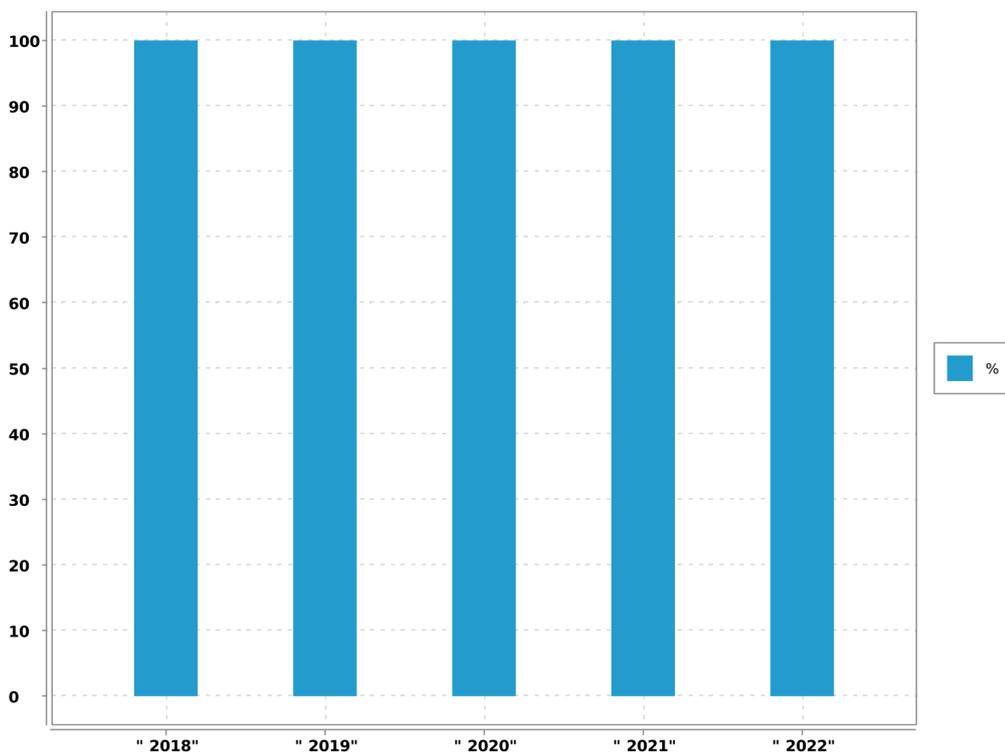
5.5. Indicateur de performance : P101.1 Taux de conformité des analyses bactériologiques A.R.S.

Pour les analyses concernant l'eau distribuée validées par l'ARS. (Nombre d'analyses bactériologiques conformes / Nombre d'analyses bactériologiques réalisées). On se limitera à la conformité aux paramètres pour lesquels le Code de la Santé Publique précise une valeur limite de qualité en excluant les paramètres indicateurs. On pourra indiquer en complément le volume d'analyses d'auto-surveillance effectué.

VP 127 : Nb de prélèvements bactériologiques conformes sur l'année

VP 126 : Nb de prélèvements bactériologiques total sur l'année

	2018	2019	2020	2021	2022
VP 127	24	17	12	11	15
VP 126	24	17	12	11	15
Résultat	100	100	100	100	100



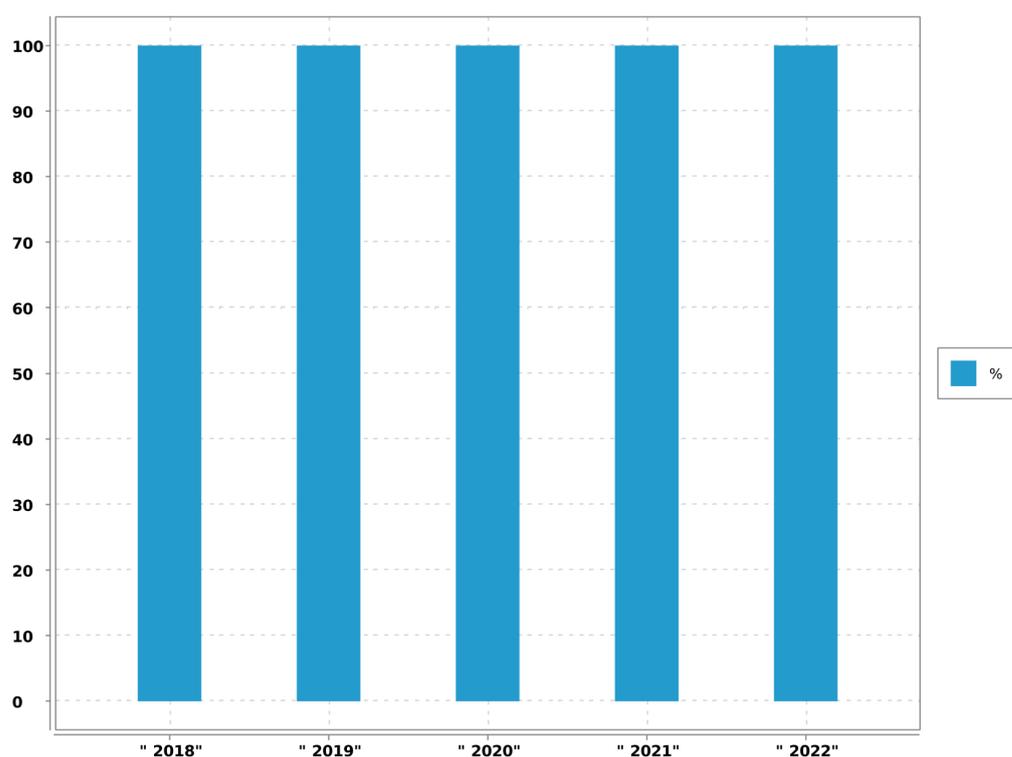
5.6. Indicateur de performance : P102.1 Taux de conformité des analyses physico-chimiques A.R.S.

Services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : (Nombres de prélèvements physico-chimiques conformes / Nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année) X 100.

VP 129 : Nb de prélèvements physico-chimiques conformes sur l'année

VP 128 : Nb de prélèvements physico-chimiques total sur l'année

	2018	2019	2020	2021	2022
VP 129	24	17	12	11	15
VP 128	24	17	12	11	15
Résultat	100	100	100	100	100





5.7. Indicateur de performance : existence d'un laboratoire accrédité auquel est raccordé le service

0 = NON / 1 = OUI

Valeur (1) : Existence d'un laboratoire accrédité auquel est raccordé le service

	2018	2019	2020	2021	2022
Valeur (1)	1	1	1	1	
Résultat	1	1	1	1	1



6. Services aux abonnés et facturation

6.1. Relation clientèle

Au cours de l'année 2022, les équipes de la Direction Clientèle de la Société des Eaux de Marseille ont poursuivi la modernisation de la relation client dans le but d'améliorer encore la satisfaction des clients en renforçant le sentiment de :

- Bienveillance dans le traitement attentionné des demandes et des réclamations;
- Responsabilité s'agissant des engagements pris et respectés vis-à-vis des clients;
- Accessibilité via les outils digitaux notamment,

- La digitalisation comme outil pour moderniser la relation client

En 2022, les équipes ont accéléré la digitalisation de la relation client en mettant en place une nouvelle version de l'outil de gestion dans le but:

- D'améliorer le temps de traitement de la demande client et de la qualité du service;
- De faciliter sa prise en compte;
- De gagner du temps dans le délai d'instruction du dossier.

De plus, une nouvelle maquette facture a été mise en production afin de clarifier et simplifier sa compréhension.

Aussi, au cours de l'année 2022, l'équipe de la Direction Clientèle a fait la promotion du paiement sûr (prélèvement) et de l'e-facture permettant ainsi d'augmenter l'utilisation de l'agence en ligne pour retrouver toutes les factures des dernières années, consulter le solde, suivre la consommation, etc.

D'autres projets de digitalisation structurants sont prévus en 2023.

- Déploiement de l'APPS

Pour répondre au besoin de communiquer plus rapidement et plus efficacement, l'équipe va déployer en 2023 une application de smartphone et de tablette qui sera facile à utiliser.

- Fiabilisation et enrichissement de la base de données Clients

Un travail important de fiabilisation et d'enrichissement de la base de données Clients réalisé en 2021 a visé à diminuer le taux de plis non distribués (courriers et factures), à augmenter le taux de complétude des données de joignabilité (n° de téléphone portable et d'@mails) afin d'interagir davantage avec les clients (notification d'arrêt d'eau, envoi d'informations liées au service de l'eau, ...) et à mieux qualifier la qualité des clients professionnels grâce au numéro de SIRET et au code APE.

En 2023, un nouvel outil du marché sera interfacé à notre Système d'information afin de permettre un contrôle systématique et « en direct » de toutes ces données (adresse postale, n° de SIRET, @mail et n° de téléphone portable), assurer le contrôle des flux de données entrants et ainsi maintenir durablement un bon niveau de fiabilité des données de la base Clients dans le strict respect du RGPD.

6.2. Information et sensibilisation des usagers

6.2.1. Refonte complète du site internet eauxdemarseille.fr



Il centralise toutes les informations sur le service de l'eau pour les communes, les services clients et l'actualité de la Société des Eaux de Marseille.

Il a fait l'objet d'une refonte complète en 2022 pour permettre une meilleure prise en compte du parcours utilisateur. Cette refonte a permis également d'améliorer des paramètres majeurs en matière d'écoconception, de cybersécurité, de politique RGPD, de suivi statistique et de responsabilité.

L'accès aux informations liées à l'eau et ainsi qu'à l'Espace Client en ligne ont été améliorés. Les principales rubriques ont été maintenues, avec une navigation facilitée :

- La rubrique « **L'eau dans ma ville** » permet d'accéder directement aux informations liées à son lieu d'habitation. On peut y consulter et télécharger le rapport de l'Agence Régionale de Santé sur la qualité de l'eau, les tarifs de l'eau en fonction des usages et suivre l'évolution des travaux et des coupures d'eau en cours sur le réseau.
- La rubrique « **Actualités** » est mise à jour autant de fois que nécessaire en fonction des incidents, des innovations, des alertes météo, des conseils aux consommateurs. A l'appui, des vidéos viennent souvent apporter une information de manière dynamique.
- La rubrique « **Parcours de l'eau** » présente l'ensemble des ouvrages d'exploitation, avec une animation pour chaque étape du circuit de l'eau. Cette rubrique propose également la visite virtuelle (animation 3D et vidéo) du centre de production d'eau potable de Sainte-Marthe à Marseille, le plus important des trois centres de production de la ville.
- La rubrique « **L'eau à l'école** » rassemble les supports pédagogiques et permet aux enseignants de demander la visite d'un intervenant dans une classe de CM1 pour une session dédiée à la connaissance de l'eau.
- **L'espace Clients** permet l'accès, depuis un espace sécurisé pour les abonnés, aux services en ligne. On y trouve aussi les dispositions réglementaires, les gestes essentiels pour économiser l'eau et la liste des agences et points d'accueil ouverts au public.
- Un **simulateur de consommation d'eau** a également été mis en ligne pour calculer et estimer une facture annuelle en quelques clics.
- De nombreuses informations sur la Sécheresse et les changements climatiques et notamment l'action de la Société des Eaux de Marseille pour préserver la ressource en eau, ainsi que Les conseils et astuces regroupant notamment les écocgestes.

6.2.2. Des dépliants thématiques d'information à destination du grand public

La Société des Eaux de Marseille édite une série de dépliants informatifs à destination de ses clients : règlement par prélèvement automatique ou mensualisé, individualisation, qualité de l'eau du robinet, charte service clients,

Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

abonnement spécifique « espaces verts », éco-gestes pour la préservation de la ressource, prestations aux malvoyants et malentendants.

6.2.3. Une communication digitale sur les réseaux sociaux

La présence sur les réseaux sociaux a continué de s'affirmer avec 150 posts publiés en 2022.

La diffusion programmée de deux publications par semaine a permis une nette augmentation de la fréquentation des comptes officiels du Groupe sur LinkedIn, Twitter, Facebook et Instagram avec plus de 400.000 personnes exposées en 2022 (contre 246.558 en 2021) et plus de 80.870 interactions générées en 2022 (contre 38.600 en 2021).

6.2.4. Un nouveau format pour les interventions pédagogiques

Le Groupe des Eaux de Marseille a repensé complètement le format de ses interventions pédagogiques sous forme d'ateliers ludo-éducatifs, afin de permettre aux enfants d'être acteur de l'évolution de la préservation de la ressource en eau. Un nouvel univers a été créé autour du personnage de Loéla, le symbole de l'eau, invitant les enfants à agir dans 4 nouveaux ateliers participatifs :



- ➔ **Activité 1:** Cycle de l'eau naturel et domestique à travers un parcours sportif
- ➔ **Activité 2:** Consommation, usages et écogestes à travers un « Qui est-ce ? » grand format
- ➔ **Activité 3:** Pollution & Santé à travers un mini escape game où le but du jeu est de sauver une tortue et un poulpe emprisonnés dans le plastique
- ➔ **Activité 4:** Quiz collectif et ludique qui reprend les notions abordées dans chaque jeu



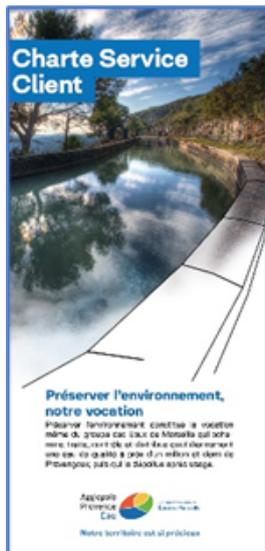
6.2.5. Information et services aux abonnés

Des services clients en ligne

Sur le site internet eauxdemarseille.fr, un espace Clients sécurisé (Agence en ligne) par un identifiant et un mot de passe permet à chaque abonné de consulter son contrat, de suivre ses consommations ou de régler sa facture d'eau en ligne.

Ces services sont également accessibles aux personnes malvoyantes ou malentendantes au travers de partenariats avec l'association **HandiCapZero** et la plateforme **Accéo** depuis le site web.

6.2.6. Des publications régulières



Le livret d'accueil: distribué à chaque nouvel abonné, il regroupe plusieurs documents concernant les tarifs ou encore le règlement des abonnements en Eau., distribué à chaque nouvel abonné, regroupe plusieurs documents concernant le tarif, le règlement des abonnements en Eau et Assainissement.

La Charte Service Client recense en plusieurs points les engagements de l'entreprise en faveur d'un meilleur service aux clients.

L'inf'eau Clients, joint à la facture, est diffusé 2 fois par an, pour apporter une information pratique sur le service de l'eau. Il est également disponible en braille ou en gros caractères pour les personnes malvoyantes., joint à la facture, est diffusé 2 fois par an pour apporter une information pratique sur le service de l'eau ou de l'assainissement. Cette année une information spéciale «COVID-19» a complété les envois afin d'apporter plus d'informations sur la situation actuelle.



6.2.7. Des conseils pratiques

Gel des compteurs

Une campagne de prévention du gel des compteurs est engagée dès que les températures descendent en dessous de zéro afin de donner des informations pratiques aux habitants. Cette année, l'information a été transmise en masse sur les réseaux sociaux à travers une vidéo et a permis de toucher près de 9 000 personnes. Des kits de protection des compteurs ont été distribués aux abonnés qui le souhaitent afin de protéger leurs compteurs.

Vigilance concernant les dangers du canal



La Société des Eaux de Marseille organise, chaque année durant la période estivale, une campagne de prévention sur les risques d'accident dans le canal de Marseille. Entre la Roque d'Anthéron et La Ciotat, le canal de Marseille traverse 23 communes. Dans tous les endroits sensibles, la Métropole, propriétaire de l'ouvrage, et la Société Eau de Marseille Métropole sécurisent le périmètre aux abords des voies publiques avec des grillages, portails, panneaux, barrières ou encore du gardiennage.

Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille



Le but de cette opération est de sensibiliser le grand public et principalement les jeunes, sur les dangers aux abords du canal de Marseille. Un ouvrage d'exploitation est un lieu d'utilité publique dans lequel il est interdit de pénétrer. Dans ce cadre, **un exercice de simulation de noyade** dans le **canal de Marseille**, en collaboration avec le **Service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône** (SDIS 13) a été organisé le 7 juin 2022.

6.2.8. Une information adaptée aux situations de crise



En plus du renforcement permanent de la sécurité des ouvrages, des situations d'urgence peuvent survenir, comme lors de la rupture de la distribution d'eau potable pour un grand nombre d'habitants. La Société des Eaux de Marseille a mis en place un dispositif, des moyens et des procédures afin de les affronter et de les résoudre du mieux possible.

Un dispositif est prêt à être activé dans l'urgence. Un système d'alerte par téléphone peut contacter 10.000 foyers à l'heure. L'information est aussi mise en ligne sur le site internet.

Au-delà de ce dispositif d'information, des stocks d'eau en bouteilles ont été constitués dans chacune des agences de la Société des Eaux de Marseille, ainsi que des bornes fontaines ou Valis'eau pouvant être branchées sur le réseau afin de pallier d'éventuelles longues coupures d'eau.

6.2.9. Un dispositif «Accessibilité»



L'accessibilité des services est étendue aux clients déficients visuels et auditifs grâce à des partenariats avec la plateforme Acceo, pour les personnes sourdes ou malentendantes et avec l'association HandiCapZéro, pour les personnes aveugles ou malvoyantes, afin de communiquer directement, via une « traduction simultanée » appropriée avec les conseillers de clientèle. La traduction des factures et documents d'information aux clients, en braille, en caractères agrandis ou en audio est aussi proposée.

6.2.10. Animation de la vie locale

La Société des Eaux de Marseille a de nouveau marqué son engagement en participant aux événements qui ponctuent la vie de son territoire, qu'il s'agisse d'environnement, de sport, de culture, de terroir, d'artisanat... ou relevant du domaine patrimonial.

Chaque année, un programme de manifestations "Grand Public" est établi avec une panoplie d'outils: Bar à eau, fontaines pour faire déguster l'eau du robinet, quiz, jeux interactifs... L'occasion de sensibiliser le public à la qualité de l'eau du réseau public et à la maîtrise de sa consommation.

Quelques exemples de manifestations auxquelles la Société des Eaux de Marseille a participé:

- **Opération calanques propres** - Ensues-la-Redonne – 4 juin
- **Rencontres musicales de Vauvenargues** – Vauvenargues – du 1er au 3 juillet
- **Cooksound Festival** – Forcalquier – du 21 au 23 juillet.
- **Festival de piano** – Aix en Provence - du 4 au 23 juillet
- **Rando du fromage** – Banon – 25 septembre
- **Salon des Maires** – Salon de Provence – 29 septembre



- **Vitropole salon des entrepreneurs** – Vitrolles – 29 septembre
- **Inauguration de l'orgue** - Lambesc – 19 octobre
- **Course de la diversité** - Miramas – 14 octobre
- **Les journées du patrimoine** - Bassin de Saint Christophe – 17 et 18 septembre
- **Accueil d'un artiste au château de Lourmarin**– Lourmarin - septembre

Ces événements ont notamment permis de diffuser des messages sur la préservation de la ressource.

6.3. Instructions - Recouvrement

6.3.1. Instructions et enquêtes

Durant l'année, ont été instruits par les services techniques de la Société des Eaux de Marseille :

- 1 certificat d'urbanisme et divers,
- 18 dossiers de permis de construire,
- 5 déclarations préalables,
- 1 permis d'aménager,

6.3.2. Relances

En 2022, pour la commune :



- 38% des factures ont fait l'objet d'un rappel,
- 289 notifications pour paiement ont été adressées (soit 5,2%),
- 238 interventions de recouvrement ont été réalisées (soit 4,3%).

6.4. Relève, tarification et facturation du service de l'eau

6.4.1. Abonnements ordinaires

Abonnement "Domestique" en première prise au compteur

C'est l'abonnement normal que doit souscrire tout abonné désirant être alimenté en eau. Il donne lieu à la perception d'une redevance binôme, comprenant :

- une redevance d'abonnement semestrielle,
- une redevance au mètre cube proportionnelle à la consommation (de 0 à 20m³, de 21 à 75m³, et au delà de 75m³).

Abonnement "Irrigation d'agrément" :

Réservé pour l'usage exclusif de l'arrosage des espaces verts et jardins. Il propose une tranche unique de consommation basée sur la redevance au delà de 75 m³, le volume consommé est exonéré de la redevance d'assainissement et de la redevance pollution.

6.4.2. Relève des compteurs

Les relevés de compteurs sont effectués 2 fois par an, en Mars et en Septembre.

6.4.3. Chiffres-clé de la facturation

Catégorie	Facturé (O/N)	Nbre d'Abts	Volumes consommés m3	Volumes vendus m3
TOUS USAGES AU COMPTEUR	O	2 375	319 677	313 382
tranche 1				79 356
tranche 2				104 469
tranche 3				129 557
ESPACES VERTS AU COMPTEUR	O	95	13 547	13 412
tranche 1				81
tranche 2				60
tranche 3				13 271
INDUSTRIELS AU COMPTEUR		2	2 127	2 127
INCENDIE AU COMPTEUR		8	298	298
DIVERS		1		
BOUCHE INCENDIE AU FORFAIT		152	5 566	
ESPACES VERTS AU FORFAIT		19		
		2 652	341 215	329 219

6.4.4. Facturation

Cas général

- ➔ Facturation sur relevé des compteurs : Mars
- ➔ Facturation sur relevé des compteurs : Septembre

Deux factures par an sont émises en fonction des tournées.

6.5. Modalités de révision de la tarification de l'eau

6.5.1. Part fermier et coefficient correctif

Les tarifs, en valeur de base au 01/02/2011, fixés par la Convention d'Affermage article 40-2, approuvée par la Délibération n°2011-074 du Conseil Municipal du 11 octobre 2011, seront actualisés au 1er novembre par la formule défini à l'Article 42-2.

La formule de révision est calculée chaque année au 1er Janvier.

Les tarifs des abonnements sont actualisés selon la même périodicité.



6.5.2. Part collectivité

Les tarifs sont fixés par la délibération du Conseil Municipal n°2012-114 du 3 décembre 2012 rendue exécutoire le 4 décembre 2012.

6.5.3. Redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau

Les taux ont été fixés par délibération n°2019-30 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse du 27 Septembre 2019. L'agence de l'eau instaure sur sa circonscription administrative des redevances pour pollution de l'eau, pour modernisation des réseaux de collecte, pour pollutions diffuses, pour prélèvement sur la ressource en eau, stockage d'eau en période d'étiage, pour obstacle sur les cours d'eau et protection du milieu aquatique. Le présent article définit les taux applicables de 2020 à 2024.

6.6. Facture INSEE

6.6.1. Description

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, telle que publiée au Journal Officiel du 29 Novembre 1995, est celle :

- d'un abonné domestique,
- ayant une résidence principale,
- ayant une consommation annuelle de 120 m³ d'eau potable,
- avec un compteur de diamètre 15 mm,
- avec un branchement de diamètre 20 mm.

6.6.2. Exemple de facture

L'élaboration de cette facture nécessitant une hypothèse supplémentaire, à savoir le profil de consommation au cours de l'année, il a été retenu par souci de simplicité une répartition uniforme sur l'année, soit une consommation de 10 m³ par mois.

Numérotation et dénomination	Quantité	Prix unitaire au 01/01/N+1	Montant au 01/01/N+1	Montant au 01/01/N	Evolution N+1/N (%)
Prix TTC du service pour 120 m ³ au 01/01/N+1 (service de l'eau)	0	0	252,78	244,84	3,24%
VP 177 - Montant HT de la facture 120 m ³ au 1/1/n+1 revenant au délégataire :	0		149,64	142,12	5,29%
VP 190 - Montant annuel HT de la part fixe revenant au délégataire sur la facture au 1/1/n+1	2	16,93	33,86	32,16	5,29%
Montant de la part variable revenant au délégataire	0				0%
Tranche 1	40	0,564	22,56	21,42	5,32%
Tranche 2	80	1,165	93,22	88,54	5,29%
VP 178 - Montant HT de la facture 120 m ³ au 1/1/n+1 revenant aux collectivités :			52,76	52,76	0%
VP 191 - Montant annuel HT de la part fixe revenant à la collectivité sur la facture au 1/1/n+1	2	4,18	8,36	8,36	0%
Montant de la part variable revenant à la collectivité			0	0	0%
Tranche 1	120	0,37	44,4	44,4	0%
VP 179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120 m ³ au 1/1/n+1 :			50,38	49,96	0,84%
VP 213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture eau	6		13,18	12,76	3,29%
VP 214 - Voies Navigables de France					0%
VP 215 - Agence de l'Eau (protection de la ressource)	120	0,03	3,6	3,6	0%
VP 216 - Agence de l'Eau (redevance pollution)	120	0,28	33,6	33,6	0%
VP 219 - Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (HTVA)					0%



6.7. Produits facturés au cours de l'exercice

6.7.1. Surtaxe communale

Détail du montant de la surtaxe communale :

Catégorie	Volumes facturés	Non Valeurs	Volume net
VOLUMES VENDUS (m ³)	329 219,00	- 17 453,00	311 766,00

Catégorie	Facturés €	Non Valeurs €	Montant net €
PRIME FIXE INDEPENDANTE DE LA CONSOMMATION	20 938,51	- 780,64	20 157,87
COMPTEURS TOUS USAGES TRANCHE 1	120 913,78	- 6 481,86	114 431,92
COMPTEURS INDUSTRIELS	786,99		786,99
INCENDIE	110,26		110,26
TOTAL GENERAL	142 749,54	- 7 262,50	135 487,04

6.7.2. Redevances et taxes facturées pour le compte de tiers

Détail des redevances et taxes facturées pour le compte de tiers :

Catégorie	Facturés €	Non Valeurs €	Montant Net €
REDEVANCE POUR LE PRELEVEMENT EAU	9 895,03	- 631,65	9 263,38
REDEVANCE SUR LA POLLUTION DOMESTIQUE	85 729,00	- 4 483,80	81 245,20

6.7.3. Produits Société des Eaux de Marseille

Détail des montants des produits Sociétés des Eaux de Marseille :

Catégorie	Volumes facturés	Non Valeurs	Volume net
VOLUMES VENDUS (m ³)	329 219,00	- 17 453,00	311 766,00

Catégorie	Facturés €	Non Valeurs €	Montant net €
PRIME FIXE INDEPENDANTE DE LA CONSOMMATION	80 547,55	- 2 700,65	77 846,90
COMPTEURS TOUS USAGES TRANCHE 1	57 519,49	- 13 497,60	44 021,89
COMPTEURS TOUS USAGES TRANCHE 2	115 679,74	- 1 920,07	113 759,67
COMPTEURS TOUS USAGES TRANCHE 3	168 590,83	- 2 825,93	165 764,90
COMPTEURS INDUSTRIELS	2 637,78		2 637,78



Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Catégorie	Facturés €	Non Valeurs €	Montant net €
INCENDIE	335,72		335,72
MAJORATION POUR RETARD DE PAIEMENT	15 500,68	- 9 305,96	6 194,72
FRAIS D'ACCES AU SERVICE	9 828,31	- 452,13	9 376,18
TOTAL GENERAL	450 640,10	- 30 702,34	419 937,76

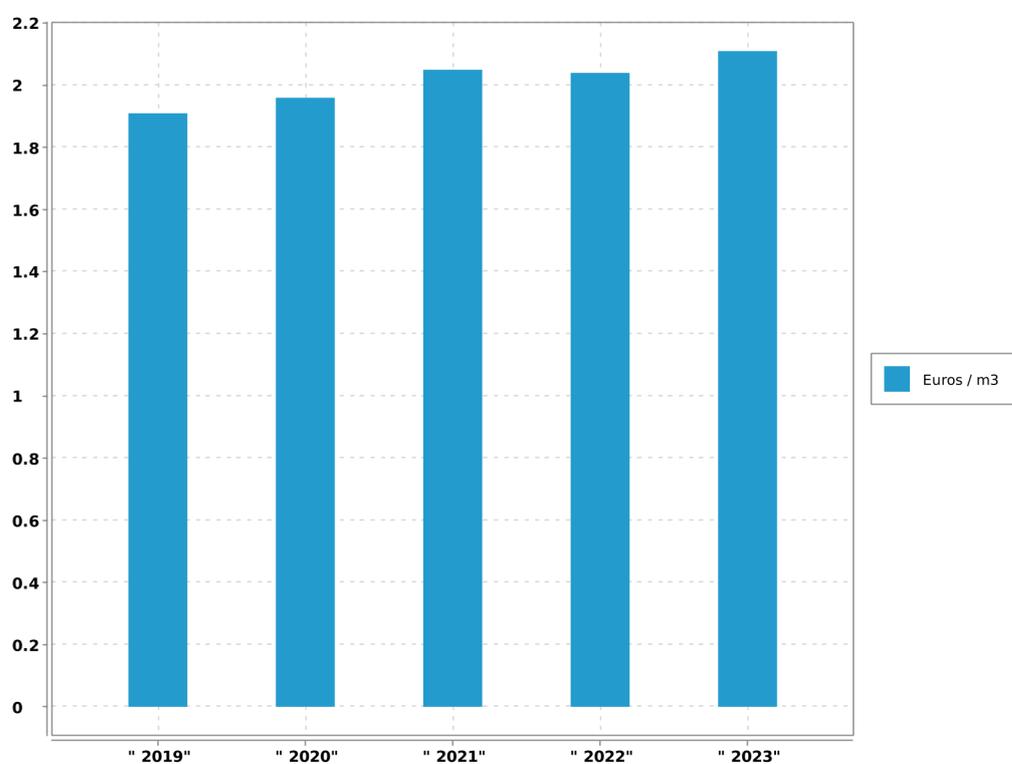


6.8. Indicateur de performance : D102.0 Prix de l'eau TTC au m³ pour 120 m³

Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120m³.

Valeur (1) : Prix TTC eau pour 120 m³

	2019	2020	2021	2022	2023
Valeur (1)	1,905	1,955	2,053	2,04	2,107
Résultat	1,91	1,96	2,05	2,04	2,11



6.9. Indicateur de performance : existence d'une mesure de satisfaction clientèle

0 = Aucune mesure / 1 = Existence d'une mesure statistique d'entreprise / 2 = Existence d'une mesure statistique sur le périmètre de service

Valeur (1) : Existence d'une mesure de satisfaction clientèle

	2018	2019	2020	2021	2022
Valeur (1)	2	2	2	2	2
Résultat	2	2	2	2	2

Commentaire

Enquête téléphonique annuelle régionale.

6.10. Indicateur de performance : existence d'une commission consultative des services publics locaux

0 = NON / 1 = OUI / Au delà de l'existence même de la CCSPL pour laquelle le législateur a fixé des seuils (cf ci dessus) la tenue de réunion pourra être précisée

Valeur (1) : Existence d'une commission consultative des services publics locaux

	2018	2019	2020	2021	2022
Valeur (1)	0	0	0	0	0
Résultat	0	0	0	0	0



6.11. Indicateur de performance : existence d'une commission départementale solidarité sur l'eau

0 = NON, 1 = OUI au delà de l'existence d'une commission son fonctionnement devra être analysé

Valeur (1) : Existence d'une commission départementale solidarité sur l'eau

	2018	2019	2020	2021	2022
Valeur (1)	0	0	0	0	0
Résultat	0	0	0	0	0

Commentaire

Pas de Commission Départementale Solidarité-Eau dans le 04

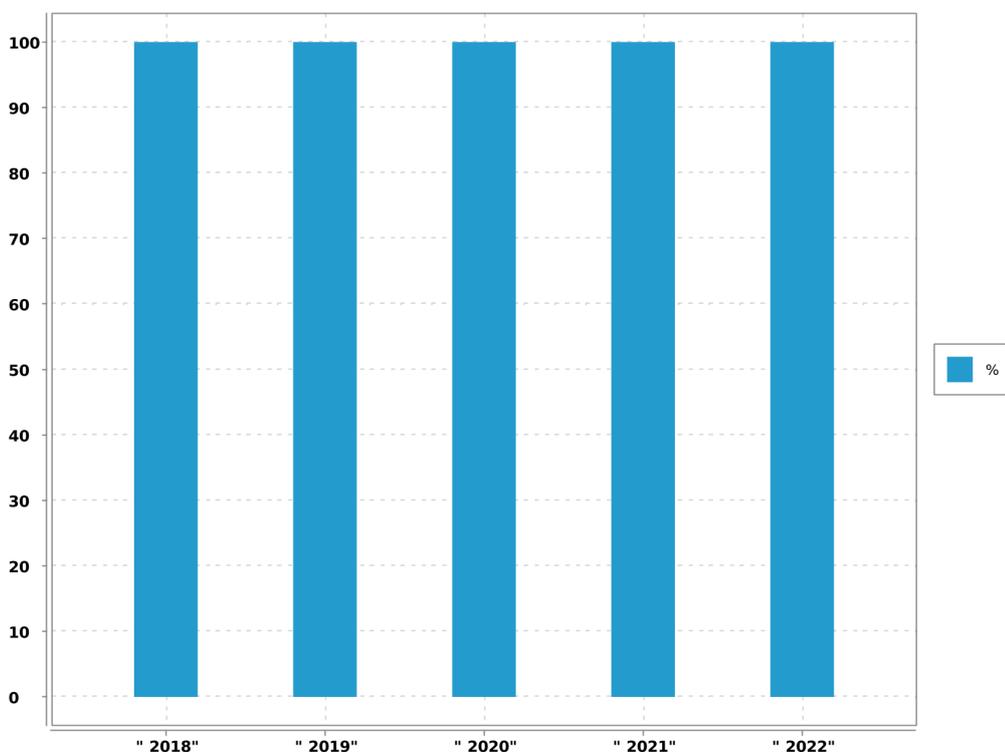
6.12. Indicateur de performance : P152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des nouveaux branchements

(Nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans les délais / Nombre total d'ouvertures) x 100 Dans le cas où il n'y a pas de coupure d'eau entre le départ et l'arrivée de deux abonnés successifs, on considère que la remise en eau est immédiate et que le délai d'ouverture du branchement est respecté. Le calcul s'applique aux branchements neufs (hors délai de réalisation) et aux mises en service de branchements existants fonctionnels (qui ne nécessitent pas une remise en état préalable comme une désinfection).

Valeur (1) : Nombre d'ouvertures de branchements eau réalisés dans les délais

Valeur (2) : Nombre total d'ouvertures de branchements eau

	2018	2019	2020	2021	2022
Valeur (1)	198	206	167	181	186
Valeur (2)	198	206	167	181	186
Résultat	100	100	100	100	100

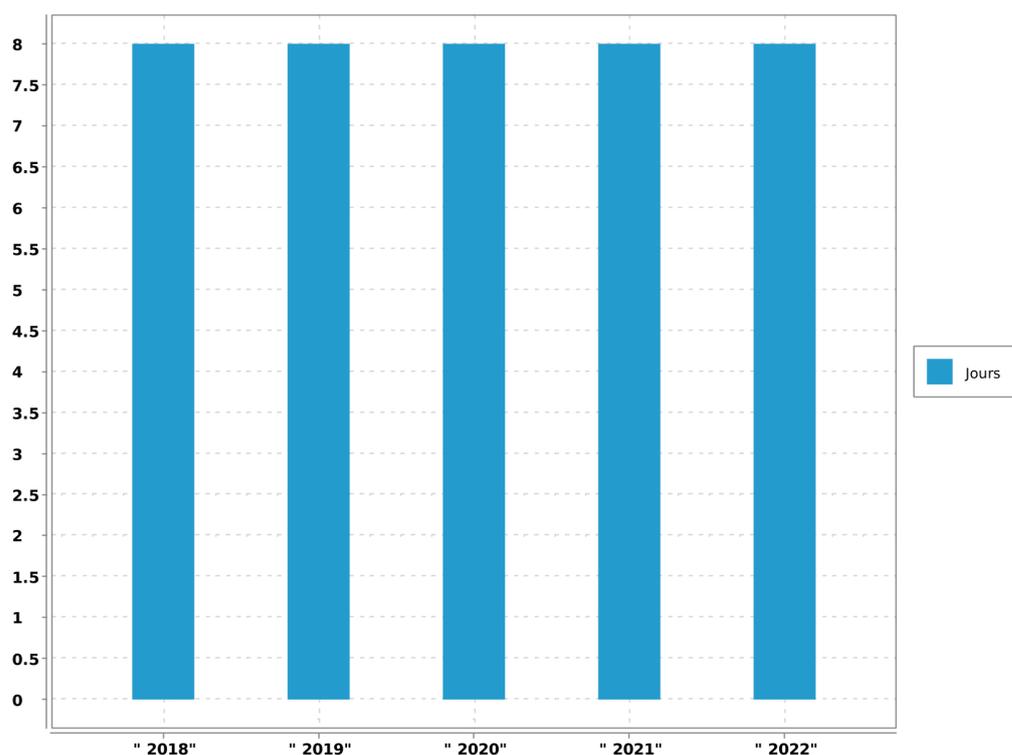


6.13. Indicateur de performance : D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).

Valeur (1) : Temps d'attente maxi pour ouverture brt

	2018	2019	2020	2021	2022
Valeur (1)	8	8	8	8	8
Résultat	8	8	8	8	8



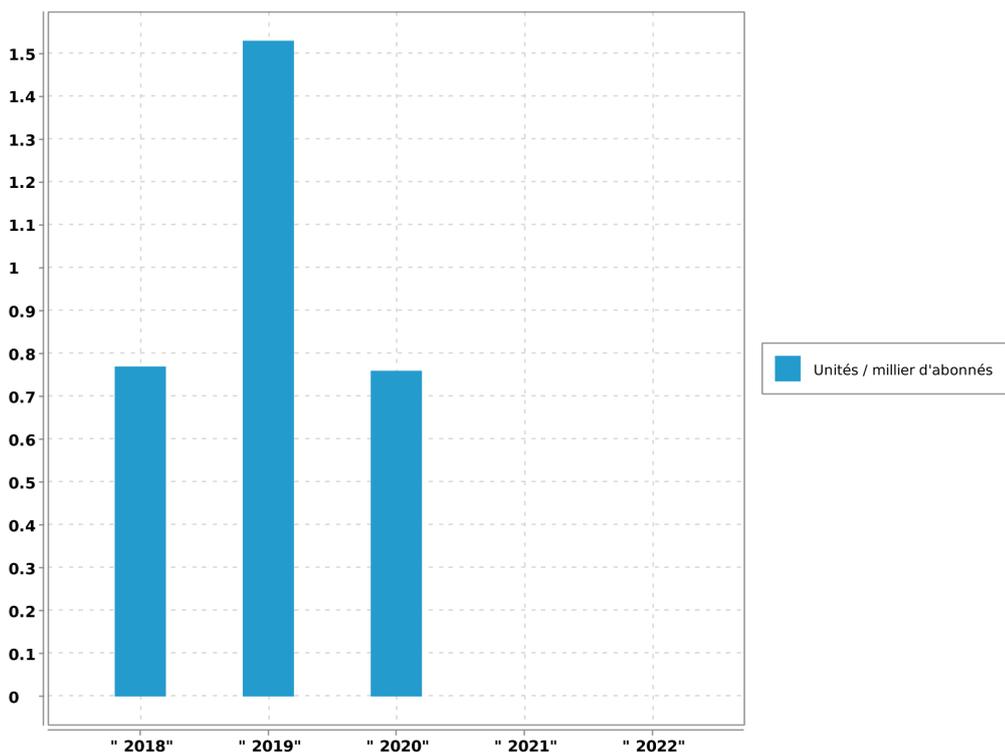
6.14. Indicateur de performance : P155.1 Taux de réclamations

(Nombre de réclamations laissant une trace écrite / Nombre d'abonnés) x 1 000

VP 003 + VP 152 : Nombre de réclamations liées au service eau laissant une trace écrite

VP 056 : Nombre d'abonnements eau

	2018	2019	2020	2021	2022
VP 003 + VP 152	2	4	2	0	0
VP 056	2 599	2 615	2 634	2 655	2 652
Résultat	0,77	1,53	0,76	0	0





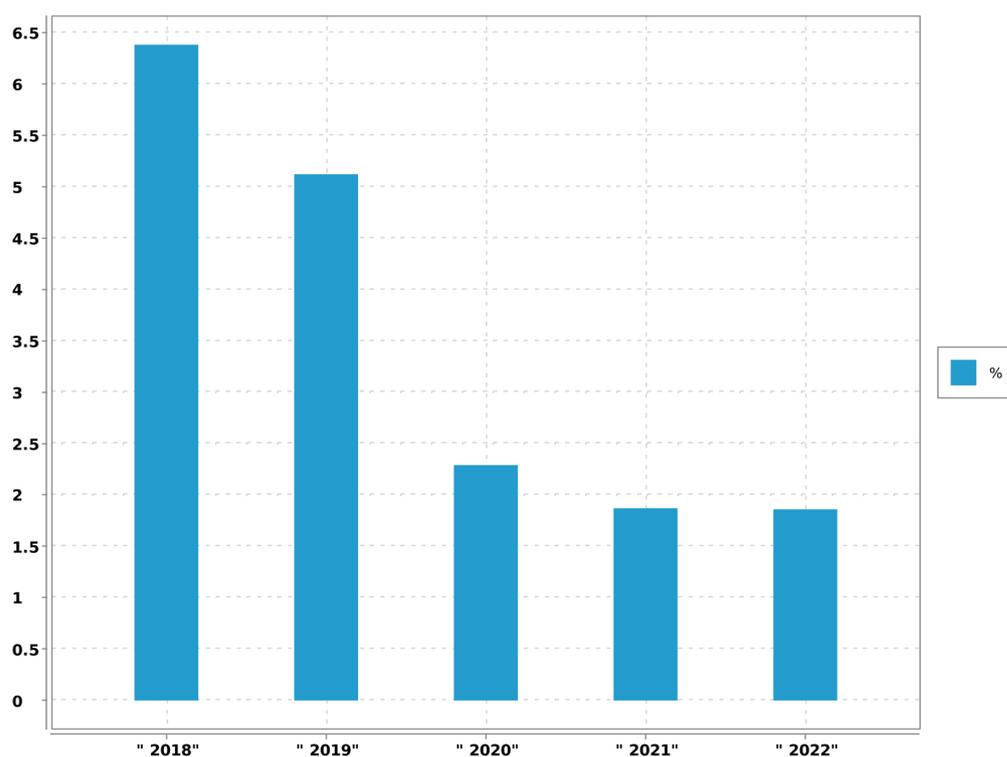
6.15. Indicateur de performance : P154.0 Taux d'impayés

$[1 - (\text{Montant des Impayés TTC au } 31.12.n / \text{CA TTC comptable } (n-1))]$ - Les produits seront ceux relevant exclusivement de la délégation - L'indicateur fourni en (n+1) au titre de l'exercice (n) concernant le CA (n+1)

VP 268 : Montant d'impayés eau au titre de l'année N-1 au 31/12/N

VP 185 : CA TTC facturé eau au titre de l'année N-1 au 31/12/N

	2018	2019	2020	2021	2022
VP 268	70 588,53	51 517,85	13 220,06	11 786,14	12 035,47
VP 185	1 106 053,69	1 005 840,47	578 462,94	629 697,4	645 903,67
Résultat	6,38	5,12	2,29	1,87	1,86



6.16. Indicateur de performance : P109.0 Montant des abandons de créances ou de versements à un fond de solidarité

(Montants en euros des abandons de créances + Montants en euros des versements à un fond de solidarité) /
Volume comptabilisé consommés

VP 119 : Montant eau des abandons de créances

VP 119 : Montant eau des versements à un fond de solidarité

VP 063 : Volume comptabilisé domestique

VP 201 : Volume comptabilisé non domestique

	2018	2019	2020	2021	2022
VP 119	0	0	0	0	0
VP 119			0	0	0
VP 063	315 278	329 040	330 481	328 156	337 824
VP 201			10	16	14
Résultat	0	0	0	0	0

7. Améliorations du service

Les travaux à prévoir sont décrits selon la nomenclature décrite ci-dessous:

A1	Sécurité sanitaire / salubrité / environnementale
A2	Mise en conformité d'équipement en fonction de la réglementation (sécurité des tiers /Agents / prestataires)
A3	Mise en conformité d'équipement en fonction de la réglementation (sécurité des installations dans leur fonctionnement)
A4	Sécurisation exploitation (interconnexions, by-pass, mise en place d'équipement de secours,...)
B1	Renouvellement et/ou restructuration d'ouvrages AEP/EU/EP liés à leur faible performance, constatations de dysfonctionnements majeurs ou chroniques dans leur exploitation
B2	Renouvellement et/ou restructuration d'ouvrages AEP/EU/EP liés à leur vétusté/dégradation, ouvrages ne présentant pas de dysfonctionnements majeurs ou chronique dans leur exploitation

7.1. Travaux à prévoir à la charge du Maître d'ouvrage : les stations

REF.	LOCALISATION	OPERATION	COMMENTAIRE	MONTANT HT €
A2	TOUS SITES	Mise en conformité des appareils classés comme "machines tournantes" au regard de la réglementation (diagnostic réalisé en 2020)	Réglementation	
B1	TOUS SITES	Réaliser un diagnostics Génie Civil des ouvrages	Génie Civil	
A4	EAU POTABLE	Complément de la sectorisation Eau potable Télégérée	Améliorer l'exploitation	
A1	SOURCE DES ARNAUDS	Sécuriser le site par l'installation d'une clôture rigide	Sécurisation accès à l'eau	
B1	SOURCE DES ARNAUDS	Reconquête de la Source	Génie Civil	
B1	SOURCE DES ARNAUDS	Inspection caméra de la conduite en grés vers Réservoir de St Marc	Génie Civil	
B1	SOURCE DES ARNAUDS	Réalisation d'une surverse de la gallerie	Génie Civil	
A2	RESERVOIR DU CES	Réhabilitation du chemin d'accès	Améliorer la sécurité	
A1	RESERVOIR DU CES	Sécuriser le site par l'installation d'une clôture rigide	Sécurisation accès à l'eau	
A1	RESERVOIR DU CES	Installation de trappe double captage avec grilles anti chute sur le lan-	Sécurisation accès à l'eau	

REF.	LOCALISATION	OPERATION	COMMENTAIRE	MONTANT HT €
		terneau du Réservoir Sécuriser l'accès à l'eau du Réservoir		
B1	RESERVOIR DU CES	Réaliser une alimentation électrique	Sécurisation exploitation	
A1	POMPAGE DU VIOU	Installation de trappe double capotage avec grilles anti chute sur le puits	Sécurisation accès à l'eau	
B1	POMPAGE DU VIOU	Mise aux normes du poste de transformation HT/BT	Réglementation	
A2	POMPAGE DU VIOU	Réfection escaliers accès chambre de vannes	Améliorer la sécurité	
	POMPAGE DU VIOU	Installation alarme de chambre inondée		
A1	POMPAGE DU BEUVERON	Installation de trappes double capotage avec grilles anti chute sur les accès à l'eau	Sécurisation accès à l'eau	
A2	POMPAGE DU BEUVERON	Remplacer l'échelle d'accès à la Bâche 10 m3 afin d'assurer la sécurité lors de l'intervention de nettoyage du Réservoir	Améliorer la sécurité	5 000
B1	POMPAGE DU BEUVERON	Réfection des drains	Génie Civil	
A1	POMPAGE DU BEUVERON	Alarme intrusion sur le puits	Sécurisation accès à l'eau	
A4	POMPAGE DU BEUVERON	Equiper le site d'un inverseur de source pour le raccordement d'un Groupe Electrogène et d'une dalle béton	Sécurisation Alimentation Electrique - Continuité de service	

7.2. Travaux à prévoir à la charge du Maître d'ouvrage : le réseau

REF.	LOCALISATION	OPERATION	MONTANT HT €	PRIORITE
B.1/B.2	Avenue Casimir Caire/ Eugene Bernard	Conduite à dévoyer et renouvellement de la DN 60 par une fonte DN 100 sur 130ml	55 000	1
B.2	Route de Sigonce	Remplacement d'une conduite AC DN 150 et FT DN 125 par une fonte DN 150 sur 340 ml y compris branchements	114 000	2
B.1/B.2	Rue Chouran	Abandon de la conduite Place St Pierre, pose d'une conduite DN 100	69 000	1



Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

REF.	LOCALISATION	OPERATION	MONTANT HT €	PRIORITE
		sur 140 ml, pose de 25 ml de poly, normalisation de branchements et maillages		
B.1/B.2	Chemin des Moureïsses	Remplacement et dilatation d'un PVC 63 par une FT DN 150 mm sur 230 ml y compris branchements	90 000	2
B.1/B.2	Rue des Hybourgues	Remplacement d'une fonte DN 60 par une fonte DN 100 mm sur 250 ml y compris branchements	85 000	2
B.1/B.2	Rue st jean	Remplacement de 130 ml de FT DN 60 par du DN 100 , reprises de branchements et maillages	52 000	1
B.2	Chemin des Hybourgues / chemin de la Roche	Remplacement d'une conduite PVC par une FT DN 80 mm sur 180 ml et reprise de branchements	45 000	2
B.2	Lotissement St Pro-masse	Renouvellement du poly 50 par de la fonte DN 60 sur 160 ml y compris branchements	53 000	1
B.1	Chemin de la Roche	Abandon d'une canalisation existante, extension du réseau sur 90 ml y compris branchements	41 000	3
B.2	Avenue René Cassin	Remplacement de poly 50/63 par fonte DN 100 sur 60ml y compris branchements	22 000	1
B.1	Rue des Genets	Maillage avec pose de 45 ml de Fonte DN 80	16 000	3
B.2	Impasse des Saules	Remplacement d'un poly 50 sur 45 ml plus branchements	16 000	3
B.2	Remparts Berluc de Per-russis	Remplacement d'un polyéthylène 51/63 par un polyéthylène 32/50 sur 60 ml et reprise de branchements	18 000	1
B.2	Avenue Général de Gaule	Renouvellement d' un PE 50 sur 60 ml et reprise de 4 branchements	14 000	3
B.1	Chemin des Chambarels	Pose vanne DN 100 mm	4 000	3
B.1/B.2	Avenue des 4 Reines	Renouvellement de la DN 60 et la DN 150 sur 320 ml par de la DN 150 y compris les maillages , une vidange , une ventouse , un hydrant ,14 brts à remplacer et 9 à reprendre	184 000	2



REF.	LOCALISATION	OPERATION	MONTANT HT €	PRIORITE
B.1/B.2	Chemin des Cédres	Remplacement de branchements multiples par un FT DN 60 sur 160 ml avec reprises de 10 branchements	48 000	2
B.1/B.2	Commune	Renouvellement de l'ensemble des réducteurs de pression (7) et réhabilitation des chambres de vannes		1



8. Economie du contrat

8.1. Compte annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : principes d'élaboration

8.1.1. Présentation

Les articles R 3131-2 et R 3131-4 du Code de la Commande Publique fournissent des précisions sur les données devant figurer dans le Rapport Annuel du Délégué prévu à l'article L 3131-5 du même Code, et en particulier sur le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) de la délégation.

Le CARE établi au titre de 2021, sous la responsabilité de la Société délégataire, respecte ces principes et vise à donner une présentation de la situation économique du Service.

Il est donc réalisé en fonction des données comptables enregistrées par la Société des Eaux de Marseille, et suivant une circulaire en date du 31/01/2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau préconisant à ses adhérents d'établir les CARE selon un cadre commun à la profession. Les charges et produits sont enregistrés selon les règles comptables et fiscales communément admises. Toutefois, diverses charges et provisions font l'objet, soit de répartitions analytiques lorsqu'elles sont communes à plusieurs activités de la société, soit, comme le prévoit le Plan comptable général, de retraitements pour donner à ces éléments leur valeur économique.

Afin d'assurer la bonne compréhension du compte ainsi obtenu, la présente annexe a pour objet de préciser la méthodologie exposée, d'abord par énoncé des principes généraux d'élaboration, ensuite par commentaire sur le contenu de chaque poste.

8.1.2. Principes généraux d'élaboration

L'organisation de la Société des Eaux de Marseille repose sur un ensemble de niveaux opérationnels qui, chacun, apporte quotidiennement sa contribution au bon fonctionnement des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement : du Territoire en charge de l'exploitation technique du contrat, au siège social avec les différentes Directions Fonctionnelles (Ressources Humaines, Finances, Achats, ...) nécessaires au fonctionnement du contrat et de la Société délégataire, ou la Direction Clientèle chargée de la facturation et du suivi des comptes des clients.

L'architecture comptable de la Société permet de suivre au niveau adéquat les produits et les charges de ces différents niveaux organisationnels.

Les produits inscrits dans le CARE sont exclusivement imputables au contrat et inscrits à ce niveau en comptabilité.

Les charges inscrites dans les CARE englobent :

- Les charges directes, qui sont exclusivement imputables au contrat
- La quote-part, imputable au contrat, des charges indirectes communes à plusieurs contrats

Le montant de ces charges résulte soit directement de dépenses inscrites en comptabilité, soit de calculs à caractère économique.

8.1.3. Les charges directes du contrat

Ces charges comprennent pour l'essentiel :

- des charges de production (énergie électrique, achats d'eau, produits de traitement, analyses, sous-traitance et fournitures),
- les impôts locaux éventuellement imputables au contrat les frais de contrôle et redevances contractuelles,
- les frais de contrôle et redevances contractuelles,
- les charges relatives au renouvellement et aux investissements,
- les produits facturés à reverser aux tiers (Collectivités et organismes publics)
- les créances irrécouvrables.

8.1.4. Les charges indirectes

L'organisation de la Société repose sur un ensemble de compétences mutualisées au niveau du Territoire ou des différentes Directions Fonctionnelles. Les charges communes à plusieurs contrats font ainsi l'objet de répartitions en fonction de clés techniques ou économiques.

8.1.4.1. Les charges de personnel du Territoire

Ces charges sont ventilées sur chaque contrat en fonction d'un « coefficient d'activité » déterminé chaque année par le Territoire, en tenant compte notamment :

- du temps consacré par les agents à la gestion technique et administrative du service de l'eau ou de l'assainissement,
- du temps consacré aux relations avec les services de la Collectivité,
- des difficultés inhérentes aux conditions d'application du contrat.

Ce coefficient d'activité est également utilisé pour la répartition des charges de la Direction des Ressources Humaines, qui sont réparties dans un premier temps au prorata des charges de personnel sur l'ensemble des services et activités de la Société, puis sur les contrats au sein de chaque Territoire au prorata du coefficient d'activité.

8.1.4.2. Les charges relatives à la Clientèle

La Société s'appuie sur les compétences de sa filiale Société des Eaux de Marseille Métropole pour la gestion de ses clients, de sa facturation et de son recouvrement. Les prestations du Centre de Service Clients (CSC) et du Service Facturation sont ainsi facturées et imputées en cours d'année à chaque commune en fonction d'indicateurs techniques (nombre d'appels et de courriers reçus, nombre de factures émises). Les charges du CSC sont ensuite réparties entre les contrats « Eau » et « Assainissement » en fonction du coefficient d'activité déjà évoqué ; les charges de la Facturation sont éventuellement répercutées sur le contrat « Assainissement » si le contrat le prévoit explicitement.

Outre ces prestations sous-traitées, la Société supporte directement certaines charges qui lui sont propres (charges de personnel des releveurs de compteurs, honoraires et services bancaires relatifs au recouvrement, affranchissements, ..). Ces charges sont réparties sur les différents contrats « Eau » au prorata du nombre de compteurs, puis entre les contrats « Eau » et « Assainissement » en fonction du coefficient d'activité déjà évoqué.

8.1.4.3. Les autres charges communes

A l'issue de ces répartitions, il reste à répartir les charges communes d'un certain nombre de Directions :



Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

- Territoires (hors charges de personnel déjà réparties),
- Directions Générale, Sociétale et Communication,
- Direction Financière, Service Général et Achats et Logistique
- Direction Commerciale et Contractuelle
- Direction de l'Exploitation
- Performance, Qualité Sécurité et Environnement

L'ensemble de ces charges communes restantes est réparti en fonction du chiffre d'affaires retraité.

A cet effet et au préalable, certaines activités de la Société sont isolées (Holding, International, développement industriel...) afin de définir, en fonction de leur poids respectif dans le chiffre d'affaires retraité, la part des frais de fonctionnement de chaque direction restant à affecter aux seuls contrats de distribution d'eau et d'assainissement que gère la Société.

Le chiffre d'affaires retraité de chaque contrat de distribution d'eau et d'assainissement est ensuite déterminé, de la façon suivante :

Produits d'exploitation (part fermier)

- + Produits accessoires
- Achats d'eau
- Redevance prélèvement
- Frais de contrôle et redevances contractuelles
- Redevances compteurs
- Redevances d'usage relatives aux investissements contractuels
- Annuités d'emprunts repris aux Collectivités
- Pertes sur créances irrécouvrables.

Total = Chiffre d'affaires retraité

8.1.5. Les coûts liés au projet d'entreprise

Depuis leur démarrage, la rentabilité économique d'un certain nombre de contrats de la SEM, et de son Unité Economique et Sociale, s'est fortement dégradée. Dans le même temps, les évolutions réglementaires (RGPD, cybersécurité, etc....) et les exigences contractuelles se sont accrues.

Dans ce contexte, les équipes de l'UES se sont mobilisées et organisées en Groupes de Travail pendant plusieurs mois pour construire un « Projet d'Entreprise » pour la période 2019-2022. Ce projet vise à conforter la place des Eaux de Marseille comme la référence territoriale de gestion des services publics d'eau et d'assainissement au service des Collectivités et des consommateurs qui lui font confiance. Il a également identifié des plans d'actions pour restaurer la compétitivité et la rentabilité des Eaux de Marseille, en s'attendant notamment à une baisse des coûts de structure, l'obtention de gains significatifs de productivité grâce à de nouveaux outils de mobilité

sur le terrain et une digitalisation accrue dans toutes les activités, ainsi que de nouvelles manières de travailler, plus collaboratives par exemple, en analysant puis renégociant les contrats ou activités déficitaires.

Ce Projet d'entreprise, construit et porté par l'ensemble des équipes, a également reçu un avis favorable des Instances Représentatives du Personnel (IRP). Ses différentes composantes sont mises en œuvre et déployées depuis 2019, en bénéficiant d'une véritable dynamique d'entreprise.

Un tel plan comporte inévitablement des coûts pour pouvoir atteindre ses ambitions.

En particulier, et toujours avec un avis favorable des IRP, un processus de Rupture Conventionnelle Collective a été négocié pour permettre à un certain nombre de collaborateurs souhaitant partir en retraite de manière anticipée ou encore envisager un autre avenir professionnel de quitter l'entreprise sans qu'aucun départ ne soit contraint. Là encore, ce dispositif a comporté des coûts importants évoqués dans la présente note.

La Rupture Conventionnelle Collective (RCC) ayant été annoncée au CSE dès le mois de septembre 2019 et son coût ayant été déterminé avec une précision suffisante, une provision pour restructuration a été comptabilisée dans les comptes 2019, comme le prévoit le Plan de Comptes Général (Art 322.10). Pour rappel, les comptes sociaux font l'objet chaque année d'une certification par les Commissaires aux Comptes.

Cette provision regroupe principalement les coûts liés aux départs des collaborateurs dans le cadre de la RCC et aux honoraires d'accompagnement de cette RCC, ainsi que les coûts annexes relatifs à la restructuration des différentes activités de la Société. Les coûts relatifs au personnel ont été provisionnés dans les comptes de la société « employeur », en fonction des contrats de travail des salariés concernés.

Au-delà de la nécessaire provision constituée au 31 décembre 2019, les charges sont désormais prises en compte dans les CARE au fur et à mesure de leur constatation.

Au fur et à mesure des charges engagées, la provision fait l'objet d'une reprise équivalente dans les comptes sociaux. Il est rappelé que le mécanisme de dotation et reprise de provision est sans impact dans les CARE.

Les charges constatées pourront s'étaler sur la période du Projet d'Entreprise et de la RCC, à savoir de 2019 à 2023.

L'ensemble de ces coûts est réparti selon les mêmes principes que les charges de structure communes de la Société, tel que décrit précédemment.

8.1.6. L'impact de l'inflation sur les CARE

Une année marquée par de fortes variations de prix

L'année 2022 a été marquée par un très fort retour de l'inflation qui a bouleversé les équilibres budgétaires prévus des services aux collectivités, parmi lesquels ceux de l'eau et de l'assainissement.

Cette inflation s'est inscrite dans un contexte d'incertitudes multiples et grandissantes depuis la fin 2021, et rendant les prix des matières, des services et de l'énergie très volatils : impacts de la crise COVID sur les approvisionnements de composants et de matières premières, impact de la guerre en Ukraine sur l'énergie, réduction des capacités de production d'électricité nucléaire en France.

Depuis de nombreuses années, les services Achats du Groupe élaborent des prévisions d'évolution des marchés, et des stratégies d'approvisionnement à 2/3 ans visant à limiter les risques de volatilité de nos prix d'achat. Ces stratégies avaient peu d'impact en période de grande stabilité de l'inflation, mais elles se sont révélées utiles en 2022 pour limiter les violents impacts de la crise.



Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Sur l'énergie :

- rappelons tout d'abord que le prix de l'énergie est régulé pour partie (ARENH) et que cela ne couvre qu'une part de l'alimentation des services d'eau et d'assainissement ; les services sont ainsi soumis pour partie aux prix du marché, de même que les achats électriques des autres services publics.

- de 50 euros/MWh en début d'année 2021, le prix de base du marché (non régulé) est passé à plus de 200 euros/MWh dès décembre 2021, et est monté jusqu'à 700 euros à l'été 2022.

- une stratégie de couverture de ces coûts d'énergie non régulés, prise mi-2021 pour les années 2022 et 2023 a permis de limiter les effets de l'inflation sur certains de nos contrats.

- en outre, l'Etat a mis en place courant 2022 un dispositif supplémentaire "bouclier" (ARENH+) qui a réduit les volumes achetés sur le marché, et permis d'améliorer nos factures globales d'électricité sur l'année

Sur les réactifs :

- les prix moyens du marché des réactifs ont augmenté de 64% en 2022

- les contrats d'achats mutualisés ont permis de limiter nos coûts d'approvisionnement et de sécuriser l'approvisionnement malgré des crises ponctuelles liées à la pénurie de matières.

Sur les matériels et équipements :

- les prix moyens de ces marchés ont augmenté de 12% en 2022

- les contrats d'achats mutualisés ont permis de limiter cette hausse.

Plus globalement, sur certains contrats, la maîtrise des coûts, anticipée et opérée par le Groupe, a permis de réduire le dérapage de certaines charges d'exploitation et de travaux, et d'éviter des demandes de révision très fortes des tarifs, à l'instar de ce que l'on observe sur de nombreuses collectivités pour 2023.

Après une inflation moyenne de 5,9 % en 2022, les estimations montrent que, pour 2023, elle va continuer d'impacter les prix fortement :

- la Banque de France prévoit une inflation comprise entre 4,7% et 6,9% selon ses scénarios

- l'OCDE estime l'inflation française autour de 5,8 %

- les coûts d'énergie du marché devraient un peu baisser, et les coûts pour le Groupe seront encore atténués sur certains contrats par les accords de couverture passés en 2021, ce qui ne sera plus du tout le cas en 2024.

8.2. Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : définition des produits

Les produits inscrits dans le CARE regroupent l'ensemble des produits d'exploitation hors TVA comptabilisés en application du contrat, y compris ceux des travaux attribués à titre exclusif.

8.2.1. Rubrique 1 - Exploitation du Service

Ils comportent les produits "part fermier", c'est à dire :

- la part fermier proprement dite (part fixe et part variable, ventes en gros), les frais de recouvrement,
- la redevance de prélèvement facturée aux abonnés.

Ces produits d'exploitation, qui ne font l'objet d'aucune répartition, sont issus du chiffre d'affaires comptabilisé. Ils comportent à la fois les montants facturés et les produits estimés au 31 décembre de l'exercice au titre de l'eau consommée par les abonnés et non encore relevée, dite "eau dans les compteurs".

8.2.2. Rubrique 2 - Collectivités et autres organismes publics

Ce poste regroupe les produits perçus pour le compte des tiers et dont la contrepartie est inscrite en charges (à la rubrique de charges 10) qui porte le même nom.

Parmi ces produits, la part revenant spécifiquement à la Collectivité fait l'objet d'un renvoi en-dessous du CARE.

8.2.3. Rubrique 3 - Travaux attribués à titre exclusif

Il s'agit du montant des travaux refacturés aux abonnés de la Collectivité (travaux de branchements).

8.2.4. Rubrique 4 - Produits accessoires

Ce poste comprend la rémunération du délégataire au titre des frais de recouvrement et des frais d'accès au service, ainsi que de prestations de service diverses. Ces produits sont accessoires au contrat de délégation de service public mais lui sont, par nature, liés.



8.3. Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : définition des charges

8.3.1. Rubrique 1 - Charges de personnel

Il s'agit des salaires et charges du personnel de la direction ou du service opérationnel gestionnaire du contrat concerné, ainsi que d'une quote-part des salaires et charges du personnel des services fonctionnels.

Les charges de personnel comprennent également les contributions sur salaires (formation professionnelle continue, apprentissage, transport, construction), les éventuels intéressement et participation des salariés, ainsi que le personnel intérimaire ou mis à disposition.

Ce poste intègre par ailleurs l'essentiel des coûts de la RCC évoquée plus haut, qui représentent l'essentiel des coûts liés au projet d'entreprise: indemnités de départ, allocations de mobilité ou de fin de carrière.

8.3.2. Rubrique 2.1 - Energie électrique

Il s'agit des factures (abonnements et consommations) relatives au contrat.

8.3.3. Rubrique 2.2 - Achats d'eau

Ce poste comporte les éventuels montants d'achat d'eau imputés directement au contrat dans la comptabilité analytique de la Société.

Les achats d'eau constatés en comptabilité sont forfaitairement majorés de 5% au niveau du contrat pour «peine et soins» afin de prendre en compte le coût de leur gestion. Cette majoration est compensée au niveau du Territoire concerné par une minoration équivalente des charges de structure à répartir, portée sur la ligne «Autres» du CARE.

8.3.4. Rubrique 2.3 - Produits de traitement

Ce poste comporte exclusivement les montants imputés directement au contrat.

8.3.5. Rubrique 3 - Analyses

Ce sont les contrôles et analyses de la qualité de l'eau réalisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS), ainsi que par les laboratoires externes.

8.3.6. Rubrique 4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Cette rubrique comprend :

- les charges d'entretien des usines et des réseaux,
- la gestion sous-traitée de certains ouvrages (dont l'épuration pour certains contrats d'assainissement),
- les dépenses pour travaux exécutés pour le compte des abonnés,
- la gestion des automatismes et des alarmes de télégestion,
- la gestion des abonnés (dont centre d'appels, facturation et recouvrement).

8.3.7. Rubrique 5 - Impôts locaux et taxes

Ce poste comporte la redevance prélèvement payée à l'Agence de l'Eau ou facturée par des tiers (Canal de Marseille, S.C.P., ...) et les éventuels impôts et taxes directement imputables au contrat, ainsi qu'une quote-part des impôts et taxes suivants :

- Contribution Economique Territoriale (CVAE et CFE),
- taxes sur l'électricité, contribution sociale de solidarité, droits d'enregistrement et de timbres, TVTS, etc.

8.3.8. Rubrique 6.1 - Télécommunications, postes, fournitures

Elle comporte une quote-part des frais d'affranchissements et de télécommunications payés pour l'ensemble de la Société.

8.3.9. Rubrique 6.2 - Engins, véhicules et déplacements

Il s'agit des frais de déplacements et missions, ainsi que des prestations du Garage de la Société facturées au prorata des kilomètres parcourus. Ces dernières couvrent notamment l'amortissement ou le loyer des véhicules, l'entretien, le carburant, et les assurances véhicules.

8.3.10. Rubrique 6.3 - Informatique

Cette rubrique comprend une quote-part des charges d'informatique de la Société, tant en études et développements qu'en exploitation du matériel informatique (maintenance, administration du parc informatique, du réseau, des applications métier).

8.3.11. Rubrique 6.4 - Assurances

Il s'agit d'une quote-part des charges suivantes :

- primes d'assurances Responsabilités Civile multirisques (RC),
- primes d'assurances Responsabilité Civile Atteinte à l'Environnement (RCAE),
- primes d'assurances Dommages.

8.3.12. Rubrique 6.5 - Locaux

Il s'agit d'une quote-part des locations immobilières, des charges locatives et des loyers internes (facturés au prorata de la surface occupée), ainsi que de l'entretien et du nettoyage des locaux.

8.3.13. Rubrique 6.6 - Autres

La quote-part des frais relatifs au fonctionnement des services (fournitures administratives, fournitures et petit outillage, sous-traitance générale, services bancaires, honoraires, dégâts des eaux, etc...) autres que ceux déjà cités pour les autres rubriques, sont imputés sur cette ligne.

8.3.14. Rubrique 7 - Frais de contrôle

Il s'agit des honoraires de contrôles directement imputables au contrat.



8.3.15. Rubrique 8 - Redevances contractuelles

Ce poste comprend d'éventuelles obligations spécifiques mises à la charge du fermier telles que la redevance d'occupation du domaine public de la Collectivité et les pénalités contractuelles.

Sauf indication expresse portée sur le CARE, les pénalités contractuelles de l'exercice sont inexistantes.

8.3.16. Rubrique 9 - Contribution des services centraux et recherche

Ces frais correspondent exclusivement à une quote-part des prestations d'assistance payées par la Société à son actionnaire Veolia (assistance générale, recherche et innovation, conseil technique et exploitation, achats, juridique, etc).

8.3.17. Rubrique 10 - Collectivités et autres organismes publics

L'ensemble des montants facturés aux abonnés pour le compte de tiers est inscrit sur cette ligne. Ces sommes sont ensuite intégralement reversées aux tiers concernés (surtaxes, redevances.).

8.3.18. Rubrique 11 - Charges relatives au renouvellement

Conformément aux préconisations de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau, les charges économiques calculées relatives au renouvellement des ouvrages du service de l'eau sont présentées sous des rubriques distinctes en fonction des clauses contractuelles.

8.3.19. Rubrique 11.1 - Garantie de continuité

La Société des Eaux de Marseille, en charge du bon fonctionnement et de la continuité du service, doit notamment effectuer à ses frais les opérations d'entretien, de réparation, et de renouvellement des installations qui lui sont confiées. Cette obligation naît lorsque deux conditions sont réunies : le bien doit faire partie des biens en jouissance temporaire, et il est estimé que son renouvellement interviendra avant la fin du contrat.

La garantie de renouvellement que le délégataire doit ainsi assumer est déterminée en additionnant :

-le montant des renouvellements déjà réalisés depuis le début de la période contractuelle en cours, actualisé en fonction de l'indice TP01 à la fin de l'exercice considéré,

-le montant des renouvellements prévus jusqu'à la fin du contrat, tel qu'il résulte de l'inventaire des biens du service à jour à la date d'établissement des comptes-rendus financiers,

puis en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours. Ce calcul permet donc de réévaluer chaque année, en euros courants, la dépense que la Société des Eaux de Marseille risque de supporter, en moyenne annuelle sur la durée du contrat, pour les renouvellements nécessaires à la continuité du service (renouvellement dit "fonctionnel" dont le délégataire doit couvrir tous les risques et périls dans le cadre de la rémunération qu'il perçoit).

8.3.20. Rubrique 11.2 - Programme contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société s'est engagée contractuellement à réaliser un programme prédéfini de travaux de renouvellement conformément aux priorités fixées par la Collectivité. Ce programme est annexé au contrat. La méthode d'évaluation est identique à celle de la garantie de continuité.

8.3.21. Rubrique 11.3 - Fonds contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est tenue de prélever tous les ans sur ses produits un montant à consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Le mode de calcul est défini contractuellement.

8.3.22. Rubrique 12- Charges relatives aux investissements

Les charges relatives aux investissements concernent :

-Les compteurs (Rubrique 12.1).

-Les investissements contractuels. Il s'agit des redevances d'usage calculées sur les mises de fonds ou les travaux payés pour le compte de la Collectivité, ainsi que sur les éventuelles immobilisations du domaine concédé (Rubrique 12.2).

-Les annuités d'emprunts repris à la Collectivité (Rubrique 12.3).

-Les biens appartenant au délégataire (Rubrique 12.4- Investissements du domaine privé). Il s'agit notamment des redevances d'usage calculées sur le matériel et outillage industriel, le matériel informatique et le matériel et mobilier de bureau.

Ne sont pas inclus dans ce poste le matériel de transport (intégré au coût des véhicules de la rubrique 6.2), ni les agencements des locaux (intégrés au coût des locaux de la rubrique 6.5).

Les redevances d'usages sont égales à l'annuité progressive d'un emprunt équivalent au Taux Moyen des Emprunts d'Etat majoré d'un spread. Ce spread est de 0,5 point pour les investissements réalisés jusqu'au 31 décembre 2007, et, compte tenu de l'évolution des taux sur le marché obligataire, il passe à 1 point pour les investissements réalisés à compter du 1er janvier 2008. Les redevances sont calculées bien par bien avec une progressivité annuelle de 1,5 %.

8.3.23. Rubrique 13 - Pertes sur créances irrécouvrables

Les pertes sur créances irrécouvrables correspondent à la part fermier des factures pour lesquelles toutes les voies de recours en vue de l'obtention de leur recouvrement sont épuisées.

8.3.24. Rubrique 14 - Impôt sur les sociétés

Dès lors que le résultat du service est bénéficiaire, l'impôt calculé correspond à celui dû par une entité autonome, en appliquant au résultat brut imposable le taux en vigueur de l'impôt sur les sociétés.

Dans un souci de simplification, le taux normatif retenu correspond au taux de l'impôt sur les sociétés applicable aux entreprises réalisant moins de 250 M€ de CA (28.0%), hors contribution sociale additionnelle de 3.3%.



8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Bilan

Euros	2021 €	2022 €	%
PRODUITS	668 565	681 213	1,89
1-EXPLOITATION DU SERVICE	410 569	406 720	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	211 020	214 563	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	11 522	35 783	
4-PRODUITS ACCESSOIRES	35 454	24 147	
CHARGES	749 930	821 010	9,48
1-PERSONNEL	110 266	123 511	
2-CHARGES DE PRODUCTION	165 421	183 357	
2.1-Energie électrique	13 489	10 579	
2.2-Achats d'eau	147 147	169 324	
2.3-Produits de traitement	4 784	3 454	
3-ANALYSES	4 224	4 036	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	72 532	114 200	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	17 172	11 953	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	90 628	91 363	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	4 936	3 536	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	8 924	11 924	
6.3-Informatique	19 176	22 036	
6.4-Assurances	1 669	1 083	
6.5-Locaux	29 382	29 599	
6.6-Autres	26 541	23 185	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	4 837	4 179	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	211 020	214 563	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUELEMENT	43 360	32 038	
11.1 Garantie de continuité	37 901	21 332	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel	5 458	10 706	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	21 766	22 429	

Euros	2021 €	2022 €	%
12.1-Compteurs			
12.2-Investissements contractuels	18 370	18 646	
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	3 396	3 783	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOURVEMENT	8 705	19 383	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 81 365	- 139 797	-71,81
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 81 365	- 139 797	-71,81
(1) Dont Collectivité :	131 043	133 639	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Le produit des eaux part délégataire augmente de 0,7 % par rapport à 2021 en lien avec la variation de la formule correctrice contractuelle (+2,4 K€).

En parallèle la redevance de prélèvement diminue en 2022 (-6,3 K€).

Ces éléments conjugués expliquent la variation des produits d'exploitation du service (-3,9 K€)

CHARGES

1 – Personnel

La progression des charges de personnel s'explique essentiellement par une mobilisation plus importante de nos équipes sur ce contrat de DSP en lien avec la période de sécheresse (doublement des astreintes, ...)

2.1 – Energie Electrique

La SEM a pu faire bénéficier du bouclier tarifaire mis en place par Véolia en 2022 au contrat Eau de Forcalquier ; ce qui explique la baisse de ce poste malgré les hausses tarifaires annoncées.

2.2 - Achats d'eau

Le montant de ce poste a été provisionné en 2022 sur la base des tarifs de 2021. L'augmentation constatée sur l'exercice reflète uniquement la hausse des volumes achetés au SIAEP (+15 %) soit 169 K€.

La facture définitive reçue en 2023 fait apparaître des tarifs variant de 16% pour les volumes pompés et 33 % pour les volumes traités pour un montant global de 226 K€. Le SIAEP Forcalquier Mane a été sollicité pour connaître la justification de cette augmentation qui impactera également les comptes de 2023.



Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

4- Sous-traitance, matières et fournitures

La hausse provient d'une part de travaux de mise en valeur réalisés sur les réservoirs et pompage et d'autre part d'une augmentation sensible des fuites sur branchements liées à la période de sécheresse (+54 %).

8.4.3. Dépenses de renouvellement

Dépenses de Renouvellement

FORCALQUIER (DSP) Eau

EQUIPEMENTS ELECTROMECHANQUES								
A	B	C	D	E=C X D	F	G	H	I
DEPENSES FONCTIONNELLES	DEPENSES PATRIMONIAL	DOTATION ANNUELLE	INDICE K2N	DOTATION ANNUELLE INDEXEE	DEPENSES EFFECTIVES	DOTATIONS	SOLDE =F-E	SOLDE CUMULE
2011	0,00	0,00			0,00			
2012	24 122,00	3 760,00	1,0260	9 787,01	3 760,00	9 787,01	6 027,01	6 027,01
2013	6 524,00	7 136,00	1,0437	9 955,85	7 136,00	9 955,85	2 819,85	8 846,87
2014	10 069,00	37 744,00	1,0514	10 029,30	37 744,00	10 029,30	-27 714,70	-18 867,83
2015	1 568,00	21 309,12	1,0526	10 040,75	21 309,12	10 040,75	-11 268,37	-30 136,20
2016	940,80	8 824,88	1,0457	9 974,93	8 824,88	9 974,93	1 150,05	-28 986,14
2017	7 931,84	3 507,84	1,0397	9 917,70	3 507,84	9 917,70	6 409,86	-22 576,29
2018	14 166,88	6 160,00	1,0517	10 032,17	6 160,00	10 032,17	3 872,17	-18 704,12
2019	1 144,29	0,00	1,0735	10 240,12	0,00	10 240,12	10 240,12	-8 464,00
2020	752,19	6 438,49	1,0855	10 354,58	6 438,49	10 354,58	3 916,09	-4 547,91
2021	6 040,52	2 102,60	1,0817	10 318,34	2 102,60	10 318,34	8 215,74	3 667,83
2022	3 316,11	1 552,63	1,1223	10 705,62	1 552,63	10 705,62	9 152,99	12 820,82
TOTAL	76 575,63	98 535,56		111 356,38	98 535,56	111 356,38	12 820,82	12 820,82

8.5. Reversements effectués dans l'année

8.5.1. Compte de la surtaxe

Cas général

Facturation sur relevé des compteurs : Mars

Facturation sur relevé des compteurs : Septembre

Deux factures par an sont émises en fonction des tournées.

Cas particuliers

Les consommations municipales sont facturées une fois par an.



Note

Le mode de facturation basée sur la notion de tournée de relève, d'une part, et les délais d'encaissement, d'autre part, entraînent un décalage entre les sommes facturées et les sommes reversées. Le délai de reversement est fixé contractuellement.

1. Compte de la surtaxe de la collectivité

Solde du compte au 1er Janvier	12 799,24
Facturation de l'exercice	135 487,04
Reversements de l'année	130 448,19
P/ajustement	- 1,48
Solde du compte au 31 Décembre	17 836,61

2. Reversements de l'année

Période de rattachement	1er Semestre 2022	2ème Semestre 2022
Date de déclaration	30/06/2022	31/12/2022
Date de versement	30/06/2022	31/12/2022
Surtaxes communales Eau	56 487,69	73 960,50
Non valeurs		
Montant Net (EUR)	56 487,69	73 960,50

Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

2. Reversements de l'année		
Période de rattachement	1er Semestre 2022	2ème Semestre 2022
Total Reversements de l'année : 130 448,19		

8.5.2. Participation au financement des réseaux

Pas de Participation

8.5.3. TVA récupérée



Définition

En application de l'article 216 quater de l'Annexe II au CGI concernant la déduction par les entreprises concessionnaires de la TVA ayant grevé le coût des immobilisations qu'elles utilisent et dont elles ne sont pas propriétaires, la collectivité fait parvenir à la Société des Eaux de Marseille des attestations pour transfert de droit à déduction concernant les ouvrages neufs qui ont été incorporés au réseau public de distribution.

Le compte des attestations transmises par la collectivité est présenté dans le tableau ci-après.

Mois de reversement à la collectivité	Mois de déduction par le délégataire	Montant
Solde du compte au 1er janvier		0,00
avril 2022	mars 2022	3 957,30
septembre 2022	août 2022	1 004,75
Attestations reversées sur l'exercice		4 962,05
Solde du compte au 31 décembre		0,00



Note

Certaines attestations relèvent encore, à la fin de l'année, de la procédure de remboursement des droits à déduction.

9. Annexes Eau

9.1. Indicateurs de performance du Décret et Arrêté du 2 mai 2007

9.1.1. Indicateurs de Performance

Code fiche Indicateur	Libellé	Production de l'Information	Mesure (unité) ou texte	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022
Indicateurs descriptifs des services								
D102.0	Prix TTC du service de l'eau au m3 pour 120 m3	Délégataire	Euros / m3	1,91	1,91	1,96	2,05	2,04
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	Jours	8	8	8	8	8
Indicateurs de performance								
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	%	6,38	5,12	2,29	1,87	1,86
P101.1	Taux De Conformité des analyses bactériologiques ARS	ARS	%	100	100	100	100	100
P102.1	Taux De Conformité des analyses physico-chimiques ARS	ARS	%	100	100	100	100	100
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Délégataire	Points	90	90	100	110	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	%	87,27	89,52	85,47	86,51	87,47
P105.3	Indice Linéaire des volumes non comptés	Délégataire	m3 / km / jour	4,95	3,87	5	4,72	4,84
P106.3	Indice Linéaire de pertes en réseau	Délégataire	m3 / km / jour	2,79	2,26	3,37	3,07	2,94



Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Code fiche Indicateur	Libellé	Production de l'Information	Mesure (unité) ou texte	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	Collectivité	%	0,37	0,37	0,37	0,37	0,03
P108.3	Indice d'avancement de protection de la ressource en eau	Collectivité	%	60	60	60	50	50
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Collectivité	Euros / m ³	0	0	0	0	0
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	Unités / millier d'abonnés	11,16	2,29	1,14	1,13	2,26
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	%	100	100	100	100	100
P155.1	Taux de réclamation	Délégataire	Unités / millier d'abonnés	0,77	1,53	0,76	0	0

9.2. Inventaire des ouvrages

9.2.1. Captage des Arnauds

9.2.1.1. Captage

Le captage des Arnauds est constitué des sources :

- Giraudis
- Templiers



9.2.1.2. Source des Templiers



9.2.1.3. Captage Giraudis - Templiers



9.2.2. Puits du Viou

9.2.2.1. Caractéristiques

Nombre de pompes :	1
--------------------	---



9.2.3. Source et pompage de Beuveron

9.2.3.1. Exhaure

Volume bache :	10 m ³
Nombre de pompes :	2 (dont 1 en secours)

Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille



9.2.3.2. Pompage

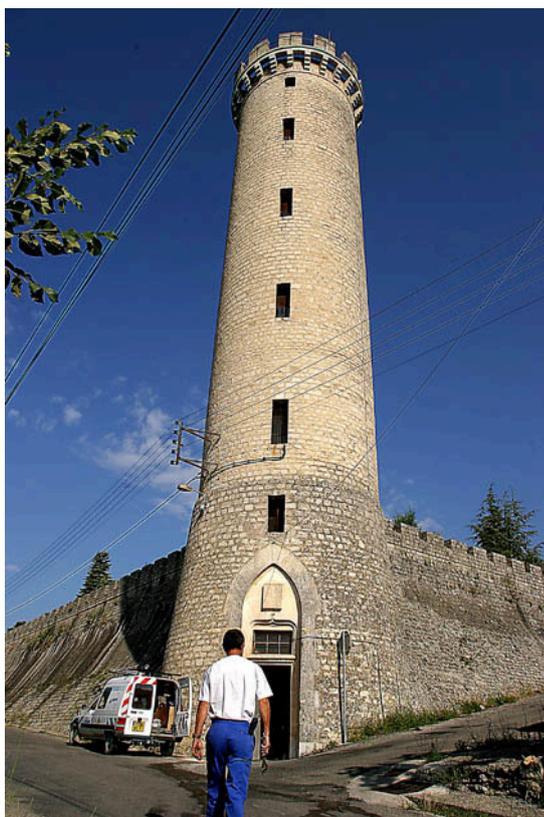
Volume bache :	100 m ³
Nombre de pompes :	2 (dont 1 en secours)



9.2.4. Réservoir St Marc

9.2.4.1. Caractéristiques

Côte radier :	576,70 m NGF
Capacité :	13 400 m ³

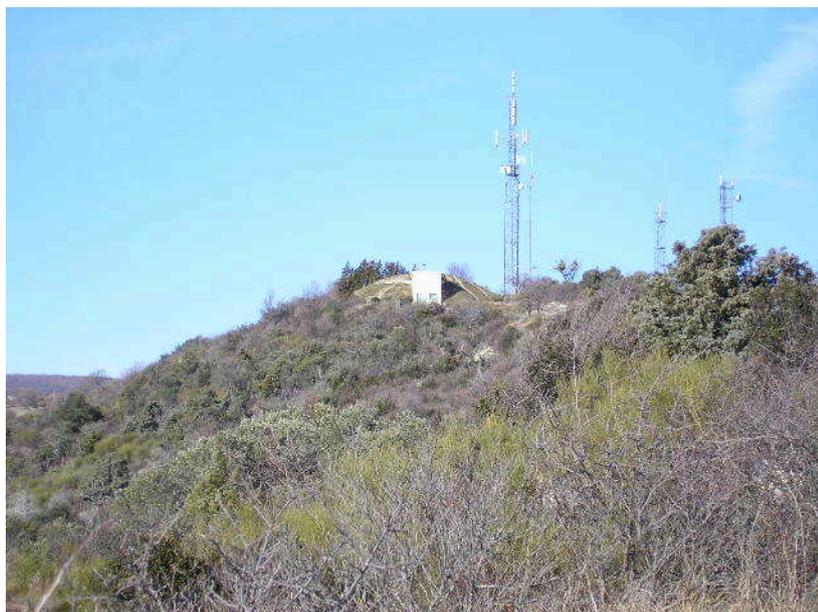


9.2.5. Réservoir du CES

9.2.5.1. Caractéristiques

Côte radier :	660,00 m NGF
Capacité :	500 m ³

Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille



9.2.6. Surpresseur de l'Empereur

9.2.6.1. Caractéristiques

Volume bache :	10 m ³
Nombre de pompes :	2 (dont 1 en secours)





FORCALQUIER

Forcalquier - Rapport annuel du délégataire
Société des Eaux de Marseille

9.3. Biens de retour biens de reprise



9.3.1. Investissements Société des Eaux de Marseille

N° fiche	Nature du bien	Désignation	Montant d'achat HT €	Année Acquis	Fournisseur
010-23003	RETOUR	FORCALQUIER RENOUV CANALISATIONS	92 876,00	2013	
010-23004	RETOUR	FORCALQUIER SECTORISATION	59 954,43	2013	
Concessif			152 830,43		225500
FORCALQUIER - EAU		Total biens de retour	152 830,43		
FORCALQUIER - EAU		Total biens de reprise	0,00		
FORCALQUIER - EAU		Total biens de retour et de reprise	152 830,43		

9.3.2. Immobilisations en jouissance temporaire

Site	Libéllé	N° appareil	Libellé	Coût achat HT €	Valeur Rempl. 2023 €	Classification	Date investisse-ment	Date pose	Durée vie technique
TLAY	STAF LA LAYE	200206020	6KG_PA_ABC /3	60	60	Bien de Retour - Renouvellement MO	01/01/2002	01/01/2002	22
TLAY	STAF LA LAYE	201004536	HYDRO-EJECTEUR POST-CHLO			Bien de Retour - Renouvellement MO	01/07/2010	01/07/2010	13
TLAY	STAF LA LAYE	201004537	HYDRO-EJECTEUR PRE-CHLO			Bien de Retour - Renouvellement MO	01/07/2010	01/07/2010	13
TLAY	STAF LA LAYE	201004538	E.V.E POST-CHLO			Bien de Retour - Renouvellement MO	01/07/2010	01/07/2010	13
TLAY	STAF LA LAYE	201004539	E.V.E PRE-CHLO			Bien de Retour - Renouvellement MO	01/07/2010	01/07/2010	13
TLAY	STAF LA LAYE	201004540	CHLOROMETRE 1			Bien de Retour - Renouvellement MO	01/07/2010	01/07/2010	13
TLAY	STAF LA LAYE	201004541	CHLOROMETRE 2			Bien de Retour - Renouvellement MO	01/07/2010	01/07/2010	13
TLAY	STAF LA LAYE	201004542	VANNE MODULANTE			Bien de Retour - Renouvellement MO	01/07/2010	01/07/2010	15
TLAY	STAF LA LAYE	201004543	C.A.R POST-CHLO			Bien de Retour - Renouvellement MO	01/07/2010	01/07/2010	15
TLAY	STAF LA LAYE	201004544	C.A.R PRE-CHLO			Bien de Retour - Renouvellement MO	01/07/2010	01/07/2010	15
TLAY	STAF LA LAYE	201004545	DETENDEUR POST-CHLO			Bien de Retour - Renouvellement MO	01/07/2010	01/07/2010	15
TLAY	STAF LA LAYE	201004546	DETENDEUR PRE-CHLO			Bien de Retour - Renouvellement MO	01/07/2010	01/07/2010	15
TLAY	STAF LA LAYE	201004547	INVERSEUR BOUTEILLE CL2			Bien de Retour - Renouvellement MO	01/07/2010	01/07/2010	13
TLAY	STAF LA LAYE	201004548	VACUOSTAT BOUTEILLE 1			Bien de Retour - Renouvellement MO	01/07/2010	01/07/2010	15
TLAY	STAF LA LAYE	201004549	VACUOSTAT BOUTEILLE 2			Bien de Retour - Renouvellement MO	01/07/2010	01/07/2010	15
TLAY	STAF LA LAYE	201004556	DEBITMETRE POST-CHLO			Bien de Retour - Renouvellement MO	01/07/2010	01/07/2010	13
TLAY	STAF LA LAYE	201004557	DEBITMETRE PRE-CHLO			Bien de Retour - Renouvellement MO	01/07/2010	01/07/2010	13
TLAY	STAF LA LAYE	201104840	5KG_CO2 /4			Bien de Retour - Renouvellement MO	01/01/2011	01/01/2011	12
TLAY	STAF LA LAYE	201402617	COMPRESSEUR	2 000	2 000	Bien de Retour - Renouvellement MO	01/01/2014	01/01/2014	15
TLAY	STAF LA LAYE	201504542	TRANSFORMATEUR SEC			Bien de Retour - Renouvellement MO	01/01/2015	01/01/2015	20
TLAY	STAF LA LAYE	201504801	ARMOIRE BT			Bien de Retour - Renouvellement MO	01/01/2015	01/01/2015	15
XMAB	COMPTEUR MANE BAS	201802797	COMPTEUR DE VOLUME	700	700	Bien de Retour - Renouvellement MO	01/01/2018	01/01/2018	15
XMAB	COMPTEUR MANE BAS	202200137	TELETRANSMETTEUR	900	900	Bien de Retour - Renouvellement MO	01/08/2022	01/08/2022	15



FORCALQUIER

Forcalquier - Rapport annuel du délégataire
Société des Eaux de Marseille



FORCALQUIER

Forcalquier - Rapport annuel du délégataire
Société des Eaux de Marseille

Chapitre 3
Service de l'assainissement
Forcalquier - Rapport annuel du délégataire



1. Présentation générale du service

1.1. Description générale du service

1.1.1. Agence compétente

La Collectivité co-contractante est rattachée à l'agence suivante :

Agence d'AIX

275, rue Pierre DUHEM

13 856 AIX EN PROVENCE Cédex 3

Elle est ouverte au public, du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.

L'accueil du public se fait également à :

Antenne FORCALQUIER

Traverse Beaudine

04301 FORCALQUIER

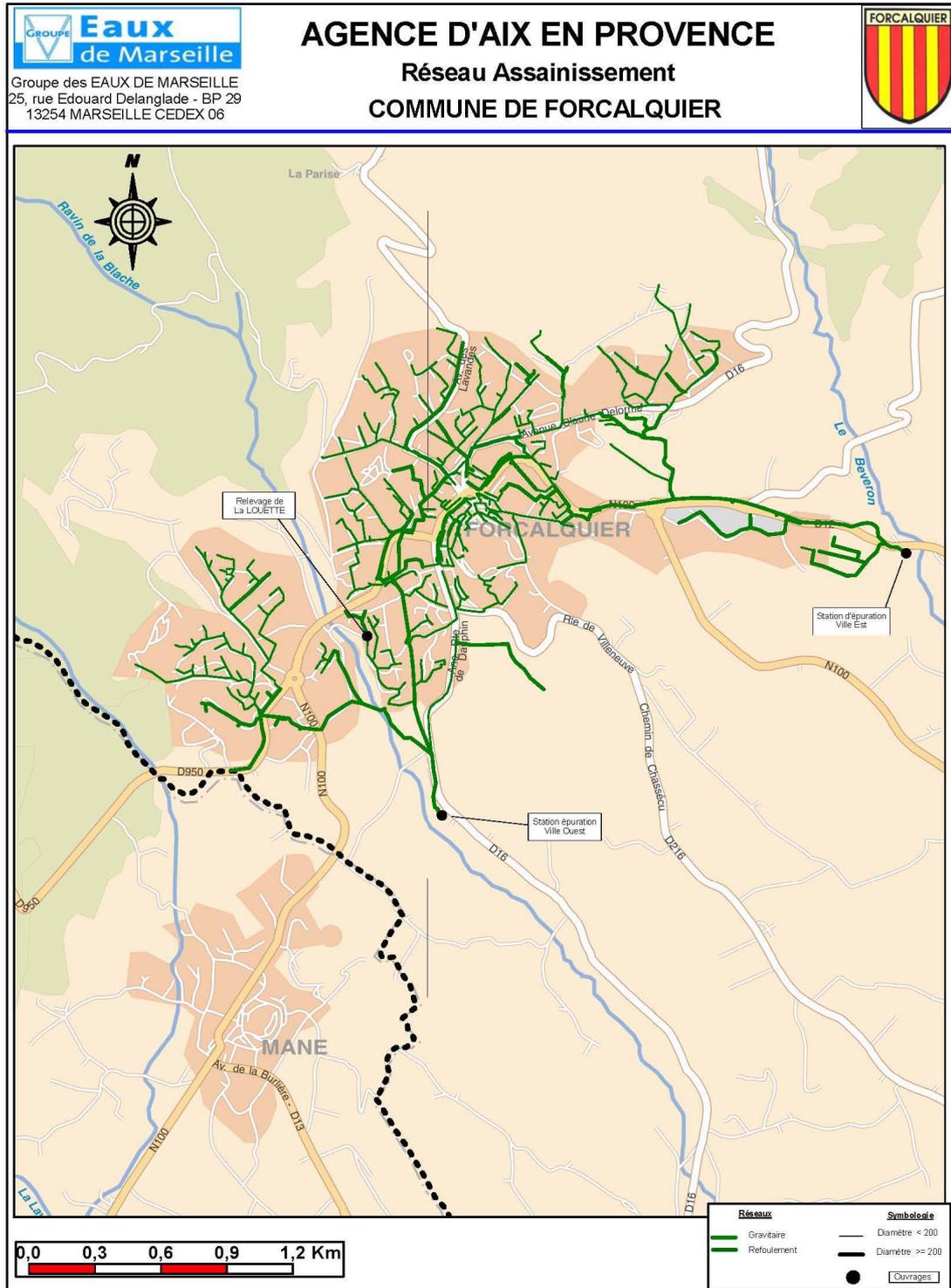
Elle est ouvert au public, le mardi et le vendredi, de 13h30 à 14h30.

1.1.2. Données du service

Population légale 2022	Station d'épuration	Nombre relevage réseaux	Nombre abonnements	Longueur collecteur.* (km)	Volumes traités (m ³)
5 210	Forcalquier Est et Forcalquier Ouest	2	2 288	39,681	259 731



1.2. Plan du réseau





1.3. Contexte contractuel

1.3.1. Description

Les principales dispositions du contrat d'affermage actuellement en vigueur sont résumées ci-après. Pour les définitions générales, se reporter au glossaire figurant à la fin du présent document.

1.3.2. Dispositions générales

Description des dispositions générales du contrat :

Type de contrat	Affermage
Objet	Gestion du Service de collecte et de traitement des eaux usées du service d'assainissement collectif
Périmètre de l'affermage	Limites de territoire de la Collectivité
Prise d'effet	26/11/2011
Durée	12 ans
Date d'échéance	25/11/2023
Cocontractant	

1.3.3. Avenants

Description des avenants au contrat :

Avenant N° 1	
Date	27/08/2013
Objet	Instauration d'une tarification progressive de la redevance assainissement

1.3.4. Moyens matériels du service

Description des dispositions du contrat afférentes aux moyens matériels du service :

Inventaires des installations	Collectivité
-------------------------------	--------------

1.3.5. Utilisation des voies publiques et privées

Description des dispositions du contrat afférentes à l'utilisation des voies publiques et privées :

Déplacement des canalisations	Financé par la collectivité
-------------------------------	-----------------------------

1.3.6. Fonctionnement du service

Description des dispositions du contrat afférentes au fonctionnement du service :

Nature des eaux déversées	Délégataire
Etablissement des procédures d'autosurveillance	Délégataire
Surveillance des rejets dans le milieu naturel	Délégataire
Traitement des matières de vidange, boues et graisses	Boues : Délégataire

1.3.7. Relations avec les abonnés

Description des dispositions du contrat afférentes aux relations avec les abonnés :

Travaux sur les branchements en propriété privée	Abonné
Conventions spéciales de déversement	Délégataire

1.3.8. Responsabilité du fermier

Description des dispositions du contrat afférentes à la responsabilité du fermier :

Obligation d'assurance	L'obligation, pour le fermier, de souscrire des polices d'assurance: -de responsabilité civile, -de dommages aux biens, et de présenter au co-contractant les attestations d'assurance, est concrétisée par la production dans le présent document du fac-similé des attestations délivrées par l'assureur.

1.3.9. Travaux

Description des dispositions du contrat afférentes aux travaux :

Entretien et réparations courantes	Délégataire
Travaux de renouvellement et de grosses réparations à caractère fonctionnel	



Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

-Génie civil	Collectivité
-Conduites et accessoires	Dans le cadre de l'entretien en deça de 20 mL : Délégataire Au delà de 20mL : Collectivité
-Matériels électromécaniques	Délégataire
-Branchements	Délégataire
Travaux de renouvellement et de grosses réparations à caractère patrimonial	
-Génie civil	Collectivité
-Conduites et accessoires	Collectivité
-Matériels électromécaniques	Délégataire
-Branchements	Collectivité
Renforcement et extensions du service	
-Réalisés par la collectivité	Collectivité avec consultation du Délégataire
-Réalisés par des tiers	Contrôle du Délégataire
Connexion et mise en service des installations neuves	Collectivité

1.3.10. Régime financier

Cf. le chapitre **Facturation aux abonnés** et **Economie du contrat** ci-après.

1.4. Engagement contractuel du délégataire

1.4.1. Inventaire des installations

Inventaire initial à remettre dans les 3 mois suivant le début du contrat.

L'inventaire initial a été réalisé et remis à la commune lors de la réunion trimestrielle du mois de novembre 2012. La commune n'a pas formulé de remarque lors de la réunion trimestrielle suivante.



2. Description du patrimoine

2.1. Patrimoine communal : stations de traitement

2.1.1. Description

La station d'épuration de Forcalquier Est est située au lieu-dit du Beveron (au pied de la colline). Cette station a été remise à niveau en juillet 1994 pour répondre aux nouvelles exigences.

La capacité théorique de l'ensemble des ouvrages est de 6 000 équivalents/habitants. Les eaux traitées sont rejetées dans le Beveron.

La station d'épuration de Forcalquier Ouest est située au lieu dit "St Lazare" en bordure du Viou.

Elle a été reconstruite en juillet 1994 par la Société SEREX.

Sa capacité nominale est de 4 000 équivalents /habitants (débit journalier 800 m³/j - débit de pointe 80 m³/h). Les eaux traitées sont rejetées dans le VIUO.

En 2012, des équipements complémentaires ont été mis en service aux deux stations afin d'améliorer le traitement :

- Installation d'agitateurs dans les bassins d'aération .
- Construction de dégazeurs entre les bassins d'aération et des clarificateurs.
- Fourniture de deux débitmètres à boue qui seront installés lors des travaux de mise en place des centrifugeuses en 2013
- Installation de systèmes de récupération de flottants à la surface des clarificateurs et des dégazeurs

2.1.2. Mode de traitement

Pour **Forcalquier Est** : la filière de traitement est de type biologique boues activées faible charge. Les équipements sont les suivants :

Prétraitement

Un dégrilleur permet de retenir les flottants et les macro-déchets.

- Un dessableur déshuileur circulaire est équipé :
- D'un oxyclone permet la flottation des graisses,
- D'un racleur pour la reprise des graisses,
- D'une pompe toutes eaux pour la reprise des sables.

Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille



Traitement des eaux

Le bassin d'aération est équipé de 3 turbines de 11 kW et d'un dégazeur.

A ce niveau, 2 pompes doseuses permettent l'injection de chlorure ferrique pour précipiter les phosphates.

La séparation du mélange eau et boue s'effectue dans un clarificateur circulaire équipé d'un pont racleur. Les boues décantées sont recirculées dans le bassin d'aération par 2 pompes.

Les eaux traitées passent par un canal de mesure équipé d'un seuil triangulaire (de 90°) avant leur rejet dans le Beveron.

Traitement des boues

Les boues en excès sont pompées vers l'unité de déshydratation. La déshydratation des boues s'effectue dans une centrifugeuse installée en 2013

Pour **Forcalquier Ouest**, le procédé repose sur le principe de traitement biologique par boues activées moyenne charge.

Les équipements sont les suivants :

- ➔ Un dégrillage automatique, un dessableur déshuileur circulaire (1,37m) équipé d'un oxyclone,
- ➔ Un bassin d'aération circulaire (R= 8,75m) équipé de 3 turbines et d'un dégazeur,
- ➔ Un clarificateur circulaire (R= 6,50m) pour la séparation de l'eau traitée et des boues,
- ➔ Un canal de comptage (déversoir à contraction latérale - b = 20 cm)
- ➔ Une centrifugeuse pour la déshydratation des boues.
- ➔ Un bassin d'orage



2.1.3. Processus

Le schéma ci-après présente le processus de traitement :

Schéma station d'épuration EST



Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

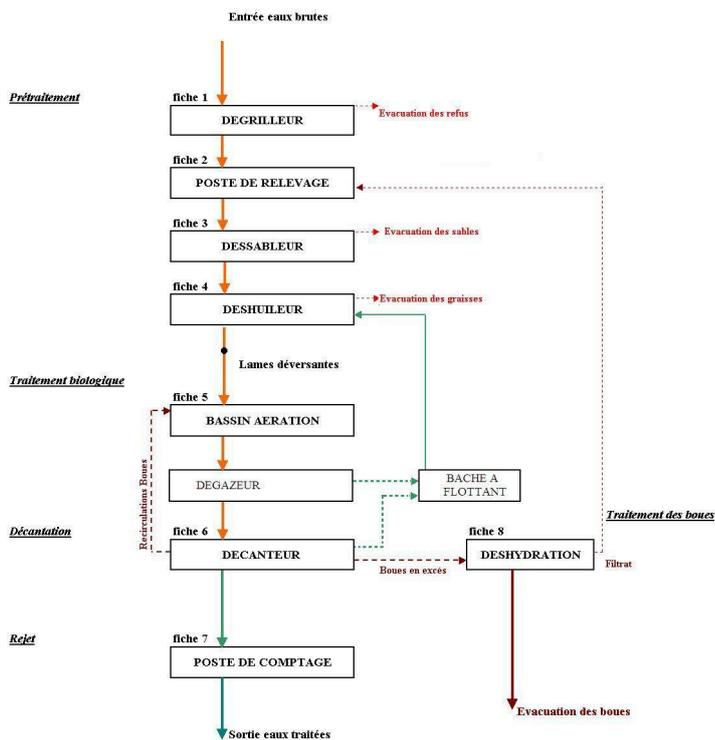
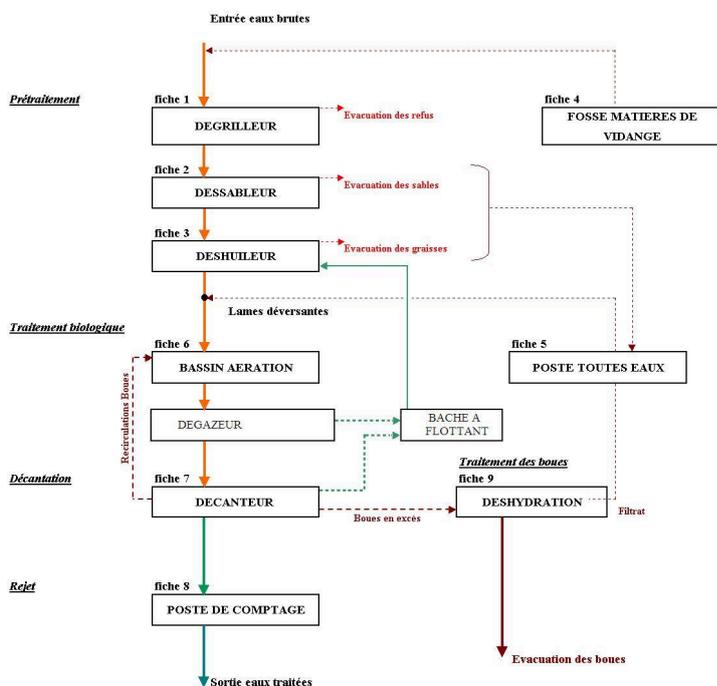


Schéma station d'épuration OUEST



Cf. fiches en annexes pour les caractéristiques techniques.

2.1.4. Charge de pollution traitée

Les charges polluantes admises sur la station d'épuration sont récapitulées dans le tableau ci-après.

	Forcalquier Est	Forcalquier Ouest
Volume journalier m ³	1200	800
Debit moyen m ³ /h	50	33
Débit de pointe m ³ /h	120	80
DCO kg/j	900	600
DBO5 kg/j	324	216
MEST kg/j	540	360
Equivalent-Habitants EH	6000 ⁽²⁾	4000 ⁽¹⁾
NTK kg/j	90	-
Pt kg/j	24	-
Base de calcul actuelle : ⁽¹⁾ 60 g de DBO5 correspond à la pollution générée par 1 EH. ⁽²⁾ 54 g de DBO5 correspond à la pollution générée par 1 EH.		

2.1.5. Domaine de traitement garanti

Le niveau de rejet devra être conforme aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 25/11/1999 (voir annexe n°1).

Forcalquier Est	
DCO =< 125 mg/l	ou 75% de rendement (moyen 24h)
DBO5 =< 25 mg/l	ou 70% de rendement (moyen 24h)
MES =< 35 mg/l	ou 90% de rendement (moyen 24h)
NTK=<15mg/l	ou 81% de rendement (moyen 24h)
Pt =<2mg/l	ou 93% de rendement (moyen24h)

Forcalquier Ouest	
DCO =< 125 mg	ou 75% de rendement (moyen 24h)
DBO5 =< 25mg/l	ou 70% de rendement (moyen 24h)
MES =< 35 mg/l	ou 90% de rendement (moyen 24 h)

2.2. Evolution des stations de traitement

2.2.1. Station de traitement OUEST

Pas d'évolution significative cette année



2.2.2. Station de traitement EST

Pas d'évolution significative cette année

2.3. Patrimoine communal : réseau

2.3.1. Présentation du patrimoine

Dans ce chapitre, le patrimoine de la collectivité est présenté au fil de l'eau.

2.3.2. Réseau de collecte

Le réseau d'assainissement de la Commune de Forcalquier est de type séparatif. Les premiers éléments du réseau (le centre ville en particulier) sont assez anciens, il a commencé à être mis en place dans les années 1950 et se développe en fonction de l'urbanisation.

- Les matériaux qui composent le réseau sont principalement l'amiante ciment et le P.V.C.
- Le réseau de Forcalquier présente la particularité d'être séparé en 2 entités distinctes à l'Est et à l'Ouest du piton central. Chaque zone a son propre traitement des eaux usées.

Une extension de réseaux a été réalisée Chemin des Chambarels .

2.3.3. Déversoirs d'orage

Le réseau Est possède un déversoir d'orage à l'entrée de la station avec un exutoire vers le Beuveron.

Le réseau Ouest possède 2 déversoirs :

- En amont du dégrilleur de la STEP
- Poste de relevage

Ces déversoirs permettent en cas d'orage important et de surcharge importante du réseau de ne pas saturer les stations et de maintenir un fonctionnement correct.

La station d'épuration Ouest est maintenant équipée d'un bassin d'orage qui va permettre de stocker une partie des eaux déversées afin de les réinjecter dans le système de traitement

2.4. Évolution du réseau

2.4.1. Nouveaux ouvrages mis en service : canalisations-branchements-relevages

En 2022, aucun travaux n'a été réalisé sur le réseau de collecte.

Durant l'année, 5 nouveaux branchements particulier ont été créés.

2.4.2. Évolution de la longueur du réseau

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la longueur du réseau en fonction des diamètres des canalisations :

Diamètre (mm)	Total au 31/12/2021	Posé en 2022(m)	Déposé en 2022(m)	Amélioration par rapport à la réalité du terrain	Situation au 31/12/2022
0	4 565,26	0,00			4 565,26
60	9,45	0,00			9,45
63	118,60	0,00			118,60
100	700,35	0,00			700,35
120	814,59	0,00			814,59
125	496,95	0,00			496,95
150	13 768,05	0,00			13 768,05
160	3 293,93	0,00			3 293,93
180	67,89	0,00			67,89
200	10 965,19	0,00			10 965,19
250	3 551,75	0,00			3 551,75
300	1 197,96	0,00			1 197,96
315	84,26	0,00			84,26
400	47,26	0,00			47,26
	39 681,46	0,00	0,00	0,00	39 681,46



Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

2.4.3. Répartition par matériaux des canalisations

Le tableau ci-dessous présente la répartition par matériaux des canalisations en fonction de leurs diamètres en fin d'année

Diamètre (mm)	Fonte (m)	Acier (m)	Grès (m)	P.V.C (m)	Amiante (m)	Divers (m)	Total par diamètre
60						9,45	9,45
63				108,91		9,69	118,60
100				108,14	212,20	380,01	700,35
120				34,40	331,88	448,32	814,59
125				91,13	12,28	393,54	496,95
150				1 123,91	1 379,27	11 264,86	13 768,05
160				2 627,27		666,66	3 293,93
180						67,89	67,89
200	95,17			7 700,59	43,89	3 125,54	10 965,19
250			0,00	427,71		3 124,04	3 551,75
300				158,50		1 039,46	1 197,96
315				84,26			84,26
400				47,26			47,26
0				39,88	183,97	4 341,41	4 565,26
	95,17	0,00	0,00	12 551,94	2 163,50	24 870,87	39 681,46

2.4.4. Évolution de la longueur des branchements

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la longueur des branchements :

	Longueur des branchements (km)
Situation au 31.12.2021	10,903
Évolutions 2022	0,025
Situation au 31.12.2022	10,928

2.5. Renouvellement des équipements

2.5.1. Renouvellement des équipements effectué au cours de l'année

Renouvellement Patrimonial

Pas de renouvellement

Renouvellement Fonctionnel

Libéle Site	N° Appareil	Libéle Appareil	Coût Travaux HT €
STEP VILLE EST	202200297	TREUIL 1032P	386
STEP VILLE OUEST	202201002	SUPPORT DE POTENCE 139	1 438
STEP VILLE OUEST	202201003	POTENCE RECIR BOUE 139P	1 438

Renouvellement Prévisionnel Fonctionnel

Pas de renouvellement

Renouvellement Prévisionnel Patrimonial

Libéle Site	N° Appareil	Libéle Appareil	2023 HT €
STEP VILLE EST	201101370	PRELEV ECHANTILLON ENTREE	4 753
STEP VILLE EST	201101369	PRELEVEUR ECHANTILL REJET	4 753
STEP VILLE OUEST	201101371	PRELEV. REFRIG EAU REJET	5 308
STEP VILLE OUEST	201101372	PRELEV. REFRIG EFFLUENTS	5 308



2.6. Synthèse du renouvellement

2.6.1. Renouvellement fonctionnel

ANNEE RENOUVELLEMENT	NB APPAREILS POSES	COUTS TRAVAUX HT €
2012	6	10 032
2013	34	77 401
2014	5	7 971
2015	3	1 696
2016	6	47 223
2017	7	13 423
2018	3	16 448
2019	7	3 162
2020	8	8 157
2021	3	2 869
2022	3	3 262
Somme :	85	191 644

2.6.2. Renouvellement patrimonial

ANNEE RENOUVELLEMENT	NB APPAREILS POSES	COUTS TRAVAUX HT €
2012	2	1 401
2013	16	113 635
2014	3	4 367
2015	2	5 077
2016	2	3 988
2017	3	13 048
2018	2	4 505
2019	2	6 784
2020	1	1 022
2021	5	22 139
Somme :	38	175 966

2.7. Indicateurs de performance

2.7.1. Indicateur de performance : P202.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Indice de 0 à 120 , modifié par arrêté du 2 décembre 2013, attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées: Partie A-PLAN DES RESEAUX : 15 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à l'existence d'un plan des réseaux et d'une procédure de mise à jour). Partie B-INVENTAIRE DES RESEAUX: 30 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives aux matériaux, diamètres, dates ou périodes de pose). Partie C-INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES A L'INVENTAIRE ET AUX INTERVENTIONS SUR RESEAU: 75 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à la réhabilitation des réseaux, au renouvellement ,aux enquêtes et auscultations, à la localisation des interventions, au nombre de branchements, à l'inventaire des équipements, à leur localisation, à la localisation et à l'altimétrie des canalisations).

Désignation	Nb de Point 2022
A - Plan des réseaux (15 points)	
VP250 A - Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'auto-surveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.	10
VP251 A - Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5
B - Inventaire des Réseaux (30 points)	
VP252 B - Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie ainsi que de la précision des informations cartographiques et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.	5
VP254 B - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	5
VP253 B - Pourcentage du linéaire de réseaux pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et les diamètres au dlà de 60%	1
VP255 B - L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux,	15
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	
VP256 C - Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.	0



Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Désignation	Nb de Point 2022
VP256 C - Informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations du linéaire des réseaux >50%	0
VP257 C - Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ?)	10
VP258 C - Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.	10
VP259 C - Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).	0
VP260 C - L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...).	10
VP261 C - Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite.	10
VP262 C - Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans).	10
Résultat	91

Commentaire

C4 : Le renouvellement des canalisations est à la charge de la commune

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	B
--------------------------	---

2.7.1.1. Taux de connaissance du patrimoine réseau

Année de pose	Diamètre et matériaux
100,00%	62,79%



2.7.2. Indicateur de performance : P253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

Le renouvellement est à la charge de la Collectivité.



3. Événements marquants de l'exploitation

3.1. Accidents du travail, observations de l'inspection du travail

3.1.1. Accidents du travail, observations de l'inspection du travail

3.1.1.1. Remarques de l'inspection du travail

La Société des Eaux de Marseille n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part de l'Inspection du Travail.

3.1.1.2. Accidents du travail

En 2022, 7 accidents du travail avec arrêt et 4 accidents du travail sans arrêt sont à déplorer sur le territoire de la SEM.

3.2. Vie du service

3.2.1. Service Usine

DATE	LOCALISATION	EVENEMENT
30/03/2022	EPURATION VILLE OUEST	Contrôle réglementaire ventilation : Accompagnement SOCOTEK, aide au contrôle, VGP annuelle 2022, suivi et gestion
30/03/2022	EPURATION VILLE EST	Contrôle réglementaire ventilation : Accompagnement SOCOTEK, aide au contrôle, VGP annuelle 2022, suivi et gestion
14/04/2022	EPURATION VILLE OUEST	Contrôle réglementaire centrifugeuse : Accompagnement SOCOTEK, aide au contrôle, VGP annuelle 2022, suivi et gestion
14/04/2022	EPURATION VILLE EST	Contrôle réglementaire centrifugeuse : Accompagnement SOCOTEK, aide au contrôle, VGP annuelle 2022, suivi et gestion
14/04/2022	EPURATION VILLE OUEST	Contrôle réglementaire levage : Accompagnement SOCOTEK, aide au contrôle des appareils de levage, VGP annuelle, suivi et gestion
14/04/2022	EPURATION VILLE EST	Contrôle réglementaire levage : Accompagnement SOCOTEK, aide au contrôle des appareils de levage, VGP annuelle, suivi et gestion
16/11/2022	EPURATION VILLE EST	Réparation pompes toute eaux suite à engorgement
16/11/2022	EPURATION VILLE EST	Réparation fuite pompe à sable
16/11/2022	EPURATION VILLE EST	Déplacement du débitmètre à boues



3.2.2. Service Réseau

DATE	LOCALISATION	EVENEMENT
06/01/2022	10 BOULEVARD BOUCHE 4300	Remplacement tampon collecteur
15/02/2022	2 RUE MARCEL PAGNOL 4300	Réparation collecteur assainissement
25/02/2022	1 RUE VIOLETTE 4300	Réparation collecteur assainissement
15/03/2022	21 RUE VIOLETTE 4300	Réparation collecteur assainissement
04/05/2022	2 AVENUE DE SAINT PROMASSE 4300	Remplacement tampon collecteur
16/05/2022	2 ZONE AMENAG. COMMERCIAL LES CHALUS 1 CD12 4300	Réparation collecteur assainissement
17/05/2022	2 ZONE AMENAG. COMMERCIAL LES CHALUS 1 CD12 4300	Remplacement tampon collecteur
02/06/2022	2 BOULEVARD BERLUC DE PERUSSIS 4300	Réparation collecteur assainissement
20/07/2022	AVENUE MARCEL ANDRE 4300	Remaniement tampon collecteur
21/11/2022	AVENUE DE SAINT PROMASSE 4300	Remplacement tampon collecteur
22/11/2022	CHEMIN DES COUSTELLINES 4300	Remplacement tampon collecteur



4. Bilan assainissement

4.1. Chiffres-clé de l'exploitation

4.1.1. Caractéristiques du réseau

Longueur des collecteurs (L)	39,681	km
Longueur des raccordements	10,928	km
Longueur totale du réseau	50,609	km

4.1.2. Nettoyage du réseau

Longueur du réseau nettoyé à titre préventif	3 440	m
Longueur du réseau nettoyé pour cause d'obstruction	195	m
Longueur totale du réseau nettoyé (N)	3 635	m
Taux de nettoyage (N/L)	9,1	%

4.1.3. Interventions en urgence

Nombre d'interventions sur les collecteurs et les branchements	17	
--	----	--

4.1.4. Réparations

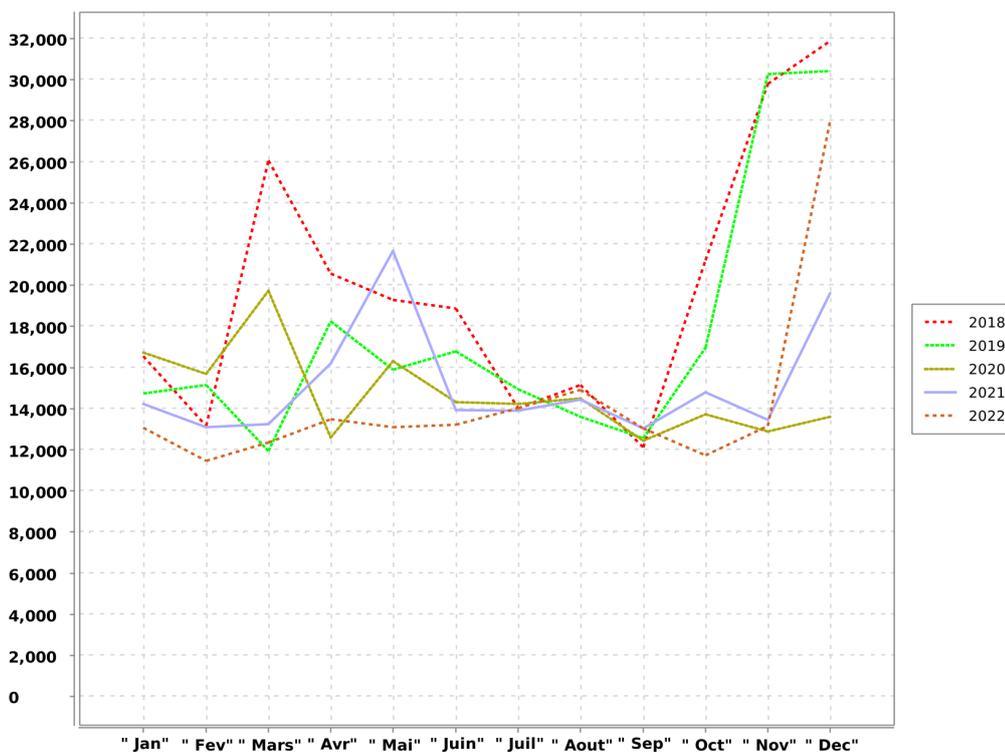
Nombre de réparations sur les collecteurs	5
Nombre de réparations sur les branchements	0
Nombre total de réparations	5

4.2. Volumes mensuels traités

4.2.1. Volumes mensuels traités Ouest

Comparaison sur 5 ans des volumes mensuels traités en m³/ mois :

Mois	2018	2019	2020	2021	2022
Jan	16541	14746	16745	14239	13075
Fev	13148	15164	15692	13102	11479
Mars	26065	11954	19730	13258	12370
Avr	20567	18236	12596	16196	13493
Mai	19281	15885	16308	21666	13099
Juin	18874	16806	14315	13946	13225
Juil	14021	14950	14245	13915	14018
Aout	15145	13612	14495	14451	14912
Sep	12124	12557	12462	13050	13047
Oct	21216	16975	13729	14798	11739
Nov	29801	30260	12891	13457	13161
Dec	31881	30414	13622	19627	27968

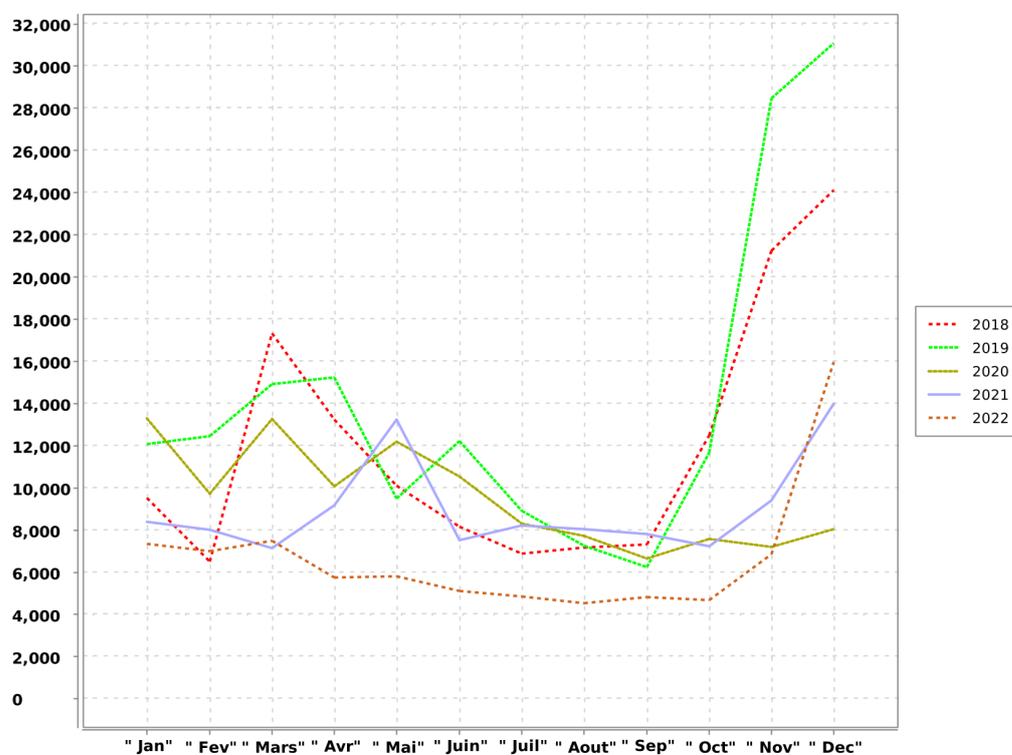


Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

4.2.2. Volumes mensuels traités Est

Comparaison sur 5 ans des volumes mensuels traités en m3 / mois :

Mois	2018	2019	2020	2021	2022
Jan	9541	12078	13287	8394	7356
Fev	6523	12457	9735	8008	6994
Mars	17326	14910	13274	7159	7487
Avr	13255	15232	10066	9174	5759
Mai	10118	9485	12209	13248	5819
Juin	8166	12228	10545	7513	5118
Juil	6886	8927	8322	8233	4865
Aout	7169	7258	7733	8042	4545
Sep	7317	6235	6665	7815	4818
Oct	12493	11665	7596	7238	4673
Nov	21246	28487	7194	9397	6860
Dec	24118	31089	8035	13985	15981



4.3. Indicateurs de performance

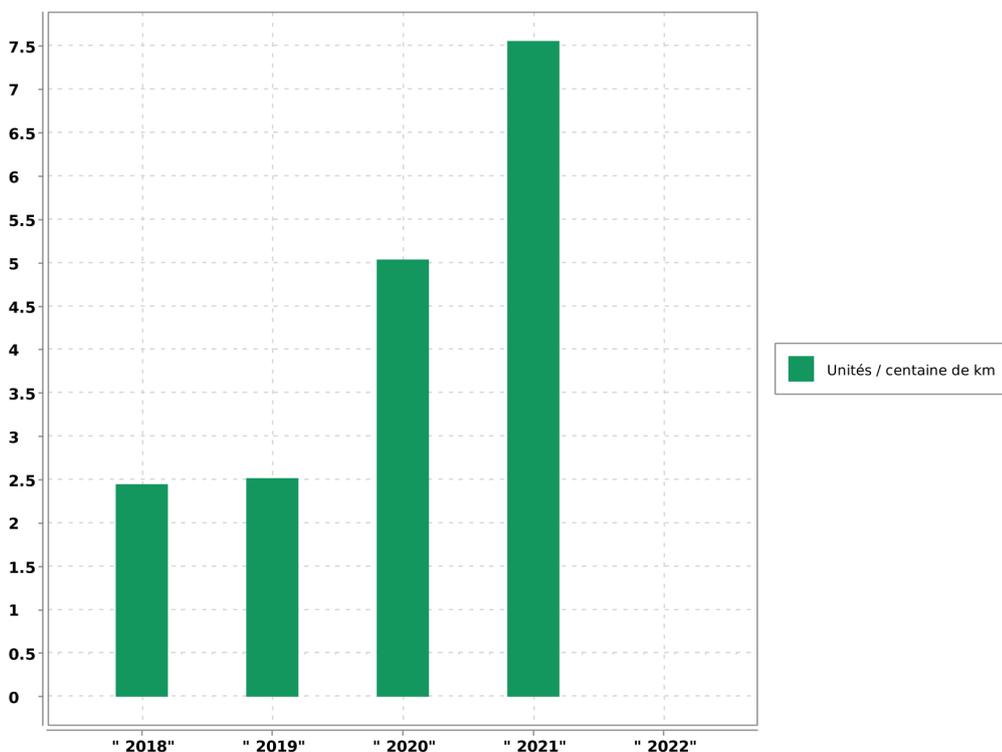
4.3.1. Indicateur de performance : P252.2 Taux de curage curatif (désobstruction) pour 100 km de collecteur

(Nombre de points noirs / Longueur de réseau de collecte des eaux usées (hors branchements)) x 100 On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative); quelle que soit sa nature (contre-pente; racines; déversement anormal par temps sec; odeurs; mauvais écoulement; etc.) et le type d'intervention requis (curage; lavage; mise en sécurité...). Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privées des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas là) sont à prendre en compte.

VP 046 : Nombre de points noirs et nom des rues associées

VP 077 : Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors brt (km)

	2018	2019	2020	2021	2022
VP 046	1	1	2	3	0
VP 077	40,814	39,667	39,683	39,681	39,681
Résultat	2,45	2,52	5,04	7,56	0





5. Analyse de la qualité de la collecte et du traitement

5.1. Qualité de la collecte et du traitement

5.1.1. Qualité de la collecte des eaux usées

Le taux de raccordement des abonnés particuliers au réseau d'assainissement est de 96.09 %.

5.1.2. Données d'exploitation de la collecte des eaux usées

Le réseau de la commune n'est pas soumis à l'autosurveillance réglementaire au titre de l'arrêté ministériel du 21/07/2015.

5.1.3. Qualité du traitement des eaux usées de la station d'épuration de Forcalquier EST

Paramètres	Rendements épuratoires annuels
DBO ₅	99.2 %
DCO	97.8 %
MES	99.0 %
NGL	96.9 %
NTK	98 %
P _{TOTAL}	87.6 %

5.1.4. Données d'exploitation du fonctionnement de la station d'épuration de Forcalquier EST

Paramètres	Valeur	Unité
Volume d'effluent entré dans la station	80 275	m ³
Volume moyen journalier	220	m ³ /j
Charge moyenne entrante	1 773 *	E.H
Consommation moyenne électrique	1 982	Wh/m ³
Taux de traitement moyen en sel métallique	55.4	g/m ³

* Calcul d'après la DBO₅ sur la base de 60 g/ha/j (directive européenne du 21 mai 1991)



5.1.5. Qualité du traitement des eaux usées de la station d'épuration de Forcalquier OUEST

Paramètres	Rendements épuratoires annuels
DBO ₅	96.2 %
DCO	92.8 %
MES	96.4 %
NGL	92.3 %
NTK	93.7 %
P _{TOTAL}	59.6 %

5.1.6. Données d'exploitation du fonctionnement de la station d'épuration de Forcalquier OUEST

Paramètres	Valeur	Unité
Volume d'effluent entré dans la station	179 456	m ³
Volume moyen journalier	492	m ³ /j
Charge moyenne entrante	2 178 *	E.H
Consommation moyenne électrique	1033	Wh/m ³

* Calcul d'après la DBO₅ sur la base de 60 g/ha/j (directive européenne du 21 mai 1991)

5.2. Traitement des boues de la station d'épuration

5.2.1. Production de boue de la station d'épuration de Forcalquier EST

	Boues Brutes (Kg)	Siccité moyenne (%)	Matières sèches (Kg)
Production totale annuelle	193 880	19.6 %	37 960
Système de déshydratation	Centrifugeuse		
Destination des boues déshydratées	Centre de compostage de Manosque		



5.2.2. Production de boue de la station d'épuration de Forcalquier OUEST

	Boues Brutes (Kg)	Siccité moyenne (%)	Matières sèches (Kg)
Production totale annuelle	272 400	18.8 %	51 150
Système de déshydratation	Centrifugeuse		
Destination des boues déshydratées	Centre de compostage de Manosque		

5.3. Conformité du système d'assainissement

5.3.1. Conformité

La conformité du système de collecte et de la station de traitement des eaux usées, avec les dispositions de l'arrêté du 21/07/2015 et avec les prescriptions fixées par le préfet, est établie par le service en charge du contrôle avant le 1er juin de chaque année, à partir de tous les éléments à sa disposition.

Le service en charge du contrôle informe le maître d'ouvrage et l'agence de l'eau ou l'office de l'eau, chaque année avant le 1er juin, de la situation de conformité ou de non-conformité des systèmes de collecte et des stations de traitement des eaux usées qui les concernent.

En cas de non-conformité de tout ou partie du système d'assainissement, le maître d'ouvrage fait parvenir au service en charge du contrôle l'ensemble des éléments correctifs qu'il entend mettre en oeuvre pour remédier à cette situation dans les plus brefs délais. (Art 22 - I de l'arrêté du 21/07/2015)

5.4. indicateurs de performance

5.4.1. Indicateur de performance : D203.0 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Quantité de boues issue des ouvrages d'épuration

VP 208 : Tonnage de Matières Sèches de boues évacuées dans l'année

	2018	2019	2020	2021	2022
VP 208	89,94	83,3	78,56	95	89,11
Résultat	90	83	79	95	89

5.4.2. Indicateur de performance : P206.3 Taux de boues évacuées selon filière conforme pérennisée

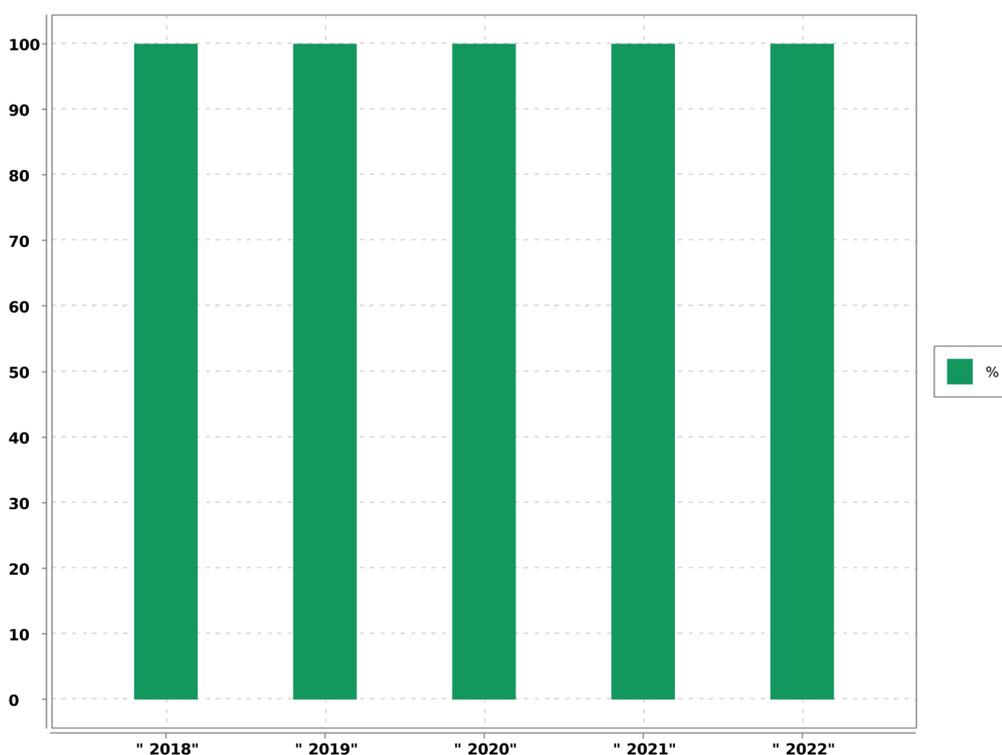


Tonnes de matières sèches totales admises par une filière conforme / TMS Totales des boues évacuées) x 100

VP 209 : Tonnage de Matières Sèches totales admises par une filière conforme

VP 208 : Tonnage de Matières Sèches de boues évacuées dans l'année

	2018	2019	2020	2021	2022
VP 209	89,94	83,3	78,56	95	89,11
VP 208	89,94	83,3	78,56	95	89,11
Résultat	100	100	100	100	100





Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

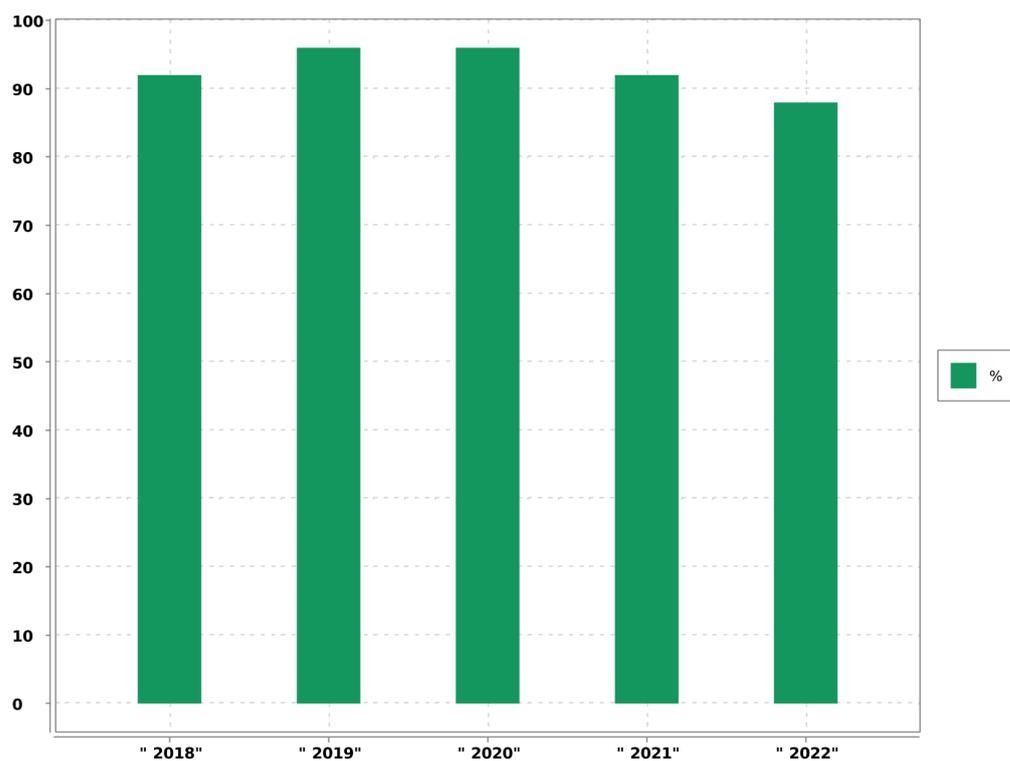
5.4.3. Indicateur de performance : P254.3 Conformité des performances des équipements d'épuration

(Nombre de bilans conformes / Nombre de bilans réalisés) x 100

VP 210 : Nombre de bilans conformes

VP 211 : Nombre de bilans réalisés sur 24H

	2018	2019	2020	2021	2022
VP 210	22	24	23	22	22
VP 211	24	25	24	24	25
Résultat	92	96	96	92	88



5.4.4. Indicateur de performance : P255.3 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte

Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement

Désignation	Nb de Point 2022
A - Eléments communs à tous types de réseau	
P255.3 A - Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	20
P255.3 A - Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
P255.3 A - Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
P255.3 A - Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
P255.3 A - Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
P255.3 A - Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	0
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	
P255.3 B - Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	0
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	
P255.3 C - Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10
Résultat	100



Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

5.4.5. Indicateur de performance : P251.1 Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers

(Nombre de demandes d'indemnisations déposées en vue d'un dédommagement / Nombre d'habitants desservis) x 1 000

Valeur (1) : Nombre de demandes d'indemnisations déposées pour dédommagement

Valeur (2) : Nombre d'habitants desservis

	2018	2019	2020	2021	2022
Valeur (1)				0	0
Valeur (2)				5 000	5 001
Résultat				0	0

Commentaire

La valeur 2 (nombre d'habitants desservis) est à renseigner par la collectivité.

6. Services aux abonnés et facturation

6.1. Relève, tarification et facturation du service de l'assainissement

6.1.1. Abonnements ordinaires

Abonnement "Domestique" en première prise au compteur :

C'est l'abonnement normal que doit souscrire tout abonné désirant être alimenté en eau. Il donne lieu à la perception d'une redevance binôme, comprenant :

- une redevance semestrielle, par abonnement,
- et une redevance au mètre cube proportionnelle à la consommation (de 0 à 20m³, de 21 à 75m³, et au delà de 75m³).

Abonnement "Industriel au Compteur" et "Collectivité au Compteur" :

Consenti uniquement aux industriels. Sa structure tarifaire est identique à celle de l'abonnement "Domestique".

Abonnement "Incendie" :

Réservé pour la desserte exclusive des réseaux incendie. Sa structure tarifaire est également identique à celle de l'abonnement "Domestique".

6.1.2. Abonnements spéciaux

Il s'agit des abonnements "Communaux", souscrits pour l'alimentation des appareils publics et des Services Municipaux.

6.1.3. Relève des compteurs

Les relevés de compteurs sont effectués 2 fois par an, en Mars et en Septembre.

6.1.4. Chiffres-clé de la facturation

Catégorie	Facturé (O/N)	Nbre d'Abts	Volumes vendus m ³
TOUS USAGES AU COMPTEUR	O	2 282	294 378
tranche 1			76 181
tranche 2			99 861
tranche 3			118 336
INDUSTRIELS AU COMPTEUR		2	2 127
INCENDIE AU COMPTEUR			
DIVERS AST		4	400
TOTAL GENERAL		2 288	296 905



6.1.5. Facturation

Cas général

- Facturation sur relevé des compteurs : Mars
- Facturation sur relevé des compteurs : Septembre

Deux factures par an sont émises en fonction des tournées.

Cas particuliers

Les consommations municipales sont facturées une fois par an.

6.2. Modalités de révision de la tarification de l'assainissement

6.2.1. Part fermier et coefficient correctif

Les tarifs, en valeur de base au 01/02/2011, fixés par la Convention d'Affermage article 47-2, approuvée par la Délibération n°2011-075 du Conseil Municipal du 11/10/2011, seront actualisés au 1er novembre par la formule définie à l'Article 49-2.

La formule de révision est calculée chaque année au 1er Janvier.

Les tarifs des abonnements sont actualisés selon la même périodicité.

6.2.2. Part collectivité

Les tarifs sont été fixés par la délibération du Conseil Municipal n°2012-114 du 4 décembre 2012.

6.2.3. Redevance perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau

- **Redevance Modernisation des Réseaux de collecte** : 0,1600 € par mètre cube (Article 2.3)

6.3. Produits facturés au cours de l'exercice

6.3.1. Surtaxe communale

Détail du montant de la surtaxe communale :

Catégorie	Volumes facturés	Non Valeurs	Volume net
VOLUMES VENDUS (m ³)	296 905,00	- 16 631,00	280 274,00

Catégorie	Facturés €	Non Valeurs €	Montant net €
PRIME FIXE INDEPENDANTE DE LA CONSOMMATION	7 123,28	- 288,81	6 834,47
MAJORATION DE RETARD	374,59	- 1 021,71	- 647,12
COMPTEURS TOUS USAGES TRANCHE 1	23 550,24	- 1 321,50	22 228,74
INDUSTRIELS	170,16		170,16
DIVERS	32,00		32,00
TOTAL GENERAL	31 250,27	- 2 632,02	28 618,25

6.3.2. Redevances et taxes facturées pour le compte de tiers

Détail des redevances et taxes facturées pour le compte de tiers :

Catégorie	Facturés €	Non Valeurs €	Montant Net €
REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	47 385,76	- 2 607,47	44 778,29

6.3.3. Produits Société des Eaux de Marseille

Détail des montants des produits Sociétés des Eaux de Marseille :

Catégorie	Volumes facturés	Non Valeurs	Volume net
VOLUMES VENDUS (m ³)	296 905,00	- 16 631,00	280 274,00

Catégorie	Facturés €	Non Valeurs €	Montant net €
PRIME FIXE INDEPENDANTE DE LA CONSOMMATION	46 780,20	- 1 763,80	45 016,40
MAJORATION DE RETARD	4 427,36	- 1 385,72	3 041,64
COMPTEURS TOUS USAGES TRANCHE 1	39 235,67	- 12 922,82	26 312,85
COMPTEURS TOUS USAGES TRANCHE 2	105 786,84	- 1 797,46	103 989,38
COMPTEURS TOUS USAGES TRANCHE 3	145 599,32	- 1 610,59	143 988,73



Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Catégorie	Facturés €	Non Valeurs €	Montant net €
INDUSTRIELS	2 525,09		2 525,09
DIVERS	336,24		336,24
TOTAL GENERAL	344 690,72	- 19 480,39	325 210,33

6.4. Facture INSEE

6.4.1. Description

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, telle que publiée au Journal Officiel du 29 Novembre 1995, est celle :

- d'un abonné domestique,
- ayant une résidence principale,
- ayant une consommation annuelle de 120 m³ d'eau potable,
- avec un compteur de diamètre 15 mm,
- avec un branchement de diamètre 20 mm.

6.4.2. Exemple de facture

L'élaboration de cette facture nécessitant une hypothèse supplémentaire, à savoir le profil de consommation au cours de l'année, il a été retenu par souci de simplicité une répartition uniforme sur l'année, soit une consommation de 10 m³ par mois.

Numérotation et dénomination	Quantité	Prix unitaire au 01/01/N+1	Montant au 01/01/N+1	Montant au 01/01/N	Evolution N+1/N (%)
Prix TTC du service pour 120 m ³ au 01/01/N+1 (service de l'assainissement collectif)			183,16	173,25	5,72%
VP 177 - Montant HT de la facture 120 m ³ au 1/1/n+1 revenant au délégataire :			134,61	125,6	7,17%
VP 190 - Montant annuel HT de la part fixe revenant au délégataire sur la facture au 1/1/n+1	2	10,905	21,81	20,35	7,17%
Montant de la part variable revenant au délégataire			0	0	0%
Tranche 1	40	0,549	21,97	20,5	7,17%
Tranche 2	80	1,135	90,83	84,75	7,17%
VP 178 - Montant HT de la facture 120 m ³ au 1/1/n+1 revenant aux collectivités :			12,7	12,7	0%
VP 191 - Montant annuel HT de la part fixe revenant à la collectivité sur la facture au 1/1/n+1	2	1,55	3,1	3,1	0%
Montant de la part variable revenant à la collectivité			0	0	0%
Tranche 1	120	0,08	9,6	9,6	0%
VP 179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120 m ³ au 1/1/n+1 :			35,85	34,95	2,58%
VP 213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture assainissement	10		16,651	15,75	5,72%
VP 217 - Agence de l'Eau (modernisation des réseaux)	120	0,16	19,2	19,2	0%
VP 218 - Voies Navigables de France (VNF) Rejet			0	0	0%
VP 219 - Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (HTVA)					0%

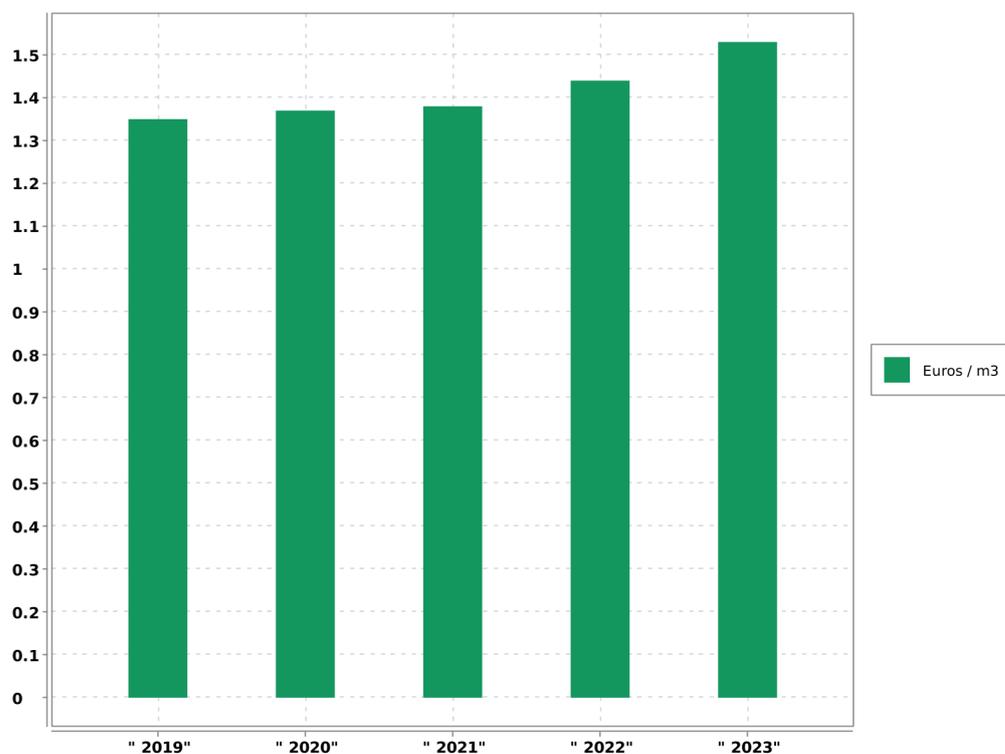


6.5. Indicateur de performance : D204.0 Prix de l'assainissement TTC au m³ pour 120 m³

Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120m³

Valeur (1) : Prix TTC assainissement pour 120m³

	2019	2020	2021	2022	2023
Valeur (1)	1,348	1,37	1,384	1,444	1,526
Résultat	1,35	1,37	1,38	1,44	1,53



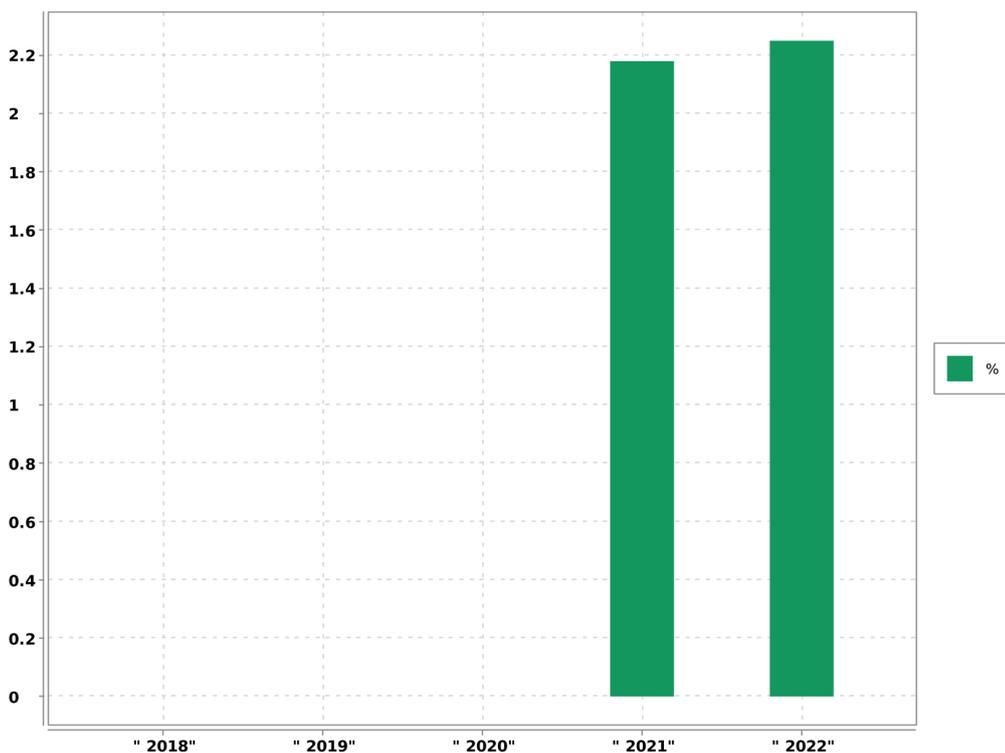
6.6. Indicateur de performance : P257.0 Taux d'impayés

$[1 - (\text{Montant des Impayés TTC au } 31.12.n / \text{CA TTC comptable } (n-1))]$ - Les produits seront ceux relevant exclusivement de la délégation - L'indicateur fourni en (n+1) au titre de l'exercice (n) concernant le CA (n+1)

VP 268 : Montant d'impayés AST au titre de l'année N-1 au 31/12/N

VP 185 : CA TTC facturé AST au titre de l'année N-1 au 31/12/N

	2018	2019	2020	2021	2022
VP 268				9 006,2	9 320,27
VP 185				413 735,23	413 411,77
Résultat				2,18	2,25





6.7. Indicateur de performance : existence d'une mesure de satisfaction clientèle

0 = Aucune mesure / 1 = Existence d'une mesure statistique d'entreprise / 2 = Existence d'une mesure statistique sur le périmètre de service

Valeur (1) : Existence d'une mesure de satisfaction clientèle

	2018	2019	2020	2021	2022
Valeur (1)	2	2	2	2	2
Résultat	2	2	2	2	2

Commentaire

Enquête téléphonique annuelle régionale.

6.8. Indicateur de performance : existence d'une commission consultative des services publics locaux

0 = NON / 1 = OUI / Au delà de l'existence même de la CCSPL pour laquelle le législateur a fixé des seuils (cf ci dessus) la tenue de réunion pourra être précisée

Valeur (1) : Existence d'une commission consultative des services publics locaux

	2018	2019	2020	2021	2022
Valeur (1)	0	0	0	0	0
Résultat	0	0	0	0	0

6.9. Indicateur de performance : existence d'une commission départementale solidarité sur l'eau

0 = NON, 1 = OUI au delà de l'existence d'une commission son fonctionnement devra être analysé

Valeur (1) : Existence d'une commission départementale solidarité sur l'eau

	2018	2019	2020	2021	2022
Valeur (1)	0	0	0	0	0
Résultat	0	0	0	0	0

Commentaire

Pas de Commission Départementale Solidarité-Eau dans le 04

6.10. Indicateur de performance : P207.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

(Montants en euros des abandons de créances + Montants en euros des versements à un fond de solidarité) /
Volume facturé

VP 119 : Montant assainissement des abandons de créances

VP 119 : Montant assainissement des versements à un fond de solidarité

VP 068 : Volumes facturé assainissement

	2018	2019	2020	2021	2022
VP 119	0	0	0	0	0
VP 119	0	0	0		0
VP 068	274 455	287 342	290 506	286 690	296 905
Résultat	0	0	0	0	0

6.11. Indicateur de performance : P258.1 Taux de réclamations

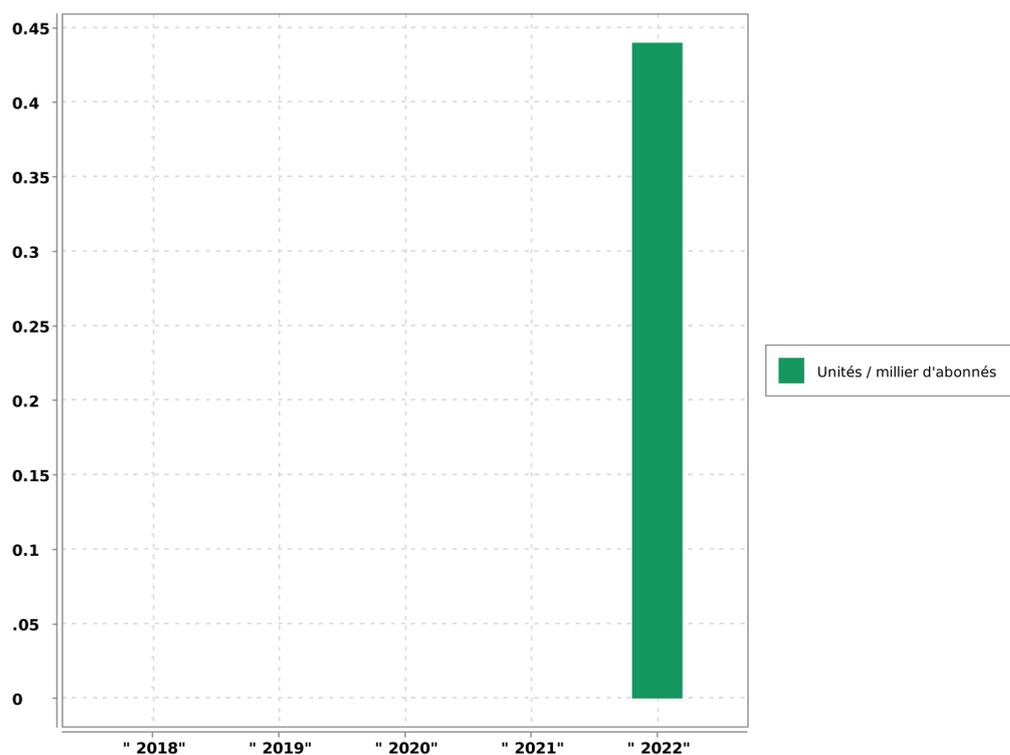


(Nombre de réclamations laissant une trace écrite / Nombre d'abonnés) x 1 000

VP 003 + VP 152 : Nombre de réclamations liées au service assainissement laissant une trace écrite

VP 056 : Nombre d'abonnés assainissement

	2018	2019	2020	2021	2022
VP 003 + VP 152	0	0	0		1
VP 056	2 246	2 261	2 278	2 299	2 288
Résultat	0	0	0	0	0,44



7. Améliorations du service

Les travaux à prévoir sont décrits selon la nomenclature décrite ci-dessous:

A1	Sécurité sanitaire / salubrité / environnementale
A2	Mise en conformité d'équipement en fonction de la réglementation (sécurité des tiers /Agents / prestataires)
A3	Mise en conformité d'équipement en fonction de la réglementation (sécurité des installations dans leur fonctionnement)
A4	Sécurisation exploitation (interconnexions, by-pass, mise en place d'équipement de secours,...)
B1	Renouvellement et/ou restructuration d'ouvrages AEP/EU/EP liés à leur faible performance, constatations de dysfonctionnements majeurs ou chroniques dans leur exploitation
B2	Renouvellement et/ou restructuration d'ouvrages AEP/EU/EP liés à leur vétusté/dégradation, ouvrages ne présentant pas de dysfonctionnements majeurs ou chronique dans leur exploitation

7.1. Travaux à prévoir à la charge du maître d'ouvrage : le réseau

REF.	LOCALISATION	OPERATION	MONTANT HT €	PRIORITE
B.2	Lotissement Les Marcells / CD 16	Remplacement d'un collecteur DN 150 mm par du PVC DN 200 sur 220 ml plus branchements	91 000	2
B.1/B.2	Amont Station Epuration Est	Abandon du collecteur DN 250 et pose de DN 300 sur 300 ml (Renouvellement + extension) plus branchements	123 000	2
B.2	Chemin de la Petite Vitesse	Remplacement collecteur DN 150 et DN250 par DN 200 et DN 250 sur 105 ml plus branchements	43 000	2
B.2	Chemin des Hybourgues	Remplacement collecteur eternit DN 100 par du PVC DN 200 mm sur 235 ml plus branchements	85 000	2
B.2	Rue Violette -Rue Jean Giono	Remplacement de collecteur DN 120 par du PVC DN 200 sur 350 ml y c la reprise des branchements	71 000	1
B.2	Place Martial Sicard	Remplacement d'un collecteur DN 150 par du PVC DN 200 mm sur 145 ml plus branchements	64 000	3
B.2	Rue Marcel Pagnol - Lot Saint Promasse	Remplacement du collecteur DN 150 par du PVC DN 200 mm sur 165 ml plus branchements	41 000	1



Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

REF.	LOCALISATION	OPERATION	MONTANT HT €	PRIORITE
B.2	Avenue Gaston Crémieux	Remplacement du collecteur DN 150 par du PVC DN 200 sur 100 ml plus branchements (70 ml en propriété privée)	41 000	3
B.2	Avenue Amiral D'Argenlieu	Remplacement du collecteur DN 150 par du PVC DN 200 mm sur 60 ml plus branchements	25 000	2
B.2	Avenue de la Paix	Remplacement collecteur DN 200 par du PVC DN 200 sur 50 ml avec reprises de branchements	22 000	2
B.1/B.2	Avenue des 4 Reines	Remplacement du collecteur AC DN 150 par du PVC DN 200 sur 320 ml avec reprises d'environ 25 branchements	140 000	2
B.1/B.2	Chemin des Cédres	Remplacement du collecteur AC DN 120 par du PVC DN 200 sur 160 ml , avec reprises d'environ 10 branchements	75 000	2
B.1/B.2	Chemin de la Croix	Remplacement de 80 ml de collecteur DN 150 mm AC en 200 mm		1

7.2. Travaux à prévoir à la charge du maître d'ouvrage : les stations

REF.	LOCALISATION	OPERATION	COMMENTAIRE	MONTANT HT €
A2	TOUS SITES	Mise en conformité des appareils classés comme "machines tournantes" au regard de la réglementation (diagnostic réalisé en 2020)	Réglementation	
B1	TOUS SITES	Réaliser un diagnostics Génie Civil des ouvrages	Génie Civil	
A4	ASSAINISSEMENT	Réaliser un Sectorisation Télégérée	Améliorer l'exploitation	
B1	EPURATION OUEST	Création d'une zone d'infiltration tertiaire afin d'améliorer le traitement avant rejet dans le milieu naturel	Améliorer l'exploitation de la STEP	
A4	EPURATION OUEST	Equiper le site d'un inverseur de source pour le raccordement d'un Groupe Electrogène et d'une dalle béton	Sécurisation Alimentation Electrique - Continuité de service	
A3	EPURATION OUEST	Mise en place d'une sonde de mesure de pH et température dans le canal de sortie	Réglementation	5 400



REF.	LOCALISATION	OPERATION	COMMENTAIRE	MONTANT HT €
A3	EPURATION EST	La mise en place d'un dispositif de comptage en entrée de station est préconisée	Réglementation	
A4	EPURATION EST	Equiper le site d'un inverseur de source pour le raccordement d'un Groupe Electrogène et d'une dalle béton	Sécurisation Alimentation Electrique - Continuité de service	
A1	EPURATION EST	Réhabilitation du poste des refus de dégrillage	Améliorer l'exploitation de la STEP	
A2	EPURATION EST	Mise en conformité de l'aire de dépotage	Réglementation	
A3	EPURATION EST	Mise en place d'une sonde de mesure de pH et température dans le canal de sortie	Réglementation	5 400
B1	EPURATION EST	Réalisation d'un Bassin d'Orage	Améliorer l'exploitation de la STEP	
A1	RELEVAGE DE LA LOUETTE	Sécuriser le site par l'installation d'une clôture rigide	Sécurisation du site	
A4	RELEVAGE DE LA LOUETTE	Equiper le site d'un inverseur de source pour le raccordement d'un Groupe Electrogène et d'une dalle béton	Sécurisation Alimentation Electrique - Continuité de service	



8. Economie du contrat

8.1. Compte annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : principes d'élaboration

8.1.1. Présentation

Les articles R 3131-2 et R 3131-4 du Code de la Commande Publique fournissent des précisions sur les données devant figurer dans le Rapport Annuel du Délégataire prévu à l'article L 3131-5 du même Code, et en particulier sur le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) de la délégation.

Le CARE établi au titre de 2021, sous la responsabilité de la Société délégataire, respecte ces principes et vise à donner une présentation de la situation économique du Service.

Il est donc réalisé en fonction des données comptables enregistrées par la Société des Eaux de Marseille, et suivant une circulaire en date du 31/01/2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau préconisant à ses adhérents d'établir les CARE selon un cadre commun à la profession. Les charges et produits sont enregistrés selon les règles comptables et fiscales communément admises. Toutefois, diverses charges et provisions font l'objet, soit de répartitions analytiques lorsqu'elles sont communes à plusieurs activités de la société, soit, comme le prévoit le Plan comptable général, de retraitements pour donner à ces éléments leur valeur économique.

Afin d'assurer la bonne compréhension du compte ainsi obtenu, la présente annexe a pour objet de préciser la méthodologie exposée, d'abord par énoncé des principes généraux d'élaboration, ensuite par commentaire sur le contenu de chaque poste.

8.1.2. Principes généraux d'élaboration

L'organisation de la Société des Eaux de Marseille repose sur un ensemble de niveaux opérationnels qui, chacun, apporte quotidiennement sa contribution au bon fonctionnement des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement : du Territoire en charge de l'exploitation technique du contrat, au siège social avec les différentes Directions Fonctionnelles (Ressources Humaines, Finances, Achats, ...) nécessaires au fonctionnement du contrat et de la Société délégataire, ou la Direction Clientèle chargée de la facturation et du suivi des comptes des clients.

L'architecture comptable de la Société permet de suivre au niveau adéquat les produits et les charges de ces différents niveaux organisationnels.

Les produits inscrits dans le CARE sont exclusivement imputables au contrat et inscrits à ce niveau en comptabilité.

Les charges inscrites dans les CARE englobent :

- Les charges directes, qui sont exclusivement imputables au contrat
- La quote-part, imputable au contrat, des charges indirectes communes à plusieurs contrats

Le montant de ces charges résulte soit directement de dépenses inscrites en comptabilité, soit de calculs à caractère économique.

8.1.3. Les charges directes du contrat

Ces charges comprennent pour l'essentiel :

- des charges de production (énergie électrique, achats d'eau, produits de traitement, analyses, sous-traitance et fournitures),
- les impôts locaux éventuellement imputables au contrat les frais de contrôle et redevances contractuelles,
- les frais de contrôle et redevances contractuelles,
- les charges relatives au renouvellement et aux investissements,
- les produits facturés à reverser aux tiers (Collectivités et organismes publics)
- les créances irrécouvrables.

8.1.4. Les charges indirectes

L'organisation de la Société repose sur un ensemble de compétences mutualisées au niveau du Territoire ou des différentes Directions Fonctionnelles. Les charges communes à plusieurs contrats font ainsi l'objet de répartitions en fonction de clés techniques ou économiques.

8.1.4.1. Les charges de personnel du Territoire

Ces charges sont ventilées sur chaque contrat en fonction d'un « coefficient d'activité » déterminé chaque année par le Territoire, en tenant compte notamment :

- du temps consacré par les agents à la gestion technique et administrative du service de l'eau ou de l'assainissement,
- du temps consacré aux relations avec les services de la Collectivité,
- des difficultés inhérentes aux conditions d'application du contrat.

Ce coefficient d'activité est également utilisé pour la répartition des charges de la Direction des Ressources Humaines, qui sont réparties dans un premier temps au prorata des charges de personnel sur l'ensemble des services et activités de la Société, puis sur les contrats au sein de chaque Territoire au prorata du coefficient d'activité.

8.1.4.2. Les charges relatives à la Clientèle

La Société s'appuie sur les compétences de sa filiale Société des Eaux de Marseille Métropole pour la gestion de ses clients, de sa facturation et de son recouvrement. Les prestations du Centre de Service Clients (CSC) et du Service Facturation sont ainsi facturées et imputées en cours d'année à chaque commune en fonction d'indicateurs techniques (nombre d'appels et de courriers reçus, nombre de factures émises). Les charges du CSC sont ensuite réparties entre les contrats « Eau » et « Assainissement » en fonction du coefficient d'activité déjà évoqué ; les charges de la Facturation sont éventuellement répercutées sur le contrat « Assainissement » si le contrat le prévoit explicitement.

Outre ces prestations sous-traitées, la Société supporte directement certaines charges qui lui sont propres (charges de personnel des releveurs de compteurs, honoraires et services bancaires relatifs au recouvrement, affranchissements, ..). Ces charges sont réparties sur les différents contrats « Eau » au prorata du nombre de compteurs, puis entre les contrats « Eau » et « Assainissement » en fonction du coefficient d'activité déjà évoqué.

8.1.4.3. Les autres charges communes

A l'issue de ces répartitions, il reste à répartir les charges communes d'un certain nombre de Directions :



Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

- Territoires (hors charges de personnel déjà réparties),
- Directions Générale, Sociétale et Communication,
- Direction Financière, Service Général et Achats et Logistique
- Direction Commerciale et Contractuelle
- Direction de l'Exploitation
- Performance, Qualité Sécurité et Environnement

L'ensemble de ces charges communes restantes est réparti en fonction du chiffre d'affaires retraité.

A cet effet et au préalable, certaines activités de la Société sont isolées (Holding, International, développement industriel...) afin de définir, en fonction de leur poids respectif dans le chiffre d'affaires retraité, la part des frais de fonctionnement de chaque direction restant à affecter aux seuls contrats de distribution d'eau et d'assainissement que gère la Société.

Le chiffre d'affaires retraité de chaque contrat de distribution d'eau et d'assainissement est ensuite déterminé, de la façon suivante :

Produits d'exploitation (part fermier)

- + Produits accessoires
- Achats d'eau
- Redevance prélèvement
- Frais de contrôle et redevances contractuelles
- Redevances compteurs
- Redevances d'usage relatives aux investissements contractuels
- Annuités d'emprunts repris aux Collectivités
- Pertes sur créances irrécouvrables.

Total = Chiffre d'affaires retraité

8.1.5. Les coûts liés au projet d'entreprise

Depuis leur démarrage, la rentabilité économique d'un certain nombre de contrats de la SEM, et de son Unité Economique et Sociale, s'est fortement dégradée. Dans le même temps, les évolutions réglementaires (RGPD, cybersécurité, etc....) et les exigences contractuelles se sont accrues.

Dans ce contexte, les équipes de l'UES se sont mobilisées et organisées en Groupes de Travail pendant plusieurs mois pour construire un « Projet d'Entreprise » pour la période 2019-2022. Ce projet vise à conforter la place des Eaux de Marseille comme la référence territoriale de gestion des services publics d'eau et d'assainissement au service des Collectivités et des consommateurs qui lui font confiance. Il a également identifié des plans d'actions pour restaurer la compétitivité et la rentabilité des Eaux de Marseille, en s'attendant notamment à une baisse des coûts de structure, l'obtention de gains significatifs de productivité grâce à de nouveaux outils de mobilité

sur le terrain et une digitalisation accrue dans toutes les activités, ainsi que de nouvelles manières de travailler, plus collaboratives par exemple, en analysant puis renégociant les contrats ou activités déficitaires.

Ce Projet d'entreprise, construit et porté par l'ensemble des équipes, a également reçu un avis favorable des Instances Représentatives du Personnel (IRP). Ses différentes composantes sont mises en œuvre et déployées depuis 2019, en bénéficiant d'une véritable dynamique d'entreprise.

Un tel plan comporte inévitablement des coûts pour pouvoir atteindre ses ambitions.

En particulier, et toujours avec un avis favorable des IRP, un processus de Rupture Conventionnelle Collective a été négocié pour permettre à un certain nombre de collaborateurs souhaitant partir en retraite de manière anticipée ou encore envisager un autre avenir professionnel de quitter l'entreprise sans qu'aucun départ ne soit contraint. Là encore, ce dispositif a comporté des coûts importants évoqués dans la présente note.

La Rupture Conventionnelle Collective (RCC) ayant été annoncée au CSE dès le mois de septembre 2019 et son coût ayant été déterminé avec une précision suffisante, une provision pour restructuration a été comptabilisée dans les comptes 2019, comme le prévoit le Plan de Comptes Général (Art 322.10). Pour rappel, les comptes sociaux font l'objet chaque année d'une certification par les Commissaires aux Comptes.

Cette provision regroupe principalement les coûts liés aux départs des collaborateurs dans le cadre de la RCC et aux honoraires d'accompagnement de cette RCC, ainsi que les coûts annexes relatifs à la restructuration des différentes activités de la Société. Les coûts relatifs au personnel ont été provisionnés dans les comptes de la société « employeur », en fonction des contrats de travail des salariés concernés.

Au-delà de la nécessaire provision constituée au 31 décembre 2019, les charges sont désormais prises en compte dans les CARE au fur et à mesure de leur constatation.

Au fur et à mesure des charges engagées, la provision fait l'objet d'une reprise équivalente dans les comptes sociaux. Il est rappelé que le mécanisme de dotation et reprise de provision est sans impact dans les CARE.

Les charges constatées pourront s'étaler sur la période du Projet d'Entreprise et de la RCC, à savoir de 2019 à 2023.

L'ensemble de ces coûts est réparti selon les mêmes principes que les charges de structure communes de la Société, tel que décrit précédemment.

8.1.6. L'impact de l'inflation sur les CARE

Une année marquée par de fortes variations de prix

L'année 2022 a été marquée par un très fort retour de l'inflation qui a bouleversé les équilibres budgétaires prévus des services aux collectivités, parmi lesquels ceux de l'eau et de l'assainissement.

Cette inflation s'est inscrite dans un contexte d'incertitudes multiples et grandissantes depuis la fin 2021, et rendant les prix des matières, des services et de l'énergie très volatils : impacts de la crise COVID sur les approvisionnements de composants et de matières premières, impact de la guerre en Ukraine sur l'énergie, réduction des capacités de production d'électricité nucléaire en France.

Depuis de nombreuses années, les services Achats du Groupe élaborent des prévisions d'évolution des marchés, et des stratégies d'approvisionnement à 2/3 ans visant à limiter les risques de volatilité de nos prix d'achat. Ces stratégies avaient peu d'impact en période de grande stabilité de l'inflation, mais elles se sont révélées utiles en 2022 pour limiter les violents impacts de la crise.



Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Sur l'énergie :

- rappelons tout d'abord que le prix de l'énergie est régulé pour partie (ARENH) et que cela ne couvre qu'une part de l'alimentation des services d'eau et d'assainissement ; les services sont ainsi soumis pour partie aux prix du marché, de même que les achats électriques des autres services publics.

- de 50 euros/MWh en début d'année 2021, le prix de base du marché (non régulé) est passé à plus de 200 euros/MWh dès décembre 2021, et est monté jusqu'à 700 euros à l'été 2022.

- une stratégie de couverture de ces coûts d'énergie non régulés, prise mi-2021 pour les années 2022 et 2023 a permis de limiter les effets de l'inflation sur certains de nos contrats.

- en outre, l'Etat a mis en place courant 2022 un dispositif supplémentaire "bouclier" (ARENH+) qui a réduit les volumes achetés sur le marché, et permis d'améliorer nos factures globales d'électricité sur l'année

Sur les réactifs :

- les prix moyens du marché des réactifs ont augmenté de 64% en 2022

- les contrats d'achats mutualisés ont permis de limiter nos coûts d'approvisionnement et de sécuriser l'approvisionnement malgré des crises ponctuelles liées à la pénurie de matières.

Sur les matériels et équipements :

- les prix moyens de ces marchés ont augmenté de 12% en 2022

- les contrats d'achats mutualisés ont permis de limiter cette hausse.

Plus globalement, sur certains contrats, la maîtrise des coûts, anticipée et opérée par le Groupe, a permis de réduire le dérapage de certaines charges d'exploitation et de travaux, et d'éviter des demandes de révision très fortes des tarifs, à l'instar de ce que l'on observe sur de nombreuses collectivités pour 2023.

Après une inflation moyenne de 5,9 % en 2022, les estimations montrent que, pour 2023, elle va continuer d'impacter les prix fortement :

- la Banque de France prévoit une inflation comprise entre 4,7% et 6,9% selon ses scénarios

- l'OCDE estime l'inflation française autour de 5,8 %

- les coûts d'énergie du marché devraient un peu baisser, et les coûts pour le Groupe seront encore atténués sur certains contrats par les accords de couverture passés en 2021, ce qui ne sera plus du tout le cas en 2024.

8.2. Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : définition des produits

Les produits inscrits dans le CARE regroupent l'ensemble des produits d'exploitation hors TVA comptabilisés en application du contrat, y compris ceux des travaux attribués à titre exclusif.

8.2.1. Rubrique 1 - Exploitation du Service

Ils comportent les produits "part fermier", c'est à dire :

- la part fermier proprement dite (part fixe et part variable, ventes en gros), les frais de recouvrement,
- la redevance de prélèvement facturée aux abonnés.

Ces produits d'exploitation, qui ne font l'objet d'aucune répartition, sont issus du chiffre d'affaires comptabilisé. Ils comportent à la fois les montants facturés et les produits estimés au 31 décembre de l'exercice au titre de l'eau consommée par les abonnés et non encore relevée, dite "eau dans les compteurs".

8.2.2. Rubrique 2 - Collectivités et autres organismes publics

Ce poste regroupe les produits perçus pour le compte des tiers et dont la contrepartie est inscrite en charges (à la rubrique de charges 10) qui porte le même nom.

Parmi ces produits, la part revenant spécifiquement à la Collectivité fait l'objet d'un renvoi en-dessous du CARE.

8.2.3. Rubrique 3 - Travaux attribués à titre exclusif

Il s'agit du montant des travaux refacturés aux abonnés de la Collectivité (travaux de branchements).

8.2.4. Rubrique 4 - Produits accessoires

Ce poste comprend la rémunération du délégataire au titre des frais de recouvrement et des frais d'accès au service, ainsi que de prestations de service diverses. Ces produits sont accessoires au contrat de délégation de service public mais lui sont, par nature, liés.



8.3. Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : définition des charges

8.3.1. Rubrique 1 - Charges de personnel

Il s'agit des salaires et charges du personnel de la direction ou du service opérationnel gestionnaire du contrat concerné, ainsi que d'une quote-part des salaires et charges du personnel des services fonctionnels.

Les charges de personnel comprennent également les contributions sur salaires (formation professionnelle continue, apprentissage, transport, construction), les éventuels intéressement et participation des salariés, ainsi que le personnel intérimaire ou mis à disposition.

Ce poste intègre par ailleurs l'essentiel des coûts de la RCC évoquée plus haut, qui représentent l'essentiel des coûts liés au projet d'entreprise: indemnités de départ, allocations de mobilité ou de fin de carrière.

8.3.2. Rubrique 2.1 - Energie électrique

Il s'agit des factures (abonnements et consommations) relatives au contrat.

8.3.3. Rubrique 2.2 - Achats d'eau

Ce poste comporte les éventuels montants d'achat d'eau imputés directement au contrat dans la comptabilité analytique de la Société.

Les achats d'eau constatés en comptabilité sont forfaitairement majorés de 5% au niveau du contrat pour «peine et soins» afin de prendre en compte le coût de leur gestion. Cette majoration est compensée au niveau du Territoire concerné par une minoration équivalente des charges de structure à répartir, portée sur la ligne «Autres» du CARE.

8.3.4. Rubrique 2.3 - Produits de traitement

Ce poste comporte exclusivement les montants imputés directement au contrat.

8.3.5. Rubrique 3 - Analyses

Ce sont les contrôles et analyses de la qualité de l'eau réalisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS), ainsi que par les laboratoires externes.

8.3.6. Rubrique 4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Cette rubrique comprend :

- les charges d'entretien des usines et des réseaux,
- la gestion sous-traitée de certains ouvrages (dont l'épuration pour certains contrats d'assainissement),
- les dépenses pour travaux exécutés pour le compte des abonnés,
- la gestion des automatismes et des alarmes de télégestion,
- la gestion des abonnés (dont centre d'appels, facturation et recouvrement).

8.3.7. Rubrique 5 - Impôts locaux et taxes

Ce poste comporte la redevance prélèvement payée à l'Agence de l'Eau ou facturée par des tiers (Canal de Marseille, S.C.P., ...) et les éventuels impôts et taxes directement imputables au contrat, ainsi qu'une quote-part des impôts et taxes suivants :

- Contribution Economique Territoriale (CVAE et CFE),
- taxes sur l'électricité, contribution sociale de solidarité, droits d'enregistrement et de timbres, TVTS, etc.

8.3.8. Rubrique 6.1 - Télécommunications, postes, fournitures

Elle comporte une quote-part des frais d'affranchissements et de télécommunications payés pour l'ensemble de la Société.

8.3.9. Rubrique 6.2 - Engins, véhicules et déplacements

Il s'agit des frais de déplacements et missions, ainsi que des prestations du Garage de la Société facturées au prorata des kilomètres parcourus. Ces dernières couvrent notamment l'amortissement ou le loyer des véhicules, l'entretien, le carburant, et les assurances véhicules.

8.3.10. Rubrique 6.3 - Informatique

Cette rubrique comprend une quote-part des charges d'informatique de la Société, tant en études et développements qu'en exploitation du matériel informatique (maintenance, administration du parc informatique, du réseau, des applications métier).

8.3.11. Rubrique 6.4 - Assurances

Il s'agit d'une quote-part des charges suivantes :

- primes d'assurances Responsabilités Civile multirisques (RC),
- primes d'assurances Responsabilité Civile Atteinte à l'Environnement (RCAE),
- primes d'assurances Dommages.

8.3.12. Rubrique 6.5 - Locaux

Il s'agit d'une quote-part des locations immobilières, des charges locatives et des loyers internes (facturés au prorata de la surface occupée), ainsi que de l'entretien et du nettoyage des locaux.

8.3.13. Rubrique 6.6 - Autres

La quote-part des frais relatifs au fonctionnement des services (fournitures administratives, fournitures et petit outillage, sous-traitance générale, services bancaires, honoraires, dégâts des eaux, etc...) autres que ceux déjà cités pour les autres rubriques, sont imputés sur cette ligne.

8.3.14. Rubrique 7 - Frais de contrôle

Il s'agit des honoraires de contrôles directement imputables au contrat.



8.3.15. Rubrique 8 - Redevances contractuelles

Ce poste comprend d'éventuelles obligations spécifiques mises à la charge du fermier telles que la redevance d'occupation du domaine public de la Collectivité et les pénalités contractuelles.

Sauf indication expresse portée sur le CARE, les pénalités contractuelles de l'exercice sont inexistantes.

8.3.16. Rubrique 9 - Contribution des services centraux et recherche

Ces frais correspondent exclusivement à une quote-part des prestations d'assistance payées par la Société à son actionnaire Veolia (assistance générale, recherche et innovation, conseil technique et exploitation, achats, juridique, etc).

8.3.17. Rubrique 10 - Collectivités et autres organismes publics

L'ensemble des montants facturés aux abonnés pour le compte de tiers est inscrit sur cette ligne. Ces sommes sont ensuite intégralement reversées aux tiers concernés (surtaxes, redevances.).

8.3.18. Rubrique 11 - Charges relatives au renouvellement

Conformément aux préconisations de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau, les charges économiques calculées relatives au renouvellement des ouvrages du service de l'eau sont présentées sous des rubriques distinctes en fonction des clauses contractuelles.

8.3.19. Rubrique 11.1 - Garantie de continuité

La Société des Eaux de Marseille, en charge du bon fonctionnement et de la continuité du service, doit notamment effectuer à ses frais les opérations d'entretien, de réparation, et de renouvellement des installations qui lui sont confiées. Cette obligation naît lorsque deux conditions sont réunies : le bien doit faire partie des biens en jouissance temporaire, et il est estimé que son renouvellement interviendra avant la fin du contrat.

La garantie de renouvellement que le délégataire doit ainsi assumer est déterminée en additionnant :

- le montant des renouvellements déjà réalisés depuis le début de la période contractuelle en cours, actualisé en fonction de l'indice TP01 à la fin de l'exercice considéré,

- le montant des renouvellements prévus jusqu'à la fin du contrat, tel qu'il résulte de l'inventaire des biens du service à jour à la date d'établissement des comptes-rendus financiers,

puis en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours. Ce calcul permet donc de réévaluer chaque année, en euros courants, la dépense que la Société des Eaux de Marseille risque de supporter, en moyenne annuelle sur la durée du contrat, pour les renouvellements nécessaires à la continuité du service (renouvellement dit "fonctionnel" dont le délégataire doit couvrir tous les risques et périls dans le cadre de la rémunération qu'il perçoit).

8.3.20. Rubrique 11.2 - Programme contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société s'est engagée contractuellement à réaliser un programme prédéfini de travaux de renouvellement conformément aux priorités fixées par la Collectivité. Ce programme est annexé au contrat. La méthode d'évaluation est identique à celle de la garantie de continuité.

8.3.21. Rubrique 11.3 - Fonds contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est tenue de prélever tous les ans sur ses produits un montant à consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Le mode de calcul est défini contractuellement.

8.3.22. Rubrique 12- Charges relatives aux investissements

Les charges relatives aux investissements concernent :

-Les compteurs (Rubrique 12.1).

-Les investissements contractuels. Il s'agit des redevances d'usage calculées sur les mises de fonds ou les travaux payés pour le compte de la Collectivité, ainsi que sur les éventuelles immobilisations du domaine concédé (Rubrique 12.2).

-Les annuités d'emprunts repris à la Collectivité (Rubrique 12.3).

-Les biens appartenant au délégataire (Rubrique 12.4- Investissements du domaine privé). Il s'agit notamment des redevances d'usage calculées sur le matériel et outillage industriel, le matériel informatique et le matériel et mobilier de bureau.

Ne sont pas inclus dans ce poste le matériel de transport (intégré au coût des véhicules de la rubrique 6.2), ni les agencements des locaux (intégré au coût des locaux de la rubrique 6.5).

Les redevances d'usages sont égales à l'annuité progressive d'un emprunt équivalent au Taux Moyen des Emprunts d'Etat majoré d'un spread. Ce spread est de 0,5 point pour les investissements réalisés jusqu'au 31 décembre 2007, et, compte tenu de l'évolution des taux sur le marché obligataire, il passe à 1 point pour les investissements réalisés à compter du 1er janvier 2008. Les redevances sont calculées bien par bien avec une progressivité annuelle de 1,5 %.

8.3.23. Rubrique 13 - Pertes sur créances irrécouvrables

Les pertes sur créances irrécouvrables correspondent à la part fermier des factures pour lesquelles toutes les voies de recours en vue de l'obtention de leur recouvrement sont épuisées.

8.3.24. Rubrique 14 - Impôt sur les sociétés

Dès lors que le résultat du service est bénéficiaire, l'impôt calculé correspond à celui dû par une entité autonome, en appliquant au résultat brut imposable le taux en vigueur de l'impôt sur les sociétés.

Dans un souci de simplification, le taux normatif retenu correspond au taux de l'impôt sur les sociétés applicable aux entreprises réalisant moins de 250 M€ de CA (28.0%), hors contribution sociale additionnelle de 3.3%.



8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

Euros	2021 €	2022 €	%
PRODUITS	344 933	357 407	3,62
1-EXPLOITATION DU SERVICE	309 695	324 492	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	29 020	27 862	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	6 218	5 053	
4-PRODUITS ACCESSOIRES			
CHARGES	476 461	524 790	10,14
1-PERSONNEL	166 420	153 417	
2-CHARGES DE PRODUCTION	37 842	38 680	
2.1-Energie électrique	28 505	24 376	
2.2-Achats d'eau			
2.3-Produits de traitement	9 337	14 304	
3-ANALYSES	2 977	3 509	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	146 658	170 088	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	1 894	3 867	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	65 148	78 993	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	6 097	4 485	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	9 607	16 786	
6.3-Informatique	23 118	30 676	
6.4-Assurances	1 993	1 544	
6.5-Locaux	10 152	11 853	
6.6-Autres	14 182	13 649	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	5 743	6 083	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	29 020	27 862	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	12 836	25 872	
11.1 Garantie de continuité	6 589	3 653	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel	6 246	22 219	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	4 039	5 577	
12.1-Compteurs			



Euros	2021 €	2022 €	%
12.2-Investissements contractuels			
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	4 039	5 577	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOURVEMENT	3 882	10 843	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 131 527	- 167 383	-27,26
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 131 527	- 167 383	-27,26

(1) Dont Collectivité :	29 020	27 862	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.1. Commentaires

PRODUITS

La variation des produits du service s'explique essentiellement par le fait que le produit des eaux part délégataire augmente de 4,7 % par rapport à 2021 en lien avec la variation de la formule corrective contractuelle (+14,8 K€).

CHARGES

2.1 – Energie Electrique

La SEM a pu faire bénéficier du bouclier tarifaire mis en place par Véolia en 2022 au contrat Assainissement de Forcalquier ; ce qui explique la baisse de ce poste malgré les hausses tarifaires annoncées.

2.3 – Produits de traitement

La hausse constatée en 2022 s'explique par la nécessité d'augmenter le taux de traitement au chlorure ferrique afin de maintenir des résultats conformes au niveau des eaux traitées rejetées au milieu naturel.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

La progression de ce poste provient d'une part de la hausse des dépenses liées à l'évacuation des graisses et des boues et d'autre part à la progression des dépenses sur les réseaux de collecte.



Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

8.4.2. Dépenses de renouvellement

Dépenses de Renouvellement

FORCALQUIER (DSP) Asst

EQUIPEMENTS ELECTROMECHANIQUES								
A	B	C	D	E=C X D	F	G	H	I
DEPENSES FONCTIONNELLES	DEPENSES PATRIMONIAL	DOTATION ANNUELLE	INDICE K2N	DOTATION ANNUELLE INDEXEE	DEPENSES EFFECTIVES	DOTATIONS	SOLDE =F-E	SOLDE CUMULE
2011	0,00	0,00			0,00			
2012	10 032,00	1 401,00	1,0260	19 043,59	1 401,00	19 043,59	17 642,59	17 642,59
2013	146 900,96	44 135,00	1,0437	19 372,12	44 135,00	19 372,12	-24 762,88	-7 120,30
2014	12 338,53	4 367,45	1,0555	19 591,14	4 367,45	19 591,14	15 223,69	8 103,39
2015	7 876,16	7 876,16	1,0641	19 750,76	7 876,16	19 750,76	11 874,60	19 977,99
2016	47 222,22	4 466,72	1,0568	19 615,26	4 466,72	19 615,26	15 148,54	35 126,53
2017	0,00	15 022,81	1,0647	19 761,90	15 022,81	19 761,90	4 739,09	39 865,62
2018	4 504,67	0,00	1,0824	20 090,43	0,00	20 090,43	20 090,43	59 956,05
2019	2 753,73	8 385,50	1,1087	20 578,58	8 385,50	20 578,58	12 193,08	72 149,13
2020	0,00	1 144,46	1,1321	21 012,91	1 144,46	21 012,91	19 868,45	92 017,57
2021	0,00	24 796,18	1,1459	21 269,05	24 796,18	21 269,05	-3 527,13	88 490,44
2022	0,00	0,00	1,1971	22 219,37	0,00	22 219,37	22 219,37	110 709,81
TOTAL	231 628,27	111 595,28		222 305,09	111 595,28	222 305,09	110 709,81	110 709,81

8.5. Reversements effectués dans l'année

8.5.1. Compte de la surtaxe



Note

Le mode de facturation basé sur la notion de tournée de relève et les délais d'encaissement, entraînent un décalage entre les sommes facturées et les sommes reversées. Ce délai de reversement est fixé contractuellement.

1. Compte de la surtaxe de la collectivité

Solde du compte au 1er Janvier	4 697,95
Facturation de l'exercice	28 618,25
Reversements de l'année	28 470,60
P/ajustement	1,48
Solde du compte au 31 Décembre	4 847,08

2. Reversements de l'année

Période de rattachement	1er Semestre 2022	2ème Semestre 2022
Date de déclaration	30/06/2022	31/12/2022
Date de versement	30/06/2022	31/12/2022
Surtaxes communales Assainissement	12 867,19	15 603,41
Non valeurs		
Montant Net (EUR)	12 867,19	15 603,41
Total Reversements de l'année : 28 470,60		

8.5.2. Participation au financement des équipements publics

PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT (article 35.4 du code de la santé publique)

Date comptable	référence	Contribution débit Débit	Contribution Crédit
23/03/2022	F 6406172	0,00	2 300,00
23/05/2022	F 6425819	0,00	2 300,00
20/07/2022	F 6429675	0,00	2 300,00
23/08/2022	F 7418840	0,00	2 300,00
22/09/2022	F 7418405	0,00	2 300,00
22/09/2022	F 7416584	0,00	2 300,00
25/10/2022	F 6416676	0,00	2 300,00
25/10/2022	F 7423210	0,00	2 300,00
25/10/2022	F 7417394	0,00	4 600,00
TOTAL		0,00	23 000,00

8.5.3. TVA récupérée



Définition

En application de l'article 216 quater de l'Annexe II au CGI concernant la déduction par les entreprises concessionnaires de la TVA ayant grevé le coût des immobilisations qu'elles utilisent et dont elles ne sont pas propriétaires, la collectivité fait parvenir à la Société des Eaux de Marseille des attestations pour transfert de droit à déduction concernant les ouvrages neufs qui ont été incorporés au réseau public de distribution.

Le compte des attestations transmises par la collectivité est présenté dans le tableau ci-après.

Pas d'attestation transmise pour l'exercice concerné.

9. Annexes assainissement

9.1. Tableau de bord des Indicateurs de performance

Code fiche Indicateur	Libellé	Production de l'Information	Mesure (unité) ou texte	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022
Indicateurs descriptifs des services								
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Collectivité		0	0	0	0	0
D204.0	Prix TTC du service de l'assainissement au m3 pour 120 m3	Délégataire	Euros / m3	1,33	1,35	1,37	1,38	1,44
Indicateurs de performance								
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Délégataire	Tonnes matières sèches	90	83	79	95	89
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité	%	100	100	98	98	97
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Délégataire	Points	81	81	81	91	91
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Délégataire	%	100	100	100	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Collectivité	Euros / m3	0	0	0	0	0
P251.1	Taux de débordement d'effluents	Délégataire	Unités / millier	0	0	0	0	0



Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Code fiche In- dicateur	Libellé	Produc- tion de l'Infor- mation	Mesure (unité) ou texte	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022
	dans les locaux des usagers		d'habi- tants des- servis					
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau	Déléga- taire	Unités / centaine de km	2,45	2,52	5,04	7,56	0
P253.2	Taux moyen de re- nouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivi- té	%	0,05	1,04	1,13	1,13	1,08
P254.3	Conformité des per- formances des équi- pements d'épura- tion au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Déléga- taire	%	92	96	96	92	88
P255.3	Indice de connais- sance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivi- té	Points	100	100	100	100	100
P258.1	Taux de réclamation	Déléga- taire	Unités / millier d'abon- nés	0	0	0	0	0,44
P257.0	Taux d'impayés as- sainissement sur les factures de l'année précédente		%				2,18	2,25

9.2. Inventaire des ouvrages

9.2.1. Station d'épuration Est

9.2.1.1. Dégrilleur

Type de dispositif :	grilles courbes
Nombre :	2 (dont 1 fixe)
Rayon :	0,6 m
Ecartement des barreaux :	10 mm
Largeur :	70 cm
Ecartement des barreaux grille secours :	30 mm



9.2.1.2. Désableur déshuileur

Ouvrage comprenant :

- Classificateur avec pompe à sable
- Système d'aération par turbine

Type de dispositif :	Cylindro-conique
Diamètre :	3,5 m
Surface :	11 m ²
Volume :	35 m ³

Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille



9.2.1.3. Fosse matières de vidange

Géométrie :	cylindrique
Volume :	16 m ³



9.2.1.4. Poste toutes eaux

Géométrie :	cylindrique
Diamètre :	1,2 m
Hauteur :	2,75 m
Volume :	3,1 m ³
Nombre de pompe immergée :	1

9.2.1.5. Bassin d'aération

Nombre de bassin :	1
Géométrie :	circulaire
Diamètre :	18,5 m
Surface :	268 m ²
Volume :	927 m ³

Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille



Bassin dégazeur

9.2.1.6. Décanteur

Nombre de bassin :	1
Géométrie :	circulaire
Diamètre :	16 m
Surface :	201 m ²
Volume :	472 m ³



Bâche et pompe à flottant

9.2.1.7. Puits à boues

Le puits à boues est équipé de :

- 2 pompes de recirculation
- 1 pompe d'extraction

Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille



9.2.1.8. Canal de comptage

Déversoir :	triangulaire à 90°
Mesure de niveau :	Sonde ultrason



9.2.1.9. Déshydratation des boues



Type :	Centrifugeuse
Capacité de production:	87 kg MS / h
Conditionnement :	Polymère cationique

9.2.2. Station d'épuration Ouest

9.2.2.1. Dégrilleur

Type de dispositif :	grilles inclinées droites
Nombre :	2 (dont 1 fixe)
Ecartement des barreaux :	10 mm
Largeur :	50 cm
Ecartement des barreaux grille secours :	35 mm

Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille



9.2.2.2. Poste de relevage / toutes eaux

Géométrie :	cylindrique
Diamètre :	2,4 m
Hauteur :	2,85 m
Volume :	13,5 m ³
Nombre de pompe immergée :	2



9.2.2.3. Désableur déshuileur

Ouvrage comprenant :

→ Classificateur avec pompe à sable

→ Système d'aération par turbine

Type de dispositif :	Cylindro-conique
Diamètre :	2,75 m
Volume :	19,3 m ³



9.2.2.4. Bassin d'aération

Nombre de bassin :	1
Géométrie :	circulaire
Diamètre :	18,5 m
Surface :	268 m ²
Volume :	927 m ³
Nombre de turbines :	3





Dégazeur

9.2.2.5. Clarificateur

Nombre de bassin :	1
Géométrie :	circulaire
Diamètre :	16 m
Surface :	201 m ²
Volume :	472 m ³

Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille



Bâche et pompe à flottant

9.2.2.6. Puits à boues

Le puits à boues est équipé de :

- 2 pompes de recirculation
- 1 pompe d'extraction



9.2.2.7. Canal de comptage

Déversoir :

rectangulaire

Mesure de niveau :

Sonde ultrason



9.2.2.8. Déshydratation des boues



Type :	Centrifugeuse
Capacité de production :	87 kg MS / h
Conditionnement :	Polymère cationique

9.2.3. Relevage de la Louette

9.2.3.1. Caractéristiques

Nombre de pompes :	2
Panier de dégrillage :	1
Diamètre :	1 m
Profondeur :	2,3 m





9.3. Biens de retour biens de reprise



9.3.1. Investissements Société des Eaux de Marseille

Pas d'investissements cette année.

9.3.2. Immobilisations en jouissance temporaire

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat HT €	Valeur Rempl. 2023 €	Classification	Date investisse-ment	Date pose	Durée vie technique
DVER	DEVERSOIR DE VERDUN	201802355	LAME DEVERSANTE	800	845	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2018	01/06/2018	20
DVER	DEVERSOIR DE VERDUN	201802356	VANNE MARTELIERE EFFLUENT	500	528	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2018	01/06/2018	30
DVER	DEVERSOIR DE VERDUN	201802357	MESURE SURVERSE	1 730	1 827	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2018	01/06/2018	10
DVER	DEVERSOIR DE VERDUN	201802358	REGARD DEVERSOIR		2	Bien de Retour - Renouvellement MO	01/06/2018	01/06/2018	25
DVER	DEVERSOIR DE VERDUN	201802359	TELETRANSMETTEUR	800	845	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2018	01/06/2018	15
DVER	DEVERSOIR DE VERDUN	201802360	PELLE DE CONTROLE	400	423	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2018	01/06/2018	20
DVER	DEVERSOIR DE VERDUN	201802361	CAPTEUR SURVERSE	358	377	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2018	01/06/2018	10
EEST	STEP VILLE EST	199300959	DEGRILLEUR COURBE	4 573	6 504	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199300963	DETECTION NIV RECIRCULAT°	305	510	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199300974	CHAUFFE-EAU 15L 1500W	305	447	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199300977	PANNEAU EDF	457	648	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199300978	PONT RACLEUR DECANTEUR	2 287	3 248	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199300979	PONT RACLEUR A GRAISSE	3 811	5 418	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199300984	MOTO-REDUC DEGRIL. COURBE	2 287	3 248	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199300992	STERILISATION EAU LABO.	6 098	8 670	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199300993	VENTILATEUR EXTRACT CHAUX	1 220	1 678	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199301009	EXTRACTION AIR BT	229	327	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199301011	CLAPET POMPE RECIRCULAT°1	381	892	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat HT €	Valeur Rempl. 2023 €	Classification	Date investisse-ment	Date pose	Durée vie technique
EEST	STEP VILLE EST	199301012	CLAPET POMPE RECIRCULAT°2	381	892	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199301013	PONT RACLEUR CLARIFICAT°	15 245	21 673	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199301014	RV POMPE EXTRACTION BOUES	3 049	6 762	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199301016	RV EXTRACT. BOUES CLARIF.	762	1 691	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199301017	R.VANNE POMPE A SABLE	610	1 353	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199301028	CLAPET AR PPE MAT. DE VID	457	1 167	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199301030	PLUVIOMETRE	305	436	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199301057	POMPE RECIRCULATION N2	2 744	3 093	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199301062	POMPES DOSEUSE LABO	1 829	2 517	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199301064	CUVE DE STOCKAGE FECL3	4 573	6 504	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199301067	MALAXEUR AGITATEUR LABO	381	542	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199305452	PLAN DE GRILLE DEGRILL.	750	925	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199305453	PLAN DE GRILLE MANUEL	450	557	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199305454	BENNE RECEPTRICE DEGRILL.	9 150	11 287	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199305458	EHELL+GARDE CORPS DESHYD	1 500	1 849	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199305459	PASSERELLE DESHYDRATATION	750	925	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199305460	EHELL+ GARDE CORPS EGOUT	1 500	1 849	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199305462	DOUCHE DE SECURITE FECL3	900	1 140	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199305463	RACLEUR CLARIFICATEUR	1 500	1 849	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat HT €	Valeur Rempl. 2023 €	Classification	Date investisse-ment	Date pose	Durée vie technique
EEST	STEP VILLE EST	199305464	RAMBARDE CLARIFICATEUR	3 000	3 701	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199305466	REFRIGIRATEUR LABORATOIRE	300	367	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199305467	PL DE GRILL FOSSE MAT VID	300	367	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199305468	FOSSE MATIERE DE VIDANGE	1	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199305470	BATARDEAU EAU REJET	150	187	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199305471	CLASSIFICATEUR A SABLE	6 100	7 526	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199305472	POTENCE DESS/DESH 146P	450	482	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199305473	RACLEUR A GRAISSE	150	192	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199305477	BUTEE A BILLE CLARIF	3 000	3 801	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199307154	FOSSE TOUTES EAUX		1	Bien de Retour - Renouvellement MO	01/11/1993	01/11/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	200300924	MOTO-RED. TURBINE AERA. 1	5 850	7 218	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2003	01/07/2003	24
EEST	STEP VILLE EST	200300925	TURBINE AERATION 1	3 000	3 801	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2003	01/07/2003	24
EEST	STEP VILLE EST	200500202	POMPE FOSSE TOUTES EAUX	550	672	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2005	01/07/2005	22
EEST	STEP VILLE EST	200500450	RÉENCLENCHEUR SURTELEC	1 403	1 713	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2005	01/07/2005	22
EEST	STEP VILLE EST	200500566	POMPE DE SECOURS	550	672	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2005	01/07/2005	22
EEST	STEP VILLE EST	200506411	POTENCE 145P	200	213	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/04/2005	19/04/2005	30
EEST	STEP VILLE EST	200506412	SUPPORT DE POTENCE 145	300	321	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/04/2005	19/04/2005	30
EEST	STEP VILLE EST	200602639	MOTO-RED. TURBINE AERA. 2	4 645	5 619	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2006	01/07/2006	21
EEST	STEP VILLE EST	200602640	TURBINE AERATION 2	5 000	6 210	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2006	01/07/2006	21

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat HT €	Valeur Rempl. 2023 €	Classification	Date investisse-ment	Date pose	Durée vie technique
EEST	STEP VILLE EST	200609197	SUPPORT DE POTENCE 413	200	213	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	11/10/2006	11/10/2006	30
EEST	STEP VILLE EST	200702836	CONDUITE EVACUATION BOUES	3 044	3 609	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2007	01/07/2007	30
EEST	STEP VILLE EST	200801112	MOTO-RED. TURBINE AERA. 3	4 000	4 604	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	19
EEST	STEP VILLE EST	200801113	TURBINE AERATION 3	9 800	11 587	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	19
EEST	STEP VILLE EST	200801116	RIDEAUX METALLIQUE	5 899	6 972	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	30
EEST	STEP VILLE EST	200801153	ECLAIRAGE DESHYDRATATION	600	692	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	19
EEST	STEP VILLE EST	200900158	POMPE RECIRCULATION 1	851	960	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2009	01/07/2009	18
EEST	STEP VILLE EST	201000304	MOTO-REDUC PONT CLARIF.	1 628	1 820	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	17
EEST	STEP VILLE EST	201101369	PRELEVEUR ECHANTILL REJET	4 279	4 753	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/07/2011	01/07/2011	12
EEST	STEP VILLE EST	201101370	PRELEV ECHANTILLON ENTREE	4 279	4 753	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/07/2011	01/07/2011	12
EEST	STEP VILLE EST	201200334	SUPPORT DE POTENCE 146	600	642	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	04/09/2012	04/09/2012	30
EEST	STEP VILLE EST	201200335	POTENCE 1032P	500	535	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	04/07/2012	04/07/2012	30
EEST	STEP VILLE EST	201200494	DETECTER FUITE H2S	1 183	1 268	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	16/08/2012	16/08/2012	15
EEST	STEP VILLE EST	201204823	MONORAIL	900	951	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	04/07/2012	04/07/2012	30
EEST	STEP VILLE EST	201301036	PUPITRE OPERATEUR	4 420	4 779	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	15
EEST	STEP VILLE EST	201301037	AUTOMATE STATION	17 440	18 861	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	15
EEST	STEP VILLE EST	201301354	DISJONCTEUR CENTRIF	544	588	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	15
EEST	STEP VILLE EST	201301355	ARMOIRE BT STATION	51 632	55 838	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	15
EEST	STEP VILLE EST	201301356	INTER SECTION ARMOIE BT	610	659	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	15

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat HT €	Valeur Rempl. 2023 €	Classification	Date investisse-ment	Date pose	Durée vie technique
EEST	STEP VILLE EST	201301357	SOFREL	6 430	6 953	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	15
EEST	STEP VILLE EST	201301358	ROUTEUR ADSL	927	1 001	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	14
EEST	STEP VILLE EST	201301359	SWITCH ETHERNET	500	542	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	14
EEST	STEP VILLE EST	201301360	DETECTION NIVEAU BAS	652	706	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	14
EEST	STEP VILLE EST	201301361	DETECTION NIVEAU TRES BAS	652	706	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	14
EEST	STEP VILLE EST	201301363	COFFRET POMPE FECL3	3 214	3 443	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	15
EEST	STEP VILLE EST	201301364	ECLAIRAGE CLARIFICATEUR	500	542	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	15
EEST	STEP VILLE EST	201301365	ECLAIRAGE PRETRAITEMENT	500	542	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	15
EEST	STEP VILLE EST	201301534	COFFRET PARAFIOUBRE	600	648	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	15
EEST	STEP VILLE EST	201301535	COFFRET DEPOTATION FECL3	2 089	2 235	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	15
EEST	STEP VILLE EST	201301537	NIVEAU HAUT AMONT DEGRILL	580	627	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	14
EEST	STEP VILLE EST	201301538	NIVEAU BAS MV	580	627	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	14
EEST	STEP VILLE EST	201301539	NIV. HAUT FOSSE TTES EAUX	580	627	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	14
EEST	STEP VILLE EST	201301540	NIV. THAUT FOSSE TTES EAUX	580	627	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	14
EEST	STEP VILLE EST	201301541	NIV. BAS FOSSE TTES EAUX	580	627	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	14
EEST	STEP VILLE EST	201302799	TRANSDUCTEUR O2			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2013	01/07/2013	15
EEST	STEP VILLE EST	201302914	CENTRIFUGEUSE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	03/06/2013	03/06/2013	14
EEST	STEP VILLE EST	201303153	AGITATEUR POLYMERE	762	804	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	14
EEST	STEP VILLE EST	201303154	MOTO-REDUC. PPE GAVEUSE	9 147	9 658	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	15

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat HT €	Valeur Rempl. 2023 €	Classification	Date investisse-ment	Date pose	Durée vie technique
EEST	STEP VILLE EST	201303155	RV DILUTION POLYMERE	457	483	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	15
EEST	STEP VILLE EST	201303156	RV PVC POLYMERE	305	323	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	15
EEST	STEP VILLE EST	201303157	ARMOIRE DESHYDRATATION	4 000	4 224	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	15
EEST	STEP VILLE EST	201303158	PUPITRE CENTRIF	3 920	4 140	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	15
EEST	STEP VILLE EST	201303159	POMPE DOSEUSE POLYMERE	1 884	1 989	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	14
EEST	STEP VILLE EST	201303160	POMPE POLYMERE GEL	490	517	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	14
EEST	STEP VILLE EST	201303161	POMPES SEEPEX	2 287	6 441	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	14
EEST	STEP VILLE EST	201400050	AEROTHERME LOCAL CENTRIF	546	585	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/04/2014	17/04/2014	15
EEST	STEP VILLE EST	201400051	PIED D ASSISE POMPE TTE	735	788	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/04/2014	17/04/2014	15
EEST	STEP VILLE EST	201400052	CABLE GUIDAGE POMPE TTTE	688	737	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/04/2014	17/04/2014	13
EEST	STEP VILLE EST	201400914	DISJONCTEUR GENERAL	2 146	2 296	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	23/05/2014	23/05/2014	14
EEST	STEP VILLE EST	201500815	POMPE A SABLE	2 482	2 231	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	28/09/2015	28/09/2015	12
EEST	STEP VILLE EST	201501409	MESURE OXYGENNE AERATION	604	646	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	15/06/2015	15/06/2015	12
EEST	STEP VILLE EST	201501433	DEBITMETRE BOUES	488	521	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/11/2015	17/11/2015	12
EEST	STEP VILLE EST	201600916	ONDULEUR	1 994	2 134	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	23/12/2016	23/12/2016	11
EEST	STEP VILLE EST	201700715	BALANCE DESSICATRICE	2 596	2 781	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	13/10/2017	13/10/2017	10
EEST	STEP VILLE EST	201700718	EXT. AIR DESHYDRATATION	276	296	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	24/07/2017	24/07/2017	10
EEST	STEP VILLE EST	201700895	TRANSDU DEBIT BYPASS	880	942	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	15/12/2017	15/12/2017	15
EEST	STEP VILLE EST	201700896	RADAR DEBIT BYPASS	317	339	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	15/12/2017	15/12/2017	10

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat HT €	Valeur Rempl. 2023 €	Classification	Date investisse-ment	Date pose	Durée vie technique
EEST	STEP VILLE EST	201701117	BENNE RECPTRICE BOUES	6 377	6 829	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	22/12/2017	22/12/2017	20
EEST	STEP VILLE EST	201800566	MOTO-REDUCTEUR RACLEUR	2 420	2 573	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	06/06/2018	06/06/2018	15
EEST	STEP VILLE EST	201800617	MOTO-RED. CLASSIFIC SABLE	1 146	1 219	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	16/05/2018	16/05/2018	15
EEST	STEP VILLE EST	201800618	TURBIFLOW DEGRAISSEUR	3 359	3 573	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	16/05/2018	16/05/2018	9
EEST	STEP VILLE EST	201901525	POMPE DOSEUSE FECL ₃	1 049	1 109	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	12/07/2019	12/07/2019	8
EEST	STEP VILLE EST	201901830	MESURE RADAR	643	679	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	10/07/2019	10/07/2019	10
EEST	STEP VILLE EST	201901831	TRANSDUCTEUR MESURE RA-DAR	767	810	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	10/07/2019	10/07/2019	15
EEST	STEP VILLE EST	201902518	POMPE REPRISE FLOTTANT	2 400	2 497	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2019	01/07/2019	7
EEST	STEP VILLE EST	202000393	VANNE PNEU CENTRIF	1 157	1 203	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	25/02/2020	25/02/2020	15
EEST	STEP VILLE EST	202000394	NIVEAU MARCHE	173	180	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	25/02/2020	25/02/2020	5
EEST	STEP VILLE EST	202000412	COLLECTEUR A BAGUE CLARIF	1 034	1 075	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	07/09/2020	07/09/2020	10
EEST	STEP VILLE EST	202000413	ROUE DOUBLE CLARIFICATION	2 435	2 533	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	07/09/2020	07/09/2020	15
EEST	STEP VILLE EST	202000494	POMPE EXTRACTION BOUES	2 813	2 459	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	04/09/2020	04/09/2020	7
EEST	STEP VILLE EST	202000824	COMPRESSEUR	222	231	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	27/06/2020	27/06/2020	15
EEST	STEP VILLE EST	202000825	BALLON COMPRESSEUR	150	156	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	27/06/2020	27/06/2020	4
EEST	STEP VILLE EST	202100468	POMPE FOSSE MATIERE VID.	726	747	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	26/11/2021	26/11/2021	7
EEST	STEP VILLE EST	202200297	TREUIL 1032P	386	386	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	28/06/2022	28/06/2022	25
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301082	RACLEUR A GRAISSE SUP.	3 049	4 334	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301084	CLOTURE SITE	305	436	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat HT €	Valeur Rempl. 2023 €	Classification	Date investisse-ment	Date pose	Durée vie technique
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301097	CHAUFFAGE	2 287	3 248	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301105	PONT CLARIFICATEUR	12 196	17 339	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301106	PONT RACLEUR A GRAISSE	3 811	5 418	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301117	DISJONCTEUR GENERAL	1 220	2 464	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301122	POTENCE LEVAGE DESSABLAGE	3 811	4 081	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301123	COMPTEUR EDF	4 573	6 504	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301134	PASSERELLE DE LA PRESSE	457	648	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301138	ROUE DOUBLE PONT CLARIF.	7 622	10 836	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301140	RV RECIRCULATION BOUES	1 220	2 707	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301144	PORTAIL 2	1 067	1 515	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301152	POMPE DE PRELEVEMENT	1 829	2 517	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301157	R.VANNE MARTELIERE - N°3	762	1 082	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301158	R.VANNE MARTELIERE - N°4	3 049	4 334	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301159	R.VANNE MARTELIERE - N°1	3 049	4 334	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301163	R.VANNE MARTELIERE - N°2	457	648	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199304861	ECLAIR LOC. FILTRE PRESSE	439	844	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199304865	STERILISATEUR EAU INDUST	200	246	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199304866	ECLAIRAGE - SILO A BOUE	478	1 074	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199304867	AGITATEUR	478	589	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34

Site	Libéllé	N° appareil	Libellé	Coût achat HT €	Valeur Rempl. 2023 €	Classification	Date investisse-ment	Date pose	Durée vie technique
EOUE	STEP VILLE OUEST	199304868	PLUVIOMETRE	400	493	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199304870	R.VANNE REF POMPE A SABLE	600	1 154	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199304871	R.VANNE DESSABLAGE N°1	600	1 154	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199304872	R.VANNE DESSABLAGE N°2	600	1 154	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199304873	R.VANNE AVAL COMPTEUR	600	1 154	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199305587	BACHE A SABLE	1	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199305591	MOTO-REDUC. PONT CLARIF.	762	965	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199305592	BUTEE A BILLE PT CLARIF.	3 000	3 801	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199305593	COLLECT. BAGUE PT CLARIF.	2 200	2 788	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199305594	DEVERSOIR CANAL REJET	1 524	1 880	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	50
EOUE	STEP VILLE OUEST	199305597	R.VANNE AMONT COMPTEUR	415	796	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199305598	FILTRE A EAU INDUSTRIELLE	1 500	1 849	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199305599	TRANSFORMATEUR SUR PO-TEAU	7 500	9 253	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199305628	TURBINE DEGRAISSAGE	3 000	3 801	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199305830	COMPTEUR EAU INDUST. SCP	2 500	3 085	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199800162	MOTO-REDUC	944	3 168	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1998	03/08/1998	29
EOUE	STEP VILLE OUEST	200001443	ECLAIRAGE	250	607	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2000	01/07/2000	27
EOUE	STEP VILLE OUEST	200001444	CHAUFFE EAU	367	452	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2000	01/07/2000	27
EOUE	STEP VILLE OUEST	200300991	R.VANNE ASP POMPE A SABLE	1 184	1 463	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2003	01/07/2003	24

Site	Libéllé	N° appareil	Libellé	Coût achat HT €	Valeur Rempl. 2023 €	Classification	Date investisse-ment	Date pose	Durée vie technique
EOUE	STEP VILLE OUEST	200500455	REENCLENCHER SURTELEC	1 403	1 713	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2005	01/07/2005	22
EOUE	STEP VILLE OUEST	200500923	POMPE RECIRCUL N°1	2 432	2 969	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2005	01/07/2005	22
EOUE	STEP VILLE OUEST	200506414	SUPPORT DE POTENCE 140	300	321	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/04/2005	19/04/2005	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	200506415	POTENCE BASS.AERIEN 140P	200	213	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/04/2005	19/04/2005	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	200506416	SUPPORT DE POTENCE 142	300	321	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/04/2005	19/04/2005	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	200506420	POTENCE RELEV.TT EAU 141P	200	213	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/04/2005	19/04/2005	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	200506421	SUPPORT DE POTENCE 141	300	321	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/04/2005	19/04/2005	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	200602099	CHAUFFAGE - PRESSE	730	906	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2006	01/07/2006	21
EOUE	STEP VILLE OUEST	200602635	TURBINE AERATION - N°1	4 311	5 355	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2006	01/07/2006	21
EOUE	STEP VILLE OUEST	200602636	MOTO-REDUC. TURBINE N°2	3 055	3 694	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2006	01/07/2006	21
EOUE	STEP VILLE OUEST	200602637	TURBINE AERATION - N°2	4 311	5 355	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2006	01/07/2006	21
EOUE	STEP VILLE OUEST	200702834	CONDUITE EVACUATION BOUES	2 886	3 421	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2007	01/07/2007	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	200801130	MOTO-REDUC. TURBINE N°3	3 400	3 915	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	19
EOUE	STEP VILLE OUEST	200801131	TURBINE AERATION - N°3	9 100	10 758	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	19
EOUE	STEP VILLE OUEST	200801133	ECLAIRAGE - DESHYDRATAT°	800	921	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	19
EOUE	STEP VILLE OUEST	200801134	RIDEAUX METALLIQUE	5 899	6 972	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	200808018	CLOTURE STATION	5 899	6 228	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201000289	POMPE EXTRACTION BOUES	624	698	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	17
EOUE	STEP VILLE OUEST	201001058	POMPE RECIRCULATION N°2	3 413	3 813	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	17

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat HT €	Valeur Rempl. 2023 €	Classification	Date investisse-ment	Date pose	Durée vie technique
EOUE	STEP VILLE OUEST	201101371	PRELEV. REFRIG EAU REJET	4 779	5 308	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/07/2011	01/07/2011	12
EOUE	STEP VILLE OUEST	201101372	PRELEV. REFRIG EFFLUENTS	4 779	5 308	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/07/2011	01/07/2011	12
EOUE	STEP VILLE OUEST	201200336	POTENCE + TREUIL 1033P	200	213	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	04/07/2012	04/07/2012	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201201451	DETECTEUR H2S+VISU	1 183	1 266	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	16/08/2012	16/08/2012	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201204824	MONORAIL CENTRIF	1 200	1 268	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2012	01/07/2012	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301451	AUTOMATE STATION	16 850	18 223	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301452	PUPITRE OPERATEUR	4 420	4 779	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301453	SWITCH ETHERNET	500	542	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	14
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301454	SOFREL	6 430	6 953	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301455	ROUTEUR ADSL	927	1 001	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	14
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301456	DISJONCTEUR CENTRIF	544	588	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301457	VARIATEUR PPE 1 RELEVAGE	750	810	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	14
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301458	VARIATEUR PPE 2 RELEVAGE	750	810	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	14
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301459	INTER SECTION ARMOIRE BT	610	659	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301460	ARMOIRE BT STATION	50 418	54 528	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301461	COFFRET PARAFIOUBRE	600	648	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301462	NIVEAU SURVERSE	580	627	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	14
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301466	NIVEAU BYPASS	580	627	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	14
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301467	NIVEAU TRES HAUT	580	627	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	14

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat HT €	Valeur Rempl. 2023 €	Classification	Date investisse-ment	Date pose	Durée vie technique
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301469	MESURE DEBIT PPE 1	1 620	1 750	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	14
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301470	MESURE DEBIT PPE 2	1 621	1 751	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	14
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301471	NIVEAU BAS	580	627	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	14
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301472	NIVEAU HAUT	580	627	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	14
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301473	DETECTION NIVEAU BY-PASS	580	627	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	14
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301474	NIVEAU BYPASS DEGRILLEUR	580	627	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	14
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301475	NIVEAU AMONT DEGRILLEUR	580	627	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	14
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301476	ECLAIRAGE CLARIFICATEUR	500	542	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301477	ECLAIRAGE PRETRAITEMENT	500	542	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201302800	TRANSDUCTEUR O2			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2013	01/07/2013	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201302913	CENTRIFUGEUSE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	03/06/2013	03/06/2013	14
EOUE	STEP VILLE OUEST	201303099	DEBITMETRE BOUE	2 000	2 127	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	14
EOUE	STEP VILLE OUEST	201303148	ARMOIRE DESHYDRATATION	8 000	8 447	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201303149	ANTI MARCHE A SEC GAVEUSE	257	271	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201303150	POMPE GAVEUSE PRESSE	3 827	6 441	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	14
EOUE	STEP VILLE OUEST	201303151	POMPE POLYMERE GEL	6 000	6 336	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	14
EOUE	STEP VILLE OUEST	201303152	POMPE TRANSFERT POLYMERE	2 290	2 418	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	14
EOUE	STEP VILLE OUEST	201303162	CUVE PREPARATION POLYMERE	2 500	2 640	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201303163	PUPITRE DEHYDRATATION	3 920	4 140	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	15

Site	Libéllé	N° appareil	Libellé	Coût achat HT €	Valeur Rempl. 2023 €	Classification	Date investisse-ment	Date pose	Durée vie technique
EOUE	STEP VILLE OUEST	201400048	AEROTHERME LOCAL CENTRIF	546	585	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	20/03/2014	20/03/2014	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201401325	POMPE RELEVAGE TTES EAUX	1 675	1 793	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	15/12/2014	15/12/2014	13
EOUE	STEP VILLE OUEST	201500824	POMPE A SABLE	2 595	2 779	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	24/09/2015	24/09/2015	12
EOUE	STEP VILLE OUEST	201501408	SONDE MESURE O2	604	646	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	26/06/2015	26/06/2015	12
EOUE	STEP VILLE OUEST	201600557	MOTO-RÉDUC. TURBINE N°1	7 411	7 935	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	07/10/2016	07/10/2016	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201600915	ONDULEUR	1 994	2 134	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	23/12/2016	23/12/2016	11
EOUE	STEP VILLE OUEST	201600917	EXTRACTEUR AIR EN CONDUIT	171	183	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	16/12/2016	16/12/2016	11
EOUE	STEP VILLE OUEST	201601310	BENNE SABLE REFUS GRAISSE	16 985	18 188	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/12/2016	19/12/2016	20
EOUE	STEP VILLE OUEST	201601311	MOTO-RED CLASSIF A SABLE	4 000	4 286	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/12/2016	19/12/2016	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201601312	CLASSIFICATEUR A SABLE	17 104	18 316	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/12/2016	19/12/2016	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201601313	VANNE REFOUL PPE A SABLE	1 552	1 662	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/12/2016	19/12/2016	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201700842	BENNE A BOUES	11 851	6 089	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	15/12/2017	15/12/2017	20
EOUE	STEP VILLE OUEST	201700843	TRANSDU DEBIT REJET	317	339	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	15/12/2017	15/12/2017	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201700844	RADAR DEBIT REJET	880	942	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	15/12/2017	15/12/2017	10
EOUE	STEP VILLE OUEST	201701217	EXTRACTEUR D'AIR DESHYD	360	386	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	24/11/2017	24/11/2017	10
EOUE	STEP VILLE OUEST	201800562	CABLE ALIM ELEC STEP	11 101	11 802	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	09/08/2018	09/08/2018	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201800563	SECTIONNEUR SUR POTEAU	2 927	3 112	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	09/08/2018	09/08/2018	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900191	POMPE VIDANGE BASSIN	2 900	3 062	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	8
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900192	BASSIN ORAGE	1	1	Bien de Retour - Renouvellement MO	01/06/2019	01/06/2019	20

Site	Libéllé	N° appareil	Libellé	Coût achat HT €	Valeur Rempl. 2023 €	Classification	Date investisse-ment	Date pose	Durée vie technique
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900193	MESURE BASSIN	1 730	1 827	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	10
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900194	MESURE SURVERSE	1 730	1 827	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	10
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900195	HYDRO EJECTEUR	8 670	9 155	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	8
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900196	BARRE GUIDE HYDROEJECTEUR	681	719	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	8
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900197	BARRE GUIDE POMPE VIDANGE	500	528	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	8
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900198	POIRE NIVEAU BASSIN	628	663	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	8
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900199	PIED ASSISE POMPE VIDANGE	391	413	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900200	LAME DEVERSANTE SURVERSE	1 000	1 056	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	20
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900201	CLAPET REF POMPAGE BO	500	528	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900202	VANNE REF POMPAGE BO	500	528	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900203	CLAPET SURVERSE RELEVAGE	500	528	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900204	DEBITMETRE RESTITUTION	1 830	1 932	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	12
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900205	ARMOIRE DEPORTEE	3 000	3 168	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900206	VARIATEUR VITESSE POMPE	1 310	1 384	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	10
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900207	POTENCE HYDROEJECTEUR	800	845	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900208	POTENCE POMPE	400	423	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900209	SUP POTENCE HYDROEJECTEUR	300	318	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900210	SUPPORT POTENCE POMPE	300	318	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900211	REGARD ARRIVEE EB	1	1	Bien de Retour - Renouvellement MO	01/06/2019	01/06/2019	25

Site	Libéllé	N° appareil	Libellé	Coût achat HT €	Valeur Rempl. 2023 €	Classification	Date investisse-ment	Date pose	Durée vie technique
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900212	TRAPPE ARRIVEE EB	457	483	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	20
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900213	R. VANNE ENTREE STATION	700	740	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900214	LAME DEVERSANTE ENTREE	500	528	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	20
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900215	CLOTURE BASSIN ORAGE	5 899	6 228	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900216	CAPOT CHAMBRE DE VANNE BO	457	483	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	20
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900217	CAPOT DEBITMETRE BO	457	483	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	20
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900218	GARDE CORPS BO	2 500	2 640	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	8
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900219	TREUIL HYDROEJECTEUR	400	423	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	25
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900220	TREUIL POMPE	400	423	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	25
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900221	POMPE VIDE CALE BO	500	528	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	10
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900222	PELLE MESURE SURVERSE	500	528	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	20
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900223	CAILLEBOTIS PLATE FORME	2 500	2 640	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	8
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900224	CAILLEBOTIS CANAL SURVERS	1 500	1 584	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	8
EOUE	STEP VILLE OUEST	201901846	POMPE RELEVAGE N2	3 392	3 582	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	24/12/2019	24/12/2019	8
EOUE	STEP VILLE OUEST	201901847	POMPE RELEVAGE N1	3 392	3 582	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	24/12/2019	24/12/2019	8
EOUE	STEP VILLE OUEST	201901848	BARRE GUIDE PPE 2	135	143	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	24/12/2019	24/12/2019	8
EOUE	STEP VILLE OUEST	201901849	BARRE GUIDE PPE 1	136	144	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	24/12/2019	24/12/2019	8
EOUE	STEP VILLE OUEST	201901850	PIED ASSISE POMPE 2	216	228	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	24/12/2019	24/12/2019	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201901851	PIED ASSISE POMPE 1	216	228	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	24/12/2019	24/12/2019	15

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat HT €	Valeur Rempl. 2023 €	Classification	Date investisse-ment	Date pose	Durée vie technique
EOUE	STEP VILLE OUEST	202000355	AGITATEUR BAC POLYMERE	1 022	1 063	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	25/09/2020	25/09/2020	10
EOUE	STEP VILLE OUEST	202000402	NH / NB	173	180	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	26/03/2020	26/03/2020	5
EOUE	STEP VILLE OUEST	202100461	DEGRILLEUR AUTOMATIQUE	9 897	10 174	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	27/05/2021	27/05/2021	12
EOUE	STEP VILLE OUEST	202100462	MOTO-REDUC DEGRILLEUR	1 250	1 285	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	27/05/2021	27/05/2021	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	202100463	MOTO-REDUC COMPACTEUR	1 350	1 388	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	27/05/2021	27/05/2021	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	202100464	COMPACTEUR A VIS	5 300	5 448	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	27/05/2021	27/05/2021	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	202100465	COFFRET ELEC DEGRILLEUR	4 342	4 464	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	27/05/2021	27/05/2021	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	202100466	MOTO-REDUC. GAVO POMPE	1 772	1 821	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	27/07/2021	27/07/2021	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	202100467	MESURE NIVEAU FOSSE	371	382	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	27/07/2021	27/07/2021	10
EOUE	STEP VILLE OUEST	202201002	SUPPORT DE POTENCE 139	1 438	1 438	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/09/2022	19/09/2022	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	202201003	POTENCE RECIR BOUE 139P	1 438	1 438	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/09/2022	19/09/2022	30
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802362	PANIER DEGRILLEUR	400	423	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	12
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802363	TELETRANSMETTEUR	3 500	3 697	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	15
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802364	ARMOIRE BT 3072	4 500	4 752	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	15
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802365	CLOTURE	1 000	1 056	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	30
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802366	PORTILLON	800	845	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	30
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802367	CAPOTAGE FOSSE	400	423	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	20
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802368	CAPOTAGE CHAMBRE DE VANNE	400	423	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	20
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802369	SUPPORT DE POTENCE	300	318	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	30

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat HT €	Valeur Rempl. 2023 €	Classification	Date investisse-ment	Date pose	Durée vie technique
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802370	POTENCE	400	423	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	30
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802371	PALAN	500	528	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	25
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802372	FOSSÉ DE RELEVAGE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	25
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802373	BARRE GUIDE POMPE 1	900	951	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	9
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802374	BARRE GUIDE POMPE 2	900	951	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	9
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802375	PIED D ASSISE POMPE 1	800	845	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	15
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802376	PIED D ASSISE POMPE 2	800	845	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	15
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802377	POIRE NTH	500	528	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	9
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802378	POIRE SURVERSE	500	528	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	9
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802379	SONDE DE NIVEAU	900	951	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	10
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802380	VANNE POMPE 1	400	423	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	15
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802381	VANNE POMPE 2	400	423	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	15
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802382	VANNE BY PASS	350	369	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	15
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802383	CLAPET A BOULE POMPE 1	400	423	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	15
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802384	CLAPET A BOULE POMPE 2	400	423	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	15
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802385	POMPE 1	1 500	1 584	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	9
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802386	POMPE 2	1 500	1 584	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	9
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802387	GRILLE ANTI CHUTE FOSSE	400	423	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	9
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802388	ECELLE REGARD SURVERSE	600	633	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	9

Site	Libéllé	N° appareil	Libellé	Coût achat HT €	Valeur Rempl. 2023 €	Classification	Date investisse-ment	Date pose	Durée vie technique
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	201002900	POMPE 1	1 500	1 666	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	17
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	201002901	POMPE 2	1 500	1 666	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	17
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	201002902	SOFREL S50	4 500	4 999	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	17
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	201002903	ARMOIRE BT	8 000	8 884	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	17
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	201002904	DISJONCTEUR GENERAL	1 200	1 332	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	17
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	201002905	BARRE GUIDE PP1	600	665	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	17
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	201002906	BARRE GUIDE PP2	600	665	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	17
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	201002907	DETECTION NIV FOSSE N°2	300	333	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	17
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	201002908	RV ASP POMPE N1	300	333	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	17
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	201002909	RV REF POMPE N1	300	333	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	17
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	201002910	RV ASP POMPE N2	300	333	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	17
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	201002911	RV REF POMPE N2	300	333	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	17
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	201002912	CLAPET A/R POMPE N1	300	333	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	17
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	201002913	CLAPET A/R POMPE N2	300	333	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	17
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	201002914	MESURE NIVEAU FOSSE	800	889	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	17



FORCALQUIER

Forcalquier - Rapport annuel du délégataire
Société des Eaux de Marseille



FORCALQUIER

Forcalquier - Rapport annuel du délégataire
Société des Eaux de Marseille

Chapitre 4
Annexes Générales
Forcalquier - Rapport annuel du délégataire



1. Attestations d'assurance

1.1. Décennale ouvrages non soumis - SEM



Notre référence à rappeler
dans toute correspondance :

N° souscripteur : F18746E
N° contrat : 1351.001 / 2 85834
N°SIREN : 057 806 150

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE (SEM)
78 boulevard Lazer
13010 Marseille

Pour tout renseignement contacter :
Site de gestion
SMA SA Grands Comptes Entreprises
8 rue Louis Armand - CS 71201
75738 PARIS CEDEX 15
Tél : 01.40.59.70.00

CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITE DECENNALE OUVRAGES NON SOUMIS

Attestation d'assurance 2023

Valable à compter du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2023

SMA SA certifie que l'assuré désigné ci-dessus est bénéficiaire d'un contrat POLICE ASSURANCE CONSTRUCTION, numéro **F18746E 1351.001 / 2 85834** souscrit par VEOLIA ENVIRONNEMENT SA pour le compte de l'ensemble de ses filiales garantissant, à ce jour, les activités suivantes :

Entreprise générale tous corps d'état, contractant général ou maître d'œuvre dans tous domaines d'activité et notamment dans le domaine des services d'eau et d'assainissement, de la gestion des déchets et de l'optimisation des services énergétiques :

- Conception, exécution, rénovation, réparation et entretien de réseaux,
- Pose et fourniture de canalisations (travaux sur voiries) et de matériaux sur voiries (tampons, plaques, grilles et caniveaux), travaux sur voiries divers,
- Reprise et création de réseaux VRD EU/EP/AEP, installations d'ouvrages de prétraitement d'assainissement / d'évacuation d'eaux usées (bacs à graisses, assainissement non collectif, poste de relevage, séparateurs à hydrocarbures, fosses de décantation et fosses de relevage, changement de colonnes, réseau, siphons, regards, ...)
- Conception et exécution de branchement sur conduites publiques,
- Fourniture et pose d'installations autonomes d'assainissement,
- Plomberie intérieure et extérieure bâtiment (EU/EP/AEP), y compris réalisation de travaux de chaudronnerie, tuyauterie et structures métalliques,
- Entretien et installations techniques en aval des compteurs (eau, gaz, électricité),
- Stations de traitement d'eau, de forages et de captages,
- Réservoirs, et bassins de rétention,
- Eoliennes,
- Panneaux photovoltaïques, y compris en couverture (pose de capteurs solaires PV intégrés), production d'énergie accessoire à un ouvrage de construction par capteurs solaires,
- Réseaux de chaleur / chauffage urbain
- Réalisation de prises et de rejets d'eau avec des fondations dans l'eau
- Eclairage public et signalisations,

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA

Société anonyme à directeur et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com



SMA COURTAGE

- Activités Spécifiques de gainages notamment des procédés « Anjou », « Phénix », « Intec assainissement » et « Intec immobilier » réalisés par les filiales TELEREP et SARP SUD OUEST.
- Maçonnerie, Plâtrerie, peinture, enduits extérieurs, enduits hydrauliques
- Fourniture / pose de poteaux et clôtures, accessoires en béton armé
- Travaux de rénovation, de réhabilitation, d'extension et de travaux neufs y compris dans le cadre de travaux de maintenance
- Ascenseurs, monte charges,
- Installations thermiques de génie climatique, VMC, d'aéraulique, conditionnement d'air à l'exclusion des techniques de géothermie
- Gestion technique Centralisée
- Electricité,
- Installation groupes électrogènes.
- Plomberie / installations sanitaires
- Isolation thermique et acoustique (calorifugeage, isolation thermique par l'extérieur, par soufflage).
- Menuiserie métallique, extérieures, menuiseries en bois
- Murs rideaux et façades industrielles
- Métallerie, serrurerie
- Fumisterie Ramonage (tubage)
- Détection incendie, intrusion
- Couverture / charpente bois,
- Ravalement de façades, protection des façades
- Calfeutrement de joint de construction
- Couverture zinguerie / carrelages et mosaïques
- Etanchéité de toitures.
- Revêtements textiles et plastiques,
- Ingénierie Bâtiment : Maîtrise d'œuvre, études techniques TCE
- Maîtrise d'œuvre ou coordination SSI en phase conception et réalisation,
- MOE de désamiantage
- Maîtrise d'œuvre d'installations photovoltaïques (puissance <1,2 MWc)
- Ingénierie Génie Civil : Etudes techniques Maçonnerie BA, VRD, sanitaires et fluides
- Etudes techniques Vitrierie Miroiterie y compris façades aluminium

Ce contrat garantit

- du fait des activités professionnelles mentionnées ci-avant,
- pour une participation à des opérations de construction d'un ouvrage non soumis à l'obligation d'assurance,
- lorsque l'opération n'excède pas 30.000.000 € HT (travaux et honoraires compris), ou que le marché de l'assuré n'excède pas pour les ouvrages suivants :

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA SMA SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com



Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille



- Réseaux de chaleur : 3 000 000 € HT
- Eoliennes : 3 000 000 € HT y compris honoraires pour la part concernant l'infrastructure
- Installations photovoltaïques (au sol et sur un ouvrage non soumis) : 3 000 000 € HT
- Cuves et réservoirs : 3 000 000 € HT
- Réseaux enterrés : 10 000 000 € HT

Au-delà de ces montants, l'assuré doit déclarer le chantier concerné et souscrire, auprès de SMA SA, un avenant d'adaptation de garantie. A défaut, il sera fait application d'une règle proportionnelle selon l'article L.121-5 du Code des assurances.

- pour des travaux de construction conformes au CCTG et ses fascicules ou à un référentiel spécifique à la technique utilisée publié par un organisme reconnue par la profession,
- pour des travaux de construction traditionnels, c'est-à-dire ceux réalisés avec des matériaux et des modes de construction éprouvés de longue date.

les conséquences des responsabilités énumérées ci-dessous :

Nature des garanties	Montant des garanties : sans pouvoir excéder 10 000 000 € par année d'assurance pour l'ensemble des garanties et des assurés
Garantie de responsabilité civile décennale relative aux ouvrages listés à l'article L.243-1-1-I du Code des assurances.	Marché d'entreprise : 5 000 000 € par sinistre dans un montant annuel épuisable de 10 000 000 € HT
	Marché de maître d'œuvre : 2 000 000 € par sinistre dans un montant annuel épuisable de 10 000 000 € HT
	Sauf marchés relatifs à :
	- construction d'éoliennes : 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- réseaux de chaleur : 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
Garantie dommages en répercussion	- cuves et réservoirs : 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- installations photovoltaïques : 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- réseaux enterrés : 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	Tous marchés confondus : 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an

Tous travaux, ouvrages ou opérations de construction ne répondant pas aux conditions précitées peuvent faire l'objet, sur demande spéciale de l'assuré, d'une garantie spécifique, soit par contrat, soit par avenant.

La présente attestation ne peut pas engager SMA SA au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Paris,
Le 22/12/2022

Le Président du Directoire
Par délégation



SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com





1.2. Décennale ouvrages soumis - SEM



<i>Notre référence à rappeler dans toute correspondance :</i>	
N° ASSURE : F18746E N° CONTRAT : 1351.001/ 2 85834 N° SIREN : 057 806 150	
Pour tout renseignement contacter : SMA SA Grands Comptes Entreprises 8 rue Louis Armand CS 71201 75738 Paris Cedex 15 Tél. : 01.40.59.70.00	SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE (SEM) 78 boulevard Lazer 13010 Marseille

Contrat d'assurance RESPONSABILITE DECENNALE OUVRAGES SOUMIS

Période de validité : du 01/01/2023 au 31/12/2023

SMA SA ci-après désigné l'assureur atteste que l'assuré désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle RESPONSABILITE DECENNALE OUVRAGES SOUMIS souscrit par VEOLIA ENVIRONNEMENT SA numéro F18746E 1351.001 / 2 85834 pour l'ensemble de ses filiales.

1- PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objets de la présente attestation s'appliquent :

- aux activités professionnelles suivantes : Entreprise, maître d'œuvre ou fabricant-vendeur dans tous domaines d'activités et notamment dans le domaine des Services d'eau et d'assainissement, de la gestion des déchets et de l'optimisation des services énergétiques :
 - o Conception, exécution, rénovation, réparation et entretien de réseaux,
 - o Pose et fourniture de canalisations (travaux sur voiries) et de matériaux sur voiries (tampons, plaques, grilles et caniveaux), travaux sur voiries divers,
 - o Reprise et création de réseaux VRD EU/EP/AEP, installations d'ouvrages de prétraitement d'assainissement / d'évacuation d'eaux usées (bacs à graisses, assainissement non collectif, poste de relevage, séparateurs à hydrocarbures, fosses de décantation et fosses de relevage, changement de colonnes, réseau, siphons, regards, ...)
 - o Conception et exécution de branchement sur conduites publiques,
 - o Fourniture et pose d'installations autonomes d'assainissement,
 - o Plomberie intérieure et extérieure bâtiment (EU/EP/AEP), y compris réalisation de travaux de chaudronnerie, tuyauterie et structures métalliques,

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA

Société anonyme à directeur et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com





Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

SMA COURTAGE

- Entretien et installations techniques en aval des compteurs (eau, gaz, électricité),
- Stations de traitement d'eau, de forages et de captages,
- Réservoirs, et bassins de rétention,
- Eoliennes,
- Panneaux photovoltaïques, y compris en couverture (pose de capteurs solaires PV intégrés), production d'énergie accessoire à un ouvrage de construction par capteurs solaires,
- Réseaux de chaleur / chauffage urbain
- Réalisation de prises et de rejets d'eau avec des fondations dans l'eau
- Eclairage public et signalisations,
- Activités Spécifiques de gainages notamment des procédés « Anjou », « Phénix », « Intec assainissement » et « Intec immobilier » réalisés par les filiales TELEREP et SARP SUD OUEST.
- Maçonnerie, Plâtrerie, peinture, enduits extérieurs, enduits hydrauliques
- Fourniture / pose de poteaux et clôtures, accessoires en béton armé
- Travaux de rénovation, de réhabilitation, d'extension et de travaux neufs y compris dans le cadre de travaux de maintenance
- Ascenseurs, monte charges,
- Installations thermiques de génie climatique, VMC, d'aéraulique, conditionnement d'air à l'exclusion des techniques de géothermie
- Gestion technique Centralisée
- Electricité,
- Installation groupes électrogènes.
- Plomberie / installations sanitaires
- Isolation thermique et acoustique (calorifugeage, isolation thermique par l'extérieur, par soufflage).
- Menuiserie métallique, extérieures, menuiseries en bois
- Murs rideaux et façades industrielles
- Métallerie, serrurerie
- Fumisterie Ramonage (tubage)
- Détection incendie, intrusion
- Couverture / charpente bois,
- Ravalement de façades, protection des façades
- Calfeutrement de joint de construction
- Couverture zinguerie / carrelages et mosaïques
- Etanchéité de toitures.

—
SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA

Société anonyme à directrice et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com



SMA COURTAGE

- Revêtements textiles et plastiques,
 - Ingénierie Bâtiment : Maîtrise d'œuvre, études techniques TCE
 - Maîtrise d'œuvre ou coordination SSI en phase conception et réalisation,
 - MOE de désamiantage
 - Maîtrise d'œuvre d'installations photovoltaïques (puissance <1,2 MWc)
 - Ingénierie Génie Civil : Etudes techniques Maçonnerie BA, VRD, sanitaires et fluides
 - Etudes techniques Vitrerie Miroiterie y compris façades aluminium
- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I à l'article A 243-1 du code des assurances ;
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine et dans les DOM ;
- aux chantiers dont le coût total de construction hors taxes tous corps d'état (honoraires compris), déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à la somme de 30 000 000 €. Cette somme est illimitée en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de :
- 10 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux incluant la structure ou le gros œuvre,
 - 6 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux n'incluant pas la structure ou le gros œuvre,
 - 3 000 000 € par sinistre si l'assuré est concepteur, non réalisateur de travaux.
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
- travaux traditionnels, c'est-à-dire ceux réalisés avec des matériaux et des modes de construction éprouvés de longue date,
 - travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P ou à des recommandations professionnelles acceptées par la C2P,
 - travaux de construction conformes au CCTG et ses fascicules ou à un référentiel spécifique à la technique utilisée publié par un organisme reconnu par la profession, dans le cadre de marchés de travaux publics,
 - procédés ou produits faisant l'objet, au jour de la passation du marché, d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATEC), valides et non mis en observation par la C2P,
 - procédés ou produits faisant l'objet, au plus tard le jour de la réception (au sens de l'article 1792-6 du code civil), d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (Atex) avec avis favorable,
- Les règles professionnelles acceptées par la C2P (commission prévention produits mis en œuvre par l'Agence Qualité Construction), les recommandations professionnelles acceptées par la C2P et les procédés ou produits mis en observation par la C2P sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com





Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille



2- ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant des garanties
<p>Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.</p> <p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.</p>	<p>En Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.</p>
	<p>Hors Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R.243-3 du code des assurances.</p>
	<p>En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.</p>
Garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement dissociables	<p>Marché d'entreprise 1 000 000 € épuisable par année d'assurance</p>
	<p>Marché de maîtrise d'œuvre 350 000 € épuisable par année d'assurance</p>
<p>Durée et maintien des garanties : La garantie s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.</p>	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

3- GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Le contrat garantit la responsabilité de l'assuré qui intervient en qualité de sous-traitant, en cas de dommages de nature décennale dans les conditions et limites posées par les articles 1792 et 1792.2 du Code civil, sur des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale. Cette garantie est accordée pour une durée ferme de dix ans à compter de la réception visée à l'article 1792-4-2 du Code civil.

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA SMA SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com





FORCALQUIER

Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille



La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.

Le montant des garanties accordées reste celui prévu par L'ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à PARIS
Le 22/12/2022

Le Président du Directoire
Par délégation



SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com





Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

1.3. Multirisques ouvrages - SEM

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, **Willis Towers Watson France**, société de courtage d'assurance, n° ORIAS 07 001 707, dont le siège est sis :

33/34 quai de Dion-Bouton
92800 PUTEAUX,

Agissant par délégation et pour le compte des assureurs

attestons que la société : **VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux**
21 rue la Boétie
75008 Paris.

est garantie par les polices, Dommages aux biens, Responsabilités, Pertes financières consécutives et Frais et Pertes annexes, de type « Tous Risques Sauf » portant les numéros **2023/FR/PDBI/0001** par **CODEVE Insurance Company DAC**, Elm Park, Merrion Road, Dublin D04 P231, Ireland, et d'autre part en excédent de la police émise par CODEVE, les numéros **FR00019007PR** et **FR00019008PR** émises par **XL Insurance Company SE**, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de XL Insurance Company SE, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie).

Ces contrats ont été souscrits par **VEOLIA ENVIRONNEMENT S.A.** agissant tant pour son compte que pour le compte de ses filiales, groupements, associations, sociétés civiles immobilières faisant partie du même groupe d'affaire, et notamment pour le compte de :

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE (SEM)
78 boulevard Lazer
13010 Marseille

Ces polices en ligne garantissent l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers (en propriété ou en location), les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les événements suivants :

Incendie – Explosions – Foudre – Bris de machines – Dommages électriques – Fumées – Dégâts des eaux – Tempêtes – Grêle (Dommages de grêle exclus sur le matériel roulant) – Accumulation de la neige sur les toitures – Vandalisme – Emeutes – Mouvements populaires – Malveillance – Chocs de véhicules terrestres – Chutes d'aéronefs et d'engins spatiaux – Vol – Evénements naturels – Catastrophes Naturelles en France, (art.L125-1 et suivants du code des Assurances), Actes de Terrorisme et Attentats en France, (art.L126-2 et L126-3 du code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions des contrats cités en référence ci-dessus.

La présente attestation est valable du **1er Janvier 2023** jusqu'au **31 Décembre 2023**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le contrat ou par le Code des Assurances.

CETTE ATTESTATION CONSTITUE UNE PRESOMPTION D'ASSURANCE ET NE SAURAIT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES DU CONTRAT AUQUEL ELLE SE REFERE.

Fait à Puteaux, le 2 Janvier 2023

Willis Towers Watson France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 432 000 euros
33/34 quai de Dion Bouton - 92800 Puteaux
Tél. 01 41 43 50 00
811 240 637 RCS Nanterre - N° FR 61311240637
Immatriculation ORIAS 07001707



1.4. Responsabilité civile exploitation - SEM

Allianz Global Corporate & Specialty SE



Attestation d'Assurance

Nous soussignés, Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

VEOLIA ENVIRONNEMENT
21, rue La Boétie
75008 PARIS
France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE (SEM)
78 boulevard Lazer
13010 Marseille
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° FRL00218423 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

<u>Responsabilité Civile Exploitation</u>	
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)	10 000 000 EUR Par sinistre
<u>Responsabilité Civile Produits / Après-Livraison / Réception de travaux / Responsabilité Civile Professionnelle</u>	
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)	10 000 000 EUR Par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période d'assurance du 01/01/2023 au 31/12/2023

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 03/01/2023

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :

Signature autorisée/ Authorised signatory :





Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

1.5. Risques environnementaux - SEM

Allianz Global Corporate & Specialty SE



Attestation d'Assurance - Risques Environnementaux

Nous soussignés, Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

VEOLIA ENVIRONNEMENT
21, rue La Boétie
75008 PARIS
France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE (SEM)
78 boulevard Lazer
13010 Marseille
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° FRL00218523 garantissant les conséquences pécuniaires des risques environnementaux pouvant lui incomber du fait de l'exploitation des sites assurés et des activités garanties par ce contrat.

Les garanties s'exercent dans le respect de la législation locale et à concurrence des montants ci-après qui s'entendent par sinistre et pour l'ensemble des sinistres imputés à la période d'assurance, sans pouvoir excéder 10 000 000 EUR pour la période d'assurance :

GARANTIES DE BASE :

RESPONSABILITE CIVILE ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT 10 000 000 EUR

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période de la police du 01/01/2023 au 31/12/2023 inclus.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 inclus. Elle est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 03/01/2023

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :

Signature autorisée/ Authorized signatory :

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 Cours Michelet - CS 30051
92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX
487 424 608 RCS Nanterre

Siège social:
Königsplatz 28
80602 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agcs.allianz.com

2. Obtention des certifications ISO 9001 et 14001

2.1. Indicateur de performance : obtention de la certification ISO 9001 2015

0 : NON / 1 : EN COURS / 2 : OUI

Valeur (1) : Obtention de la certification iso 9001

	2018	2019	2020	2021	2022
Valeur (1)	2	2	2	2	2
Résultat	2	2	2	2	2

Commentaire

ISO 9002 depuis décembre 2001 pour les activités de Production, Distribution d'eau potable, Transfert et traitement des eaux usées, Accueil et services à la clientèle. ISO 9001 v.2000 depuis décembre 2003 et ISO 9001 v.2008 pour la réalisation d'études, maîtrise d'oeuvre de projet dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des déchets depuis 2004 (N° QUAL/1997/6844f).

2.2. Indicateur de performance : obtention de la certification Iso 14001 2015

0 : NON / 1 : EN COURS / 2 : OUI

Valeur (1) : Obtention de la certification iso 14 001

	2018	2019	2020	2021	2022
Valeur (1)	2	2	2	2	2
Résultat	2	2	2	2	2

Commentaire

Certification QSE (ISO 9001 Qualité, OHSAS 18001 Sécurité, ISO 14001 Environnement) depuis le 13/03/2007



3. Consommations électriques

Segment Tarif.	N° Site	PDL	Type Contrat	Type Site	Libellé Site	KwH 2021	KwH 2022
C3	PBEU	30002520436247	EAU	RESER- VOIR POM- PAGE	STAP DE BEUVE- RON	19 573	20 124
C5	PSTM	25217221396004	EAU	RESER- VOIR POM- PAGE	STAP SAINT MARC	39 031	34 889
C3	PVIO	30002520437697	EAU	RESER- VOIR POM- PAGE	STAP DU VIOU	57 303	40 481
C5	SEMP	25275253237252	EAU	RESER- VOIR POM- PAGE	STAS LOT EMPE- REUR	3 268	1 673
C4	EEST	30002520757740	ASSAINISSE- MENT	EPU- RATION	STEP VILLE EST	163 631	160 931
C3	EOUE	30002520379081	ASSAINISSE- MENT	EPU- RATION	STEP VILLE OUEST	183 990	178 316
C3	TLAY	30002520367501	EAU	FIL- TRATION	STAF LA LAYE	129 111	149 272

4. Liste des avoirs

type d'avoir	Nombre abonnements	Nombre d'avoirs	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
AUTOMATIQUES	27	27	-1 733,64	-109,26	-1 842,90
DEGREVEMENT FUITE & CONSO	15	16	-8 703,85	-662,26	-9 366,11
IRRECOU- VRABLES	57	207	-40 125,12	-2 570,55	-42 695,67
RECTIFIC.MA- NUELLE ERREURS	26	57	-11 649,08	-745,69	-12 394,77
TOTAL	121	307	-62 211,69	-4 087,76	-66 299,45

Cas particulier de DEGREVEMENT FUITE & CONSO	Nombre d'abonnements	Nombre d'avoirs	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
DEGREVEMENT WARSMAN	12	13	-4205,2	-336,34	-4541,54

Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

5. Tarifs

Page 1

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE - Direction de la Clientèle / Service Facturation

Tarifs en €.

COMMUNE DE FORCALQUIER (037)
TARIFS AU 1er. JANVIER 2023
REDEVANCES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

A) REDEVANCE D'EAU

ABONNEMENTS DOMESTIQUES - INDUSTRIELS - INCENDIES

1-1 Redevances d'abonnement, par semestre et par abonnement

	TARIF DE VENTE			Prélèvement	Pollution	Modernisation Réseaux Collecte	Total soumis à T.V.A.	Taux de T.V.A en %	T.V.A.	Total redevance
	Part Déléataire	Part Collectivité	Total H.T.							
1-1 Redevances d'abonnement, par semestre et par abonnement	16,93	4,18	21,11				21,11	5,50	1,16	22,27
1-2 Redevance par m ³ d'eau consommé, par tranches de consommation semestrielle										
Catégories 152 - 213 - 251 - de 0 à 20 m ³	0,5639	0,3700	0,9339	0,0300	0,2800		1,2439	5,50	0,0684	1,3123
252 - 253 - 255 -312 - de 21 à 75 m ³	1,1652	0,3700	1,5352	0,0300	0,2800		1,8452	5,50	0,1015	1,9467
- au delà de 75 m ³	1,3532	0,3700	1,7232	0,0300	0,2800		2,0332	5,50	0,1118	2,1450
ABONNEMENT D'IRRIGATION D'AGREMENT Catégorie : 218	1,3532	0,3700	1,7232	0,0300			1,7532	5,50	0,0964	1,8496
FRAIS D'ACCES AU SERVICE	55,99		55,99				55,99	10,00	5,60	61,59

B) REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

1-1 Redevances d'abonnement, par semestre et par abonnement

1-2 Redevance par m³ d'eau consommé, par tranches de consommation semestrielle

- de 0 à 20 m³
- de 21 à 75 m³
- au delà de 75 m³

Abonnement de compteur "Tous usages" individualisé avec lecture à distance

Entretien des TETES de LECTURE (pour les compteurs équipés de la lecture à distance)

Redevance annuelle, par compteur

Part Déléataire	Taux de TVA en %	T.V.A.	Total redevance
22,95	5,50	1,26	24,21



SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE - Direction de la Clientèle / Service Facturation

Tarifs en €.

COMMUNE DE FORCALQUIER (037)
TARIFS AU 1er. JANVIER 2023C) FRAIS DE FERMETURE ET REOUVERTURE DU BRANCHEMENT (Article 23 du Règlement de Service)

Passé le délai de quinze jours, les pénalités pour retard de paiement sont à la charge de l'abonné et sont intégrés d'office dans la première facture éditée postérieurement.

	Tarif HT	Taux de TVA en %	T.V.A.	TOTAL TTC
- Pénalités pour retard de paiement 1ère relance	3,91	0,00	0,00	3,91
- Pénalités pour retard de paiement 2ème relance	32,13	0,00	0,00	32,13
- Fermeture de branchement	36,51	10,00	3,65	40,16
- Réouverture de branchement	36,51	10,00	3,65	40,16
- Intervention au lieu de livraison des eaux	52,57	10,00	5,26	57,83
- Participation aux frais de rejets bancaires (par rejet)	6,51	10,00	0,65	7,16

D) INFRACTIONS AU REGLEMENT (Article 15-9 du Règlement de Service)

En cas d'infraction à certaines dispositions du Règlement, l'abonné supportera les frais techniques et administratifs découlant de cette infraction ; le montant de ces frais est fixé forfaitairement :

	Tarif HT	Taux de TVA en %	T.V.A. 10,00%	TOTAL TTC
- manœuvre sur branchement, compteur, installations pour desserte à la jauge, rupture de scellés.	104,18	10,00	10,42	114,60
- utilisation de l'eau à d'autres fins que celle prévue à l'abonnement souscrit.	208,35	10,00	20,84	229,19
- astreinte par jour en cas de non respect des obligations de mise en conformité après le délai qui lui aura été signifié par le Service de L'Eau.	13,02	10,00	1,30	14,32

Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

6. Calcul d'actualisation semestrielle

Page 1

SOCIÉTÉ DES EAUX DE MARSEILLE - Direction de la Clientèle / Service Facturation
COMMUNE DE FORCALQUIER (037)
TARIFS AU 1er JANVIER 2023
REDEVANCES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Tarifs en €.

A) REDEVANCES D'EAU

- Tarif de vente Représente la somme de la "Part Délégitaire" et de la "Part Collectivité"
- Part Délégitaire Les tarifs, en valeur de base au 01/02/2011, fixés par la Convention d'Affermage article 40-2, approuvée par la Délibération n°2011-074 du Conseil Municipal du 11 octobre 2011, modifiés par l'avenant n°1, seront actualisés au 1er novembre par la formule défini à l'Article 42-2.
En conséquence, le coefficient K applicable au 1er janvier 2023 est de :
K au 1er janvier 2023 = 1,3022
- Part Collectivité Les tarifs sont fixés par la délibération du Conseil Municipal n°2012 - 114 du 3 décembre 2012 rendue exécutoire le 4 décembre 2012.

TARIF DE VENTE	PART DELEGATAIRE		PART COLLECTIVITE
	Tarif de base au 01/02/2011	Tarif au 01/01/2023 k = 1,3022	
1) ABONNEMENTS TOUS USAGES ET DOMESTIQUES - INDUSTRIELS - INCENDIES Catégories 152 - 213 - 218 - 251 - 252 - 253 - 255 - 312 REDEVANCE D'ABONNEMENT (Par semestre et par abonnement) Catégories 152 - 213 - 251 - 252 - 253 - 255 - 312 REDEVANCE PAR M ³ D'EAU CONSOMME (Par tranches de consommation semestrielle) - de 0 à 20 m ³ - de 21 à 75 m ³ - au delà de 75 m ³	21,11 0,9339 1,5352 1,7232	13,00 0,4330 0,8948 1,0392	16,93 0,3700 1,1652 1,3532 4,18 0,3700 0,3700 0,3700
Catégories 218 Redevance par m3 d'eau consommé	1,7232	1,0392	1,3532 0,3700
2) FRAIS D'ACCES AU SERVICE		43,00	55,99
3) <u>Catégorie 253 uniquement</u> - Abonnement individualisé avec lecture à distance - Redevance annuelle d'entretien des têtes de lecture			
		Tarif de base au 01/02/2011	Tarif au 01/01/2023 K bordereau Tx K = 1,2170
		18,86	22,95



SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE - Direction de la Clientèle / Service Facturation
COMMUNE DE FORCALQUIER (037)
TARIFS AU 1er. JANVIER 2023

Tarifs en €.

B) REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT

La conversion des tarifs de base en € s'est effectuée selon les modalités du protocole de conversion.

- Tarif de vente Représente la somme de la "Part Délégitaire" et de la "Part Collectivité"
- Part Délégitaire Les tarifs, en valeur de base au 01/02/2011, fixés par la Convention d'Affermage article 47-2, approuvée par la Délibération n°2011-075 du Conseil Municipal du 11 octobre 2011, modifiés par l'avenant n°1, seront actualisés au 1er novembre par la formule défini à l'Article 49-2.
En conséquence, le coefficient K applicable au 1er. janvier 2023 est de :
K au 1er. janvier 2023 = 1,2829
- Part Collectivité Les tarifs sont fixés par la délibération du Conseil Municipal n°2012 - 114 du 3 décembre 2012 rendue exécutoire le 4 décembre 2012.

- 1) REDEVANCE D'ABONNEMENT (Par semestre et par abonnement)
- 2) REDEVANCE PAR M³ D'EAU CONSOMME (Par tranches de consommation semestrielle)
- de 0 à 20 m³
 - de 21 à 75 m³
 - au delà de 75 m³

TARIF DE VENTE	PART DELEGATAIRE		PART COLLECTIVITE
	Tarif de base au 01/02/2011	Tarif au 01/01/2023 K = 1,2829	
12,4547	8,50	10,9047	1,5500
0,6293	0,4282	0,5493	0,0800
1,2154	0,8850	1,1354	0,0800
1,3986	1,0278	1,3186	0,0800

Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

SOCIÉTÉ DES EAUX DE MARSEILLE - Direction de la Clientèle / Service Facturation
COMMUNE DE FORCALQUIER (037)
TARIFS AU 1^{er} JANVIER 2023

Tarifs en €.

C) FRAIS DE FERMETURE ET DE REOUVERTURE DU BRANCHEMENT (article 23)

Passé le délai de quinze jours, les pénalités pour retard de paiement sont à la charge de l'abonné et sont intégrés d'office dans la première facture éditée postérieurement.

Les prix unitaires, en valeur de base au 01/01/2011, fixés à l'article 23 du Règlement des Abonnements évolueront conformément au contrat d'affermage.

- Pénalités pour retard de paiement 1^{ère} relance
- Pénalités pour retard de paiement 2^{ème} relance
- Fermeture de branchement
- Réouverture de branchement
- Intervention au lieu de livraison des eaux
- Participation aux frais de rejets bancaires (par rejet)

PART DELEGATAIRE	
Tarif de base au 01/01/2011	Tarif au 01/01/2023 k = 1,3022
3,00	3,91
24,67	32,13
28,04	36,51
28,04	36,51
40,37	52,57
5,00	6,51

D) INFRACTIONS AU REGLEMENT (Article 15-9 du Règlement de Service)

En cas d'infraction à certaines dispositions du Règlement, l'abonné supportera les frais techniques et administratifs découlant de cette infraction ; le montant de ces frais est fixé forfaitairement :

Les prix unitaires, en valeur de base au 01/01/2011, fixés à l'article 15-9 du Règlement des Abonnements évolueront conformément au contrat d'affermage.

- manœuvre sur branchement, compteur, installations pour desserte à la jauge, rupture de scellés.
- utilisation de l'eau à d'autres fins que celle prévue à l'abonnement souscrit.
- astreinte par jour en cas de non respect des obligations de mise en conformité après le délai qui lui aura été signifié par le Service de L'Eau.

PART DELEGATAIRE	
Tarif de base au 01/01/2011	Tarif au 01/01/2023 k = 1,3022
80,00	104,18
160,00	208,35
10,00	13,02



www.eauxdemarseille.fr

Document réalisé et mis en page grâce à Calenco®